

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 13/II

Séance du mardi 7 février 2006, seconde partie

Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 13/I, page 351)

Ouverture de la séance 534

Interpellations :

1. «Smog hivernal : dans l'atmosphère et dans les institutions» (M. Jean-Yves Pidoux et consorts).
Développement photocopié 593
Réponse de la Municipalité (M. Olivier Français) 596
Discussion 598
2. «La pollution atmosphérique n'est pas une fatalité. Des mesures urgentes s'imposent»
 (POP & Gauche en mouvement). *Développement photocopié* 594
Réponse de la Municipalité (M. Olivier Français) 596
Discussion 598
3. «Pour un air plus sain à Lausanne» (M^{me} Sylvie Favre et consorts). *Développement photocopié* 595
Réponse de la Municipalité (M. Olivier Français) 596
Discussion 598

Motion :

- Mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants («local d'injection») en ville de Lausanne
 (M^{me} Solange Peters). *Rapport photocopié* de M^{me} Diane Gilliard, rapportrice 583
Discussion 584

Préavis :

- N° 2005/80 Stratégie du Service multimédia. Réponse à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts
 (Services industriels) 535
Rapport photocopié de M. Denis Pache, rapporteur 548
Discussion 549
- N° 2005/81 Construction d'un centre intercommunal de logistique de gestion des déchets. Création d'un réseau
 de déchetteries de quartier. Demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif.
 Réponses aux motions de M^{mes} Sylvie Favre et Christina Maier (Travaux) 555
Rapport photocopié de M^{me} Michelle Tauxe-Jan, rapportrice 573
Discussion 574

Séance

du mardi 7 février 2006, seconde partie

Membres absents excusés: M. Jean-Pierre Béboux, M. Eric Blanc, M. Pierre Dallèves, M. Nicolas Gillard, M. Daniel Péclard, M. Pierre Santschi, M. Nelson Sera-thiuk, M^{me} Isabelle Truan.

Membres absents non excusés: M. Yves-André Cavin, M. Gilles Meystre, M. Jacques Pernet.

Membres présents	89
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	<u>100</u>

A 20 h 30, en la Salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville

Le président: – Mesdames et Messieurs, le quorum est atteint, j'ouvre la deuxième partie de cette séance. Je continue avec les urgences, nous allons prendre le point 16 de l'ordre du jour. Rapport-préavis N° 2005/80, «Stratégie du Service multimédia. Réponse à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts». J'appelle à la tribune M. Denis Pache, rapporteur de la commission.

Stratégie du Service multimédia

Réponse à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts

Rapport-préavis N° 2005/80

Lausanne, le 27 octobre 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent préavis, la Municipalité demande à votre Conseil un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 4'700'000 francs pour la mise en place des infrastructures nécessaires au déploiement de la stratégie du Service multimédia.

La Municipalité vous demande également d'approuver un crédit spécial de fonctionnement pour 2006 de 200'000 francs afin de couvrir les frais de personnel nécessaires au démarrage d'une prestation de téléphonie par câble. Ce type de service connaît un développement extrêmement rapide. Pour maintenir l'attractivité du télé-réseau face aux technologies concurrentes, il est indispensable de présenter une offre de téléphonie dès l'année prochaine.

La croissance du chiffre d'affaires des activités multimédia et la perspective de nouveaux développements nécessitent la définition d'une nouvelle stratégie. Les investissements que la Municipalité sollicite auprès de votre Conseil permettront au Service multimédia de franchir une nouvelle étape importante et d'exploiter au mieux son réseau primaire en fibres optiques. Ils sont nécessaires pour satisfaire la clientèle actuelle et l'élargir, garantir un service de qualité à la pointe des technologies et faire face à une concurrence toujours plus agressive. La stratégie de développement proposée s'inscrit en parfaite cohérence avec les grandes options définies par les SIL dans le cadre de cette législature.

Ce rapport-préavis répond également à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts¹ qui demande à la Municipalité de clarifier sa politique et sa stratégie en matière de multimédia.

¹«Motion pour le développement d'une stratégie communale de service public du multimédia», BCC 2004, T. I, pp. 826-827.

2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	535
2. Table des matières	536
3. Les activités du Service multimédia	537
4. Situation actuelle des opérateurs de réseaux	537
4.1 <i>En Europe</i>	537
4.2 <i>En Suisse</i>	538
4.3 <i>Evolutions techniques</i>	538
5. Positionnement du Service multimédia	539
5.1 <i>Forces et faiblesses</i>	539
5.2 <i>Analyse de positionnement</i>	539
6. Stratégie de développement: le «Triple play»	540
7. Modernisation du réseau	541
7.1 <i>Réseau primaire</i>	541
7.2 <i>Réseau secondaire</i>	541
7.3 <i>Réseau tertiaire</i>	542
8. Adaptation des équipements actifs	542
8.1 <i>Transport de données (Télécom)</i>	542
8.2 <i>Internet</i>	542
8.3 <i>Télévision numérique</i>	542
8.4 <i>Téléphonie</i>	542
9. Création de Citycable	543
10. Aspects financiers	543
10.1 <i>Investissements</i>	543
10.2 <i>Incidences sur l'effectif du personnel</i>	544
10.3 <i>Incidence sur l'environnement</i>	544
11. Réponse à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts	544
11.1 <i>Téléphonie</i>	544
11.2 <i>Partenariat Wi-Fi avec les propriétaires</i>	544
11.3 <i>Municipalisation des services Internet</i>	545
11.4 <i>Accès à Internet dans les lieux publics</i>	545
12. Conclusions	545
13. Glossaire	546

3. Les activités du Service multimédia

Initiée au milieu des années septante pour pallier la mauvaise réception des programmes de télévision en Ville de Lausanne, la construction du télé-réseau s'est poursuivie jusqu'au début du troisième millénaire et a permis de câbler une dizaine de communes de l'agglomération lausannoise. Plus de 73'000 clients bénéficient actuellement des prestations de radio et télévision analogique² sur le câble. La télévision analogique répond, par la qualité technique de sa diffusion, aux besoins de la plupart des clients. Elle bénéficie, en outre, d'une grande simplicité de mise en œuvre.

La télévision numérique représente la technologie actuelle du futur pour la réception de programmes de télévision et le développement d'applications interactives et fait l'objet d'une attention particulière. Le télé-réseau de Lausanne compte actuellement près de 4000 clients pour les programmes numériques gratuits et environ 2000 clients pour les programmes payants.

Lancé en 1999, l'accès à Internet sur le câble a pour sa part progressé de manière régulière pour atteindre aujourd'hui plus de 6600 clients.

Le Service multimédia connaît une progression dans tous ses secteurs. Il réalise un chiffre d'affaires de plus de 25 millions de francs. En résumé, ses domaines d'activités sont les suivants :

- **le service TV et radio**, par lequel l'abonné se connecte au télé-réseau des SIL et dispose de programmes TV et radio analogiques et numériques ;
- **le service Internet**, qui comprend l'accès à Internet à haut débit, l'hébergement de sites web et la mise à disposition d'un système de messagerie ;
- **le service Télécom**, qui propose différents produits pour les grands comptes et les opérateurs télécoms, comme le transport de données ;
- **le service de Télésurveillance**, qui propose l'équipement et la prestation de service de surveillance à distance.

Le Service multimédia dispose en interne de très bonnes compétences, autant dans le domaine technique que commercial.

Différents préavis ont déjà été présentés à votre Conseil afin de valoriser les infrastructures propriété de la Ville. Le lancement de Citycable, en septembre de cette année, constitue une nouvelle étape dans l'évolution du Service multimédia. Il s'agit maintenant d'envisager l'avenir à la lumière des évolutions légales et technologiques et de pérenniser les activités liées au télé-réseau lausannois.

4. Situation actuelle des opérateurs de réseaux

4.1 En Europe

Les principaux pays européens connaissent des situations différentes selon l'importance de leurs réseaux câblés. On peut toutefois relever une tendance commune à l'augmentation des capacités de transmission proposées pour des prix de base toujours plus bas. Toutefois, on constate l'apparition d'offres qui facturent tout dépassement d'une certaine quantité de données transférées, voire calculent un supplément selon le temps d'utilisation du système.

Toutes les régions ne sont pas traitées sur pied d'égalité : les centres urbains attirent un grand nombre d'opérateurs alors que les zones plus reculées peinent à disposer de raccordements à Internet plus performants que la ligne téléphonique analogique.

La France connaît un fort développement d'offres à très haut débit, réservées pour l'instant à une minorité de clients urbains. Depuis l'ouverture du dernier kilomètre à la concurrence dans ce pays, de nouveaux opérateurs sont apparus sur le marché, augmentant encore l'offre en zones urbaines.

En Italie, les principales villes ont été dotées d'infrastructures performantes, partiellement réalisées en fibres optiques, de manière à offrir un ensemble de services multimédia à leurs citoyens (Internet, téléphonie et télévision numérique interactive, principalement).

²Les termes techniques sont définis dans le glossaire.

4.2 *En Suisse*

4.2.1 Environnement législatif

La libéralisation du marché suisse des télécommunications est intervenue le 1^{er} janvier 1998. Elle a permis un choix plus grand de prestations pour le consommateur et les prix ont connu une baisse notable, en particulier dans le secteur des communications téléphoniques sur réseau fixe. La téléphonie mobile a connu un essor considérable, suivie par les services de données à large bande permettant un accès rapide à Internet. Toutes les régions du pays ont profité de l'ouverture des marchés à la concurrence, le service universel jouant son rôle de garde-fou.

Le processus de libéralisation qui a permis ces développements positifs s'essouffle cependant, par le fait que Swisscom, l'opérateur historique, possède l'infrastructure donnant un accès direct aux clients. Le Conseil fédéral estime qu'il convient dès lors d'assurer aux nouveaux entrants un accès équitable à l'infrastructure et aux services du fournisseur dominant et de leur permettre d'investir dans les technologies et les services qui leur semblent les plus favorables. Par voie d'ordonnance, le Conseil fédéral a déjà ouvert le dernier kilomètre à la concurrence (dégroupage de la boucle locale). Par le projet de modification de la loi sur les télécommunications (LTC) – qui s'inspire largement du nouveau cadre réglementaire de l'Union européenne – il propose maintenant au Parlement de régler de manière générale toutes les questions liées à l'accès aux ressources et services du fournisseur dominant.

L'ouverture complète du dernier kilomètre entraînera l'apparition de nouveaux fournisseurs de services multimédia sur les lignes téléphoniques et devrait accroître la vitesse de développement de ces services. Ces deux facteurs augmenteront considérablement la pression concurrentielle sur les télé réseaux.

4.2.2 Environnement commercial

Après une période de forte croissance sur le marché de l'accès à Internet à haut débit, les deux principaux opérateurs de réseaux fixes, Swisscom et Cablecom, ont opté pour une stratégie de convergence des services. Chacun de ces opérateurs s'est attaqué au métier de base de l'autre. Cablecom propose déjà une offre de téléphonie sur le câble et Swisscom a annoncé l'arrivée prochaine de sa TV sur Internet, Bluewin TV.

Cette nouvelle stratégie «triple play» (internet, TV et téléphonie) des deux principaux acteurs du marché oblige les autres opérateurs de réseaux à se positionner pour conserver leur propre clientèle. Il s'agit de pouvoir présenter une offre étendue aux clients du télé réseau lausannois, sous peine de les voir passer à la concurrence. C'est dans cette perspective que la téléphonie sur le câble est un service qu'il faut développer rapidement.

4.3 *Evolutions techniques*

4.3.1 Réseaux fixes

Pour limiter leurs coûts, les opérateurs cherchent à utiliser au maximum les infrastructures déjà existantes, ce qui conduit au développement de technologies de plus en plus performantes, tant sur le câble (DOCSIS) que sur les réseaux téléphoniques classiques (ADSL, VDSL et ADSL+). Il n'en reste pas moins qu'à terme seule la fibre optique permettra d'augmenter encore le débit disponible pour les clients. La technologie DOCSIS 3.0 devrait permettre d'atteindre des vitesses allant jusqu'à 100 Mbits/s, en voie montante et descendante, soit quatre fois plus que ce que permet une liaison VDSL.

4.3.2 Standards

En ce qui concerne les protocoles de transmission, le protocole TCP/IP, principalement utilisé pour l'accès à Internet, prend clairement une importance de plus en plus grande dans tous les domaines des télécommunications, que ce soit pour le transport de données, avec le standard Gigabitethernet, pour la téléphonie sur Internet ou pour la transmission de télévision sur IP.

Seule la convergence des terminaux d'accès se fait encore attendre, par exemple entre la télévision ou la téléphonie classique et l'accès à Internet proprement dit, en grande partie à cause des différents profils des utilisateurs et des intérêts divergents des acteurs de ce marché, qui cherchent tous à imposer leur standard.

On constate également que la télévision numérique n'a pas conquis une part importante du marché, en grande partie à cause des nombreux standards propriétaires qui se partagent le marché européen (Nagra, Viaccess, etc.). De plus, l'offre analogique des réseaux suisses satisfait l'essentiel des besoins de la clientèle, contrairement au cas de la France où les bouquets numériques ont connu un meilleur succès. La standardisation de la diffusion numérique par Internet devrait donner un nouvel élan au développement de cette prestation, qui pourrait remplacer la télévision analogique d'ici une dizaine d'années.

4.3.3 Réseaux mobiles

Après une progression très rapide de la téléphonie mobile, les nouvelles technologies de transmission mobile à large bande ne se sont pas développées aussi rapidement que certaines estimations le prévoyaient. L'importance des investissements consentis pour l'achat des concessions UMTS a conduit certains opérateurs à des situations financières difficiles, voire fatales. La technologie intermédiaire, connue sous le nom de WAP, a quasiment disparu du paysage technologique, par manque de services intéressants pour les consommateurs.

La mise en place de points d'accès à Internet sans fil s'est faite selon deux modes très différents :

- accès gratuit (Wi-Fi) offert par certaines villes – dont Lausanne – dans les espaces publics et par des entreprises comme les stations-service ou les centres commerciaux pour fidéliser leur clientèle ;
- accès payant (Hotspot) proposé dans les lieux publics comme les gares ou les aéroports par Swisscom ou Cablecom. Le coût élevé de ce service reste dissuasif pour la clientèle non commerciale, qui préfère souvent utiliser le téléphone mobile pour transmettre des informations.

Un nouveau standard a fait son apparition sur le marché des télécommunications, il s'agit de la technologie WiMax, qui permet l'accès à Internet sans fil sur de plus longues distances que la technologie Wi-Fi (quelques kilomètres versus quelques dizaines ou centaines de mètres). L'utilisation de cette technologie implique la mise en place d'un réseau d'antennes de diffusion comparables à celles de la téléphonie mobile, reliées entre elles par un réseau à haut débit. De l'avis même des constructeurs, ces réseaux devraient plutôt se développer dans des régions écartées, sans infrastructures installées, plutôt que dans des zones déjà équipées. Il est difficile de prévoir aujourd'hui quel sera le succès de ce standard, en particulier par rapport au développement des réseaux UMTS que déploient les principaux opérateurs.

5. Positionnement du Service multimédia

5.1 Forces et faiblesses

Comme le montre une étude réalisée en 2004, les principales forces du Service multimédia et du télé-réseau lausannois sont la qualité de ses infrastructures et l'importance de son portefeuille de clients. Si, pour les prestations de radio-télévision analogique, le Service multimédia occupe une position dominante dans la région lausannoise, ce n'est pas le cas pour l'accès à Internet par le câble, bien que le nombre de clients ait fortement augmenté ces trois dernières années. La reprise complète des prestations de fournisseur d'accès à Internet, prévue au 1^{er} janvier 2006, permettra de mieux positionner cette activité et d'en augmenter l'attractivité. En effet, le taux de croissance d'Internet pour ces prochaines années devrait être de l'ordre de 20% par an pour atteindre plus de 15'000 clients en 2010.

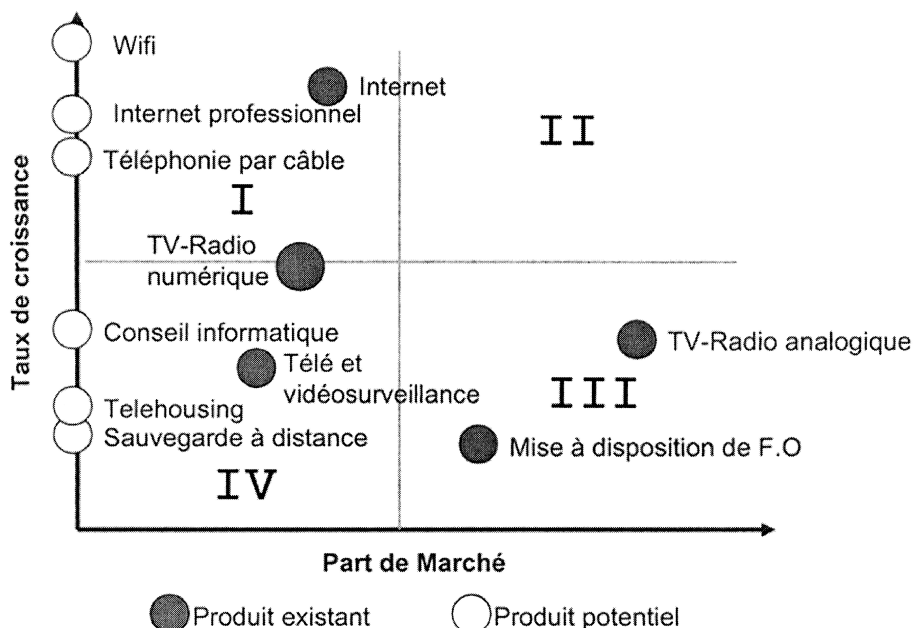
Quant aux faiblesses du télé-réseau lausannois, elles sont principalement liées à deux facteurs :

- l'exploitation d'un réseau fixe qui implique pour chaque nouveau raccordement un coût, en terme aussi bien de temps que d'investissements, beaucoup plus élevé que celui de la simple pose d'une antenne pour un réseau mobile ;
- la taille limitée de son bassin de clients qui ne permet pas de développer seul certaines prestations comme la télévision numérique en raison des investissements importants à consentir.

5.2 Analyse de positionnement

Une analyse du portefeuille des produits du secteur permet d'avoir une vue d'ensemble du Service multimédia et des marchés potentiels sur lesquels il pourrait se positionner.

Positionnement des prestations du Service multimédia en fonction du taux de croissance du marché et de la part relative de marché :



Cadran I : fort taux de croissance et faible part de marché. Les produits de ce type ont un très fort potentiel de développement, mais sont encore peu rentables car ils nécessitent des investissements. C'est parmi ces produits que les SIL doivent faire leurs choix stratégiques : développement soutenu de sorte à passer dans le cadran II ou abandon. Les SIL ont clairement identifié Internet et la téléphonie par câble comme leurs futurs produits *leader*.

Cadran II : fort taux de croissance et part de marché élevée. Les produits de ce type génèrent des bénéfices et ont encore un potentiel de développement. Les SIL n'ont actuellement aucun produit dans ce cadran, mais plusieurs produits à fort potentiel dans le cadran I. Selon la stratégie qui est proposée dans ce préavis, le développement d'Internet et de la téléphonie par câble sera soutenu par des investissements. A moyen terme, ces produits viendront s'inscrire dans le cadran II. Les SIL devront se concentrer sur ces produits *leader* et continuer à investir pour maintenir leur position. Une fois le marché saturé, ces produits passeront dans le cadran III.

Cadran III : faible taux de croissance et part de marché élevée. Les produits de ce type sont en phase de maturité. Ils génèrent des liquidités importantes qui permettent de financer d'autres activités. Ils peuvent également arriver en phase d'obsolescence et passer dans le cadran IV.

Cadran IV : faible taux de croissance et faible part de marché. Les produits de ce type génèrent peu de bénéfice sur un marché déclinant ou très concurrentiel. Ils doivent souvent être abandonnés ou maintenus sans investissements (pour autant qu'ils contribuent encore à la couverture de leurs frais fixes).

Cette représentation graphique fait ressortir clairement que le Service multimédia ne dispose à ce jour d'aucun produit *leader* sur lequel se concentrer et asseoir son développement. On trouve en revanche plusieurs produits qui pourraient, potentiellement, devenir des produits *leader*. C'est parmi ceux-ci que les SIL ont opéré leurs choix stratégiques : les efforts de développement se concentreront sur Internet et la téléphonie par câble.

On notera également la présence de produits générant, pour l'heure, suffisamment de liquidités (Télécom et TV-radio analogique) pour financer les investissements à consentir pour développer ces deux produits à fort potentiel.

6. Stratégie de développement : le « Triple play »

Dans la perspective du développement des activités multimédia, il est important d'assurer la cohérence de l'évolution des infrastructures, des services et de leur promotion.

Le Service multimédia doit valoriser les infrastructures existantes en investissant dans de nouvelles prestations. Il est indispensable de fidéliser la clientèle par une offre de services plus étendue, notamment avec la mise en place des infrastructures nécessaires à la téléphonie par câble dès 2006.

Pour faire face à la concurrence qui commence à proposer des solutions «Triple play», le Service multimédia doit être en mesure de présenter à brève échéance une forme aboutie de la convergence des fonctionnalités les plus usuelles du multimédia, comprenant :

- des services Internet;
- des services TV et radio, analogiques et numériques;
- des services de téléphonie par câble.

Une stratégie «Triple play» permet de renforcer l'attractivité du télé-réseau en accentuant les synergies de consommation : plus le nombre de produits associés au câble est important, plus le support câble sera attractif pour le consommateur par rapport aux technologies concurrentes.

Dans ce contexte de forte croissance, les investissements nécessaires seront aisément amortis à moyen terme.

7. Modernisation du réseau

7.1 Réseau primaire

Le passage à la fibre optique du réseau primaire (rapport-préavis N° 242 du 2 mai 1997³) a permis de lancer et de développer les activités de télécommunications du Service multimédia, de transport de données sur le réseau SDH et de mise à disposition de fibres optiques. Suite à l'augmentation du nombre de liaisons en fibres optiques louées à des tiers depuis deux ans, certains tronçons du réseau primaire optique du télé-réseau sont saturés et ne comportent plus de liaisons disponibles. Il est donc nécessaire de tirer de nouveaux câbles à fibres optiques sur une quinzaine de tronçons saturés. Ces travaux permettront de continuer à offrir des prestations de mise à disposition de fibres optiques et de répondre ainsi aux nombreuses demandes qui continuent d'affluer au Service multimédia.

Ces travaux représentent un montant évalué à 1,5 millions de francs.

7.2 Réseau secondaire

Pour rentabiliser le réseau primaire et faire face à la concurrence, deux mesures sont nécessaires à moyen terme :

- l'extension du réseau en fibres optiques jusque dans les quartiers, afin de pouvoir fournir de la bande passante à de nouveaux clients;
- le développement d'infrastructures permettant d'augmenter la bande passante disponible pour répondre aux nouvelles applications «gourmandes» qui se développent actuellement, tels que les jeux vidéo, le téléchargement de musique et de films ou encore la vidéo à la demande.

Cette modernisation devrait permettre d'alimenter en fibres optiques des cellules de quartier de moins de cent clients potentiels (actuellement de 300 à 3000, selon les zones) afin d'augmenter le débit des connexions des utilisateurs (la même bande passante étant utilisée par moins de clients, de 3 à 30 fois moins selon les zones).

Du fait du nombre très inégal de clients par bâtiment (de la villa individuelle au locatif de plusieurs dizaines d'appartements), le passage à la fibre optique de l'ensemble du réseau secondaire n'a pas été retenu. En outre, sauf dans certains cas particuliers, il est prématuré et trop coûteux de relier tous les clients au réseau de fibres optiques. L'augmentation des performances des équipements actifs du réseau tertiaire a déjà permis – et permettra à l'avenir – d'augmenter la bande passante disponible, de manière plus rapide et moins coûteuse.

L'extension du réseau secondaire fera l'objet d'une étude complémentaire et d'un deuxième préavis, présentant les mesures à prendre à moyen terme.

³ «Adaptation des infrastructures du télé-réseau URBATEL en vue de l'introduction de nouveaux services à la clientèle – Réponse à la motion de Charles-Denis Perrin», rapport-préavis N° 242, BCC 1997, T. II, pp. 14-38.

7.3 Réseau tertiaire

Les installations intérieures des immeubles n'appartiennent pas à la Ville mais au propriétaire du bâtiment. Une démarche d'encouragement à la modernisation des installations inadaptées aux services interactifs a donc été lancée il y a trois ans (rapport-préavis N° 238 adopté par votre Conseil en mars 2002⁴), sous la forme d'un soutien financier (jusqu'à 20% des frais d'installation). Cette action, qui se poursuit avec succès, a permis de rénover plus de 600 bâtiments et d'acquérir de nouveaux clients.

8. Adaptation des équipements actifs

8.1 Transport de données (Télécom)

Les équipements reliés à la fibre optique pour le transport de données SDH devraient être remplacés début 2006. En effet, le fournisseur a abandonné cette technologie, qui n'est, de surcroît, plus compatible avec le système de gestion de cette prestation assurée par EOS. Ce changement a déjà été approuvé par votre Conseil et ne nécessite pas de financement supplémentaire. Les équipements des clients sont pour leur part financés par les redevances liées aux prestations fournies.

8.2 Internet

Le passage au standard DOCSIS 2.0, en remplacement de la technologie propriétaire Teralink mise en place lors du lancement des prestations d'accès à Internet sur le câble en 1999, a débuté à la fin de l'année 2004 et devrait être achevé en 2006, pour la majorité des 6600 clients actuels. Cette première étape, visant à équiper 120 cellules (80 sont déjà opérationnelles), a également déjà été approuvée par votre Conseil.

Dans la perspective du développement des prestations Internet et de l'augmentation importante du nombre de clients, il s'agit de prévoir l'équipement de 140 cellules supplémentaires d'ici 2007.

Cette opération nécessite un investissement évalué à 2,5 millions de francs.

8.3 Télévision numérique

Les investissements ont jusqu'à ce jour été réalisés soit par la société DigiTV SA pour les programmes offerts gratuitement aux clients du téléseuil, soit par Cablecom, pour les programmes payants, comme le prévoit le contrat passé par la Ville de Lausanne avec cette société.

Bien qu'il soit clair pour tous les acteurs que le futur de la télévision est numérique, il est actuellement difficile de savoir si cette évolution se fera par le biais de décodeurs numériques, comme le proposent les téléseuils, ou par le développement de la télévision sur IP, c'est-à-dire via Internet.

Dans tous les cas, il s'agit d'avoir la maîtrise de la gestion des clients, car cette mutation concerne à terme l'ensemble des clients du téléseuil. Une étude sera lancée pour déterminer les alternatives possibles et leurs implications pour le Service multimédia. La mise en place du *helpdesk* dans le cadre de la reprise des prestations d'accès à Internet ouvre de nouvelles perspectives dans le domaine de la gestion de la clientèle.

8.4 Téléphonie

L'étude en cours permettra de déterminer l'apport optimal à réaliser et de choisir le partenaire adéquat parmi les opérateurs de téléphonie pour la prise en charge des appels sortants sur les réseaux national et international. Afin de pouvoir débiter cette nouvelle activité dans le courant de l'année 2006, un montant de 700'000 francs est prévu pour les équipements techniques directement liés au téléseuil et les adaptations du système de gestion de la clientèle.

⁴«Développement des services multimédias sur le téléseuil – Réponse aux motions de MM. Charles-Denis Perrin et Alain Bron», rapport-préavis N° 238, BCC 2002, T. I, pp. 355-370.

9. Création de Citycable

Dans le cadre de l'opération «Prestations 2004», la Municipalité a décidé de reprendre, sous le nom de Citycable, les activités de fournisseurs d'accès à Internet précédemment assurées par deux entreprises partenaires. Cette décision a pour objectif d'améliorer le service à la clientèle et d'augmenter les parts de marché du câble dans la région lausannoise tout en diminuant les charges. La création de Citycable permettra en effet une économie estimée à environ un demi-million de francs par an.

La création de Citycable répond à la fois à des objectifs d'ordre économique pour les SIL et d'ordre qualitatif vis-à-vis de leur clientèle. L'évolution du marché des télécommunications exige, en effet, une souplesse, une rapidité de réponse aux besoins des clients et une maîtrise des marges de l'ensemble du processus, de la pose de la fibre optique jusqu'à la fourniture de services internet et au développement de nouvelles prestations.

Dans un marché suisse confronté à l'entrée en force de grands acteurs étrangers, Citycable se veut un service de proximité de la Ville de Lausanne qui, tout en valorisant son télé-réseau, offre des prestations modernes et professionnelles à ses clients.

10. Aspects financiers

10.1 Investissements

Du fait de leur durée d'amortissement rapide et de leur très forte sensibilité au marché, les investissements liés au raccordement des clients sont compris dans les crédits d'extensions ordinaires 2006 du Service multimédia. Seuls les investissements liés aux infrastructures générales du réseau font l'objet du présent rapport-préavis.

Accroissement de la capacité du réseau primaire (fibre optique)	1'500'000.–
Adaptation des équipements actifs Internet (140 nouvelles cellules)	2'500'000.–
Equipements destinés à la mise en place de la téléphonie	700'000.–
Total des investissements	4'700'000.–

Le plan des investissements 2006-2007 mentionne au titre du «Développement des services multimédia II» un montant de 4 millions de francs. L'écart de 700'000 francs s'explique par la nécessité de se doter à court terme d'un service de téléphonie sur le câble pour soutenir l'attractivité du télé-réseau et faire face aux offres de package complet (Internet, téléphonie et TV) qui se développent extrêmement rapidement. La pression concurrentielle est telle que le lancement de cette activité dès l'année prochaine est devenu un impératif majeur.

Pour couvrir entièrement les coûts liés au développement des activités multimédia, le montant qui figure au plan des investissements cité ci-dessus doit être porté à 4,7 millions de francs. L'engagement des investissements sollicités s'échelonne sur 4 ans, de 2006 à 2009.

10.1.1 Charges financières

La rentabilité de ce projet et l'évolution technologique rapide de ce genre d'investissement incitent la Municipalité à proposer à votre Conseil d'amortir le crédit de 4,7 millions au fur et à mesure des dépenses annuelles nécessaires à la réalisation de cette nouvelle phase de développement.

10.1.2 Projections financières

Les projections financières pour la période 2006-2010 montrent une progression constante des résultats du Service multimédia. Elles prennent en compte la création de Citycable, le développement d'une activité de téléphonie par câble et les investissements sollicités dans ce préavis.

Actuellement, le service TV est l'activité la plus rentable. Les ressources dégagées par ce service devraient toutefois commencer à stagner sous la pression de la concurrence de la TV numérique sur ADSL, et l'activité Internet se profiler en tant que produit leader à forte croissance. Pour soutenir cette croissance, il est indispensable de développer une activité de téléphonie de sorte à faire face aux offres complètes que la concurrence vient d'introduire, ou s'apprête à introduire, sur le marché. La téléphonie doit se comprendre comme un soutien nécessaire au développement des activités du téléseuil. Son lancement est un moyen de fidéliser la clientèle actuelle grâce à une offre « Triple play » concurrentielle et d'éviter une migration massive de nos clients vers les technologies du type ADSL. La téléphonie est aujourd'hui un enjeu majeur pour l'avenir du câble.

10.2 Incidences sur l'effectif du personnel

Par rapport à l'effectif 2006, les besoins en matière de ressources humaines se montent à 7,5 nouveaux postes d'ici 2010, y compris l'engagement dès l'année prochaine des 2 collaborateurs nécessaires au lancement du service de téléphonie. Un crédit spécial de fonctionnement de 200'000 francs est demandé à votre Conseil pour ces deux postes qui ne figurent pas au budget.

10.3 Incidence sur l'environnement

Les équipements de télécommunication suivent en général une évolution positive en matière de consommation électrique. Les équipements retenus répondent de fait aux critères d'efficacité énergétique les plus récents.

11. Réponse à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts

Dans sa motion développée le 31 août 2004, M. Jean-Christophe Bourquin demande à la Municipalité de clarifier sa politique et sa stratégie dans le domaine du multimédia, en fonction des axes suivants : téléphonie, partenariat avec les propriétaires, municipalisation des services Internet et accès à Internet dans les espaces publics. Cette motion a été examinée par une commission de votre Conseil qui a décidé de la renvoyer à la Municipalité lors de sa séance du 8 février 2005.

L'ensemble de ce préavis répond à sa motion. Toutefois, pour plus de clarté, nous reprenons ci-dessous en résumé les options retenues pour chacun des axes relevés par M. Bourquin.

11.1 Téléphonie

Le mouvement de convergence des services est en marche rapide. Les opérateurs de téléphonie se positionnent sur le marché de la télévision, ce qui oblige les téléseuils à compléter leurs prestations par une offre de téléphonie, afin d'éviter une migration massive de leurs clients vers d'autres prestataires de services. Cablecom a déjà réagi et vient de commencer à proposer une offre « Triple play ». Du côté des opérateurs de téléphonie, Swisscom a prévu de lancer la sienne en 2006.

Pour répondre à cette accélération de l'évolution du marché, il est prévu, après évaluation, de lancer une offre de téléphonie sur le téléseuil en 2006 déjà.

Un partenariat avec un opérateur télécoms – dont la forme reste à définir – est nécessaire pour offrir un accès aux réseaux national et international. Les démarches préliminaires sont en cours.

11.2 Partenariat Wi-Fi avec les propriétaires

L'opération de soutien à la rénovation des installations intérieures obsolètes menée depuis plusieurs années par le Service multimédia en partenariat avec les propriétaires est une manière efficace de permettre à un maximum de Lausannois de bénéficier de l'Internet.

Une offre de raccordement d'immeubles par le Wi-Fi sécurisé et payant pourrait constituer un complément intéressant dans certains cas. Cette offre ne concernera évidemment que des bâtiments éloignés du téléseuil et devra répondre à des règles strictes de sécurité. Les aspects techniques sont en cours d'évaluation.

11.3 Municipalisation des services Internet

Le Service multimédia a repris la fourniture des services Internet à ses clients dès le 1^{er} septembre 2005 sous le nom de Citycable. Le transfert complet des clients sera effectif au 1^{er} janvier 2006. Cette reprise répond à la volonté de concilier un meilleur service à la clientèle et des économies annuelles pour le budget de la Ville qui sont estimées à environ un demi-million de francs.

11.4 Accès à Internet dans les lieux publics

Depuis 2004, sept antennes Wi-Fi ont été installées dans des espaces publics pour permettre un accès gratuit à Internet. Les investissements dans la construction des réseaux financés par l'argent public ont été conséquents, le savoir-faire est là, la Municipalité a voulu en faire profiter le plus grand nombre en offrant gratuitement cette prestation à sa population et à ses visiteurs. Ainsi, jeunes et moins jeunes, habitants de Lausanne ou d'ailleurs, visiteurs d'un jour ou résidents pour plusieurs mois, tous et toutes peuvent en profiter.

Les lieux choisis permettent de surfer dans différentes places qui ont leurs caractéristiques propres et représentent différentes facettes de notre ville. Ainsi, le tracé Wi-Fi relie des places aussi diverses que le cœur historique de la ville avec la Palud, la place de la Riponne avec le Palais de Rumine, haut lieu de culture et politique, le Flon quartier «branché» et novateur, la place de la Navigation et son paysage de rêve, sans oublier nos magnifiques parcs de Montbenon et de Mon Repos.

Cette possibilité offerte par la ville amène une nouvelle dimension dans la relation des citoyens avec leurs places, qui deviennent des lieux d'échanges et de communication avec le monde, en parfaite cohérence avec la vocation internationale de Lausanne. Cette offre de Wi-Fi gratuite, qui place Lausanne au premier rang des villes suisses offrant cette prestation, permet de positionner notre ville dans les nouvelles technologies.

12. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2005/80 de la Municipalité, du 27 octobre 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 4'700'000 francs pour couvrir les coûts de développement des services multimédia sur le télé-réseau ;
2. d'amortir annuellement ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles ;
3. d'approuver un crédit spécial de fonctionnement pour 2006 de 200'000 francs afin de couvrir les frais de personnel nécessaires au démarrage d'une prestation de téléphonie par câble, à répartir comme suit :

7700.301	Traitements	165'000.–
7700.303	Cotisations aux assurances sociales	10'000.–
7700.304	Cotisations à la caisse de pension	22'000.–
7700.305	Assurances-accidents	3'000.–
4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin demandant à la Municipalité de clarifier sa politique et sa stratégie dans le domaine du multimédia et viser, en particulier, à profiler les Services industriels comme interlocuteur unique dans ce domaine.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

13. Glossaire

ADSL (Asymmetrical Digital Subscriber Line): débit montant et débit descendant permettant le transfert rapide de données sur une ligne téléphonique classique.

ADSL+ : ADSL de deuxième génération qui permet de doubler le débit descendant (réception de données).

Analogique: qui représente, traite ou transmet des données sous la forme de variations continues d'une grandeur physique, par opposition à numérique: Signal, calculateur analogique.

Bande passante: capacité de transmission d'un réseau.

Call center ou centre d'appels: entité dont la vocation est de gérer à distance et exclusivement par téléphone des prospects et des clients.

DOCSIS (Data-Over-Cable Service Interface Specifications): norme définissant les modalités de transmission de données et autres services sur les réseaux câblés.

Feed: accès à Internet en gros.

Fibre optique: fibre en matière diélectrique destinée à guider des ondes électromagnétiques dans les domaines du visible ou de l'infrarouge.

Gigabitethernet: Ethernet est un des standards de communication sur réseau local, conçu à l'origine par Xerox, Intel et Digital en 1976. La vitesse de transmission est de 10 Mbits/s. Gigabitethernet développe une vitesse de transmission de 1000 Mbits/s.

Helpdesk ou service aux utilisateurs: support téléphonique aux utilisateurs de technologie, en particulier informatique, fournissant une assistance technique et participant à la résolution des problèmes des utilisateurs.

Mbit/s ou Mbps: mégabit par seconde, mesure de la vitesse de transmission d'informations numériques, exprimée en millions de bits par seconde.

Modem: appareil électronique utilisé dans les installations de traitement de l'information à distance, qui assure la modulation des signaux émis et la démodulation des signaux reçus.

Multimédia: ensemble des techniques et des produits qui permettent l'utilisation simultanée et interactive de plusieurs modes de représentation de l'information (textes, sons, images fixes ou animées).

Numérique: se dit de la représentation d'informations ou de grandeurs physiques au moyen de caractères, tels que des chiffres, ou au moyen de signaux à valeurs discrètes.

Opérateur: entreprise qui exploite un réseau de télécommunication.

RECOLTE: REseau COmmunal Lausannois de Télécommunication.

Réseau primaire: ensemble de lignes de télécommunication reliant les différents quartiers de la ville.

Réseau secondaire: ensemble de lignes de télécommunication reliant les immeubles d'un quartier au réseau primaire.

Réseau tertiaire: ensemble de lignes de télécommunication destinées à la distribution des informations à l'intérieur d'un bâtiment.

SDH (Synchronous Digital Hierarchy): protocole de transmission de données utilisé dans les réseaux de télécommunication.

TCP/IP (Transmission Control Protocol / Internet Protocol): Protocole utilisé sur le réseau Internet pour transmettre des données entre deux machines. Protocole de transport, TCP prend à sa charge l'ouverture et le contrôle de la liaison entre deux ordinateurs. Protocole d'adressage, IP assure le routage des paquets de données.

UMTS (Universal Mobile Telecommunications Systems): réseau téléphonique cellulaire de troisième génération, permettant de transmettre des données en plus de la voix.

VDSL (Very HIGH data rate Digital Subscriber Line): technologie de transmission asymétrique sur fil de cuivre permettant des débits montants et descendants supérieurs à l'ADSL+.

WAP (Wireless Application Protocol): protocole informatique de communication dont le but est de permettre l'accès à Internet via un téléphone mobile. Le WAP n'a pas réussi à percer.

Wi-Fi (Wireless-Fidelity): standard de transmission sans fil à haut débit d'une portée maximale d'environ 300 mètres.

WiMax (Worldwide Interoperability for Microwave Access): standard de transmission sans fil à haut débit d'une portée théorique de 50 kilomètres.

Rapport

Membres de la commission: M. Denis Pache (VDC), rapporteur, M. Eddy Ansermet (Rad.), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Alain Bron (Soc.), M. Marc Dunant (Soc.), M^{me} Marie-Josée Gillioz (Rad.), M. Alain Hubler (POP), M^{me} Gisèle-Claire Meylan (Lib.).

Municipalité: M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Denis Pache (VDC), rapporteur: – La commission chargée de l'examen du préavis 2005/80 s'est réunie les 30 novembre et 5 décembre 2005 dans la salle de conférence «Louis de Chavannes», rue de Genève 32bis. Elle était composée de M^{mes} Marie-Josée Gillioz, Gisèle-Claire Meylan, MM. Eddy Ansermet remplaçant M. Serge Segura, Jean-Charles Bettens remplaçant M. Roger Cosandey, Alain Bron, Marc Dunant remplaçant M^{me} Solange Peters, Alain Hubler et Denis Pache rapporteur, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs s'est fait excuser pour les deux séances.

L'Administration était représentée par M^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels, accompagnée de MM. Michel Aguet, chef du Service de l'électricité et, en tant que remplaçant, du Service multimédia, Michel Belet, chef de projet, Jean-Marie Rouiller, chef du Service du développement stratégique, Nicolas Waelti, adjoint administratif et de M^{me} Jocelyne Clerc, adjointe administrative qui a pris les notes de la première séance, M. Waelti ayant rédigé celles de la deuxième séance. Nous les remercions tous les deux pour leur excellent travail.

Par ce rapport-préavis la Municipalité nous demande un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'700'000.– pour le développement du Service multimédia que la Ville souhaite pouvoir offrir à ses usagers. Un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 200'000.– nous est également demandé et finalement la Municipalité répond à la motion J.-C. Bourquin sur le Service multimédia.

Dans sa présentation la directrice souligne l'importance de ce préavis dans un contexte en constante évolution aussi bien technique que commerciale (fusion de sociétés de télécommunications) ou politique (libéralisation du dernier kilomètre de câble en matière de téléphonie). La Municipalité par le Service multimédia des Services industriels doit se positionner dans ce marché. Notons que par la création de Citycable, une étape a déjà été franchie, mais qu'il s'agit de continuer. Jusqu'à maintenant sont offerts par le télésexeau le service pour la réception de la télévision et la connexion internet. Il s'agit d'ajouter un troisième service: la téléphonie fixe, soit la stratégie «Triple play». Remarquons que depuis les travaux de votre commission, certains parlent déjà d'une quatrième offre: la téléphonie mobile, preuve que les choses évoluent très vite dans ce domaine!

Par une présentation sur support informatique et les réponses aux questions complémentaires, les commissaires ont obtenu toutes les informations concernant les installations existantes du télésexeau lausannois ainsi que les changements techniques demandés par le préavis. Cette présentation a permis aux commissaires, pour la plupart néophytes en la matière, de se familiariser avec ces techniques. Un document papier de la présentation a été remis à tous les commissaires.

De cette présentation nous pouvons retenir en particulier les points suivants:

- Le télésexeau lausannois est entré en fonction en 1976 suite à une motion déposée en 1969; il s'agissait à l'époque d'offrir la réception radio et TV pour toute la ville.
- Actuellement sont offerts: en réception analogique 48 programmes TV et 50 programmes radio, en réception numérique 80 programmes TV et 30 programmes radio.
- Le réseau lausannois dessert toute la ville ainsi que 10 communes avoisinantes, soit env. 73'000 clients radio-TV, 6700 clients internet, et 4000 clients possédant des décodeurs radio-TV numériques.
- Depuis le mois de septembre 2005, les Services industriels ont repris la fourniture du service internet pour l'ensemble du réseau appelé Citycable.
- Excepté celui de «Cablecom», il s'agit du plus grand réseau câblé autonome de Suisse.

Discussion générale

C'est principalement le statut des sociétés propriétés ou partenaires des Services industriels qui a retenu l'attention des commissaires lors de cette discussion.

La directrice et ses collaborateurs ont répondu à toutes les questions posées, une note complémentaire avec la présentation de ces sociétés a été remise à tous les commissaires.

Les trois sociétés suivantes avaient suscité des questions:

- Boisy TV SA Lausanne, fondée en 1996
Capital-action de Fr. 100'000.–. La Ville de Lausanne est majoritaire avec 50,1%.
Société administrée et exploitée par la Ville.
- DigiTV SA Lausanne, fondée en 1999
Capital-action de Fr. 400'000.–. La Ville de Lausanne détient 25% des actions.
Société administrée et exploitée par la Ville.
- Citycable
Appartient au Service multimédia de la Ville.
Un partenariat avec d'autres collectivités publiques est envisageable, mais pas de création de société envisagée.

Début décembre Citycable comptait env. 6600 abonnés, en constante augmentation et il n'y a eu que très peu de résiliations dues au changement de structure.

Lors de la discussion du préavis, les points suivants ont suscité des questions ou des compléments d'information de la part des commissaires :

Activités du Service multimédia

Télésurveillance : même si cette prestation ne génère pas de grands bénéfices, elle subsiste, c'est une offre complémentaire, une promotion est régulièrement faite. Nous pouvons observer que la Ville offre des prestations internet complètes excepté l'accès à Internet en gros.

Situation actuelle des opérateurs de réseaux

Il est rappelé que les développements de nouvelles technologies sont faits par des grands opérateurs internationaux situés au Japon et aux Etats-Unis. La Ville doit suivre l'évolution parfois très rapide.

Concernant la télévision numérique, l'évolution prévue n'a pas encore eu lieu, il faudra certainement attendre encore une dizaine d'années pour voir sa généralisation.

L'offre Wi-Fi de la Ville n'entre pas en concurrence avec Citycable comme elle est limitée à certains lieux et en principe pas à l'intérieur des bâtiments.

D'autres nouvelles offres de liaisons internet telles que PLC (par le réseau électrique) ou WiMax (réseau sans fil couvrant jusqu'à 20 km) ne devraient pas entrer en concurrence avec l'offre actuelle, le réseau câblé restant le plus fiable, le moins onéreux, certainement le plus sûr et le moins dommageable au niveau du rayonnement.

Positionnement du multimédia

Concernant Internet, un peu moins de la moitié des Lausannois possèdent une connexion internet et le 50% utilisent le haut débit. Dans un premier temps, plutôt que d'agir sur les prix, Citycable préfère améliorer l'offre. Cette stratégie n'est pas partagée par tous les commissaires. Une stratégie plus agressive en matière de publicité est envisagée courant 2006 afin d'augmenter le nombre de clients.

Stratégie de développement « Triple play »

Offre multiple télévision, Internet, téléphone. Si les deux premiers éléments sont déjà sur le marché et plus ou moins bien implantés, il n'en va pas de même en ce qui concerne le téléphone fixe. Son lancement est prévu pour mi-2006. Dans un premier temps, il s'agira d'une offre complémentaire au standard actuel, particulièrement pour les communications à l'étranger et à l'intérieur du réseau câblé.

Concernant l'offre radio-TV, elle reste une préoccupation importante du Service multimédia.

Création de Citycable

Comme relevé lors d'interventions au Conseil communal, certains commissaires se trouvent choqués par la stratégie mise en place pour le réacheminement des adresses e-mail. Après certains compléments d'information la plupart des commissaires ne peuvent que relativiser, vu le peu de clients concernés. Moins de 200 clients ont demandé le réacheminement de leur adresse ! Notons au passage qu'une généralisation des demandes aurait pu générer une facture jusqu'à Fr. 500'000.-.

Aspects financiers

Il faut relever que le montant de Fr. 700'000.- demandé pour le lancement de la téléphonie est calqué sur une étude faite en Valais pour un réseau similaire au nôtre. Un partenariat avec ce réseau valaisan est une des options à l'étude. Cette partie du financement demandée par le préavis pourrait être assimilée à une demande de crédit-cadre. Le début de l'activité commerciale devrait nécessiter un montant complémentaire de Fr. 700'000.-. Il est rappelé qu'un partenariat est envisagé plutôt que la création d'une SA.

Le crédit spécial de fonctionnement n'a pas suscité de remarques des commissaires.

Réponse à la motion Jean-Christophe Bourquin et consorts

Les commissaires sont satisfaits de la réponse à la motion. Il est précisé qu'une offre à très haut débit est également à l'étude. La clientèle visée sont les PME pour lesquelles un transport de données SDH est disproportionné (destiné à de grandes entreprises).

Conclusions

Au vote des conclusions, la commission vous propose d'accepter les :

- Conclusions 1 et 2 par 7 oui et 1 abstention
- Conclusion 3 par 7 oui et 1 abstention
- Conclusion 4 par 8 oui

Le président : – Merci, Monsieur. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Denis Pache (VDC), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – La discussion est ouverte sur le rapport-préavis N° 2005/80.

Discussion

M. Alain Bron (Soc.) : – Le Parti socialiste salue ce soir la municipalisation d'un service aux usagers, en l'occurrence le Service multimédia, et son accès à Internet. On peut regretter le petit couac intervenu lors du changement

d'adresse e-mail des usagers, passés de vtx à urbanet. Ce préavis répond aussi plutôt bien à la motion déposée au nom du groupe socialiste par notre collègue Jean-Christophe Bourquin, qui demandait à préciser la stratégie du Service multimédia.

Même s'il est difficile d'établir un *business plan* dans le domaine des télécommunications – elles évoluent très vite, nul ne peut vraiment prédire ce que sera ce milieu dans deux ans – il faut saluer la volonté de la Municipalité de développer son Service multimédia, notamment dans le domaine de la téléphonie. On parle du «triple play», c'est-à-dire la possibilité de fournir à l'utilisateur, à travers sa prise télé-réseau, de la télévision, de l'Internet et même du téléphone.

Cette volonté de diversifier l'offre multimédia devrait permettre d'exploiter au mieux cette formidable ressource qu'est notre télé-réseau. Nous disposons là d'un moyen important qui permettrait d'intéressants développements. On peut imaginer par exemple – pourquoi pas? – une offre de téléphonie gratuite pour les usagers du réseau local lausannois. Et toute une série de scénarios assez intéressants.

Je voudrais aussi aborder la question de la politique tarifaire des Services industriels pour leur Service multimédia. Récemment, ils ont annoncé une amélioration de l'offre, une augmentation du débit pour leurs divers abonnements, au même prix. C'est une bonne chose. Avec l'avancée des technologies on a besoin de plus en plus de bande passante pour regarder des films, etc., à travers Internet. Mais il existe aussi un potentiel pour une offre commerciale très bon marché. Avec une bande passante plus limitée, quelque chose de moins performant mais une consommation illimitée, peut-être sans adresse e-mail, ni pages web, ni cyber-point – ou que sais-je? Seulement un accès Internet à un relatif bas débit, à un prix extrêmement modique, 5 ou 10 francs par exemple.

Cette offre répond à deux logiques différentes. D'une part, c'est une offre d'appel, destinée à attirer de nouveaux clients potentiels qui, par la suite, pourraient prendre un abonnement plus cher, de téléphonie, etc. A l'heure actuelle, l'offre la meilleur marché des Services industriels est de 20 francs pour l'abonnement annuel. Mais ces 20 francs ne comprennent pas la location du modem, qui est de 5 francs; on arrive donc à 25 francs. C'est aussi sans compter, on l'oublie parfois, l'abonnement au télé-réseau lui-même, qui est de 23 francs, sauf erreur. On arrive ainsi grosso modo à 600 francs par année. Ce n'est pas rien.

Il y a une logique commerciale; on va attirer de nouveaux clients, les fidéliser peut-être et ensuite, éventuellement, les faire passer à une offre supérieure. Il y a aussi une logique de service public. Une motion socialiste demande à la Municipalité d'offrir à tous les habitants un accès aux nouvelles technologies, ou à Internet, bon marché, voire

gratuit¹. Cette motion dort toujours dans ses tiroirs, mais il y aurait là matière à une offre commerciale extrêmement bon marché, de 5 ou 10 francs, destinée à combler, en tout cas partiellement, ce besoin de service public...

Le président: – (*Interrompt l'orateur.*) Un peu d'attention, s'il vous plaît...

M. Alain Bron (Soc.): – (*Reprend.*) C'est une suggestion d'offre tarifaire. Il n'est pas exclu que le Parti socialiste revienne un jour ou l'autre avec une motion dans ce sens.

Pour le reste, ce préavis nous paraît tout à fait excellent et nous vous engageons à appuyer ses conclusions.

M. Eddy Ansermet (Rad.): – La Ville de Lausanne se positionne comme un acteur incontournable dans le domaine des nouvelles technologies de l'information. En 2005, les Services industriels, qui gèrent le télé-réseau, ont fait la preuve de leur dynamisme et de leur savoir-faire dans le domaine avec la naissance de Citycable, la création de trois nouvelles zones Wi-Fi gratuites et une nouvelle offre de télévision numérique de 80 chaînes. Citycable connaît actuellement un succès qui ne se dément pas. L'acquisition de nouveaux clients se poursuit à un rythme soutenu. En 2005, en quatre mois d'existence, Citycable a attiré autant de clients nouveaux qu'au cours des huit mois qui ont précédé sa création. Citycable a également doublé ses vitesses mi-décembre 2005, alors que Swisscom joue sur les effets d'annonce et promet un ajustement de ses vitesses pour début avril. Le domaine d'Internet est soumis à une concurrence exacerbée. Un combat de titans oppose actuellement Cablecom et Swisscom pour le marché de la convergence des terminaux, qui comprend la téléphonie, Internet et la télévision. Cette stratégie porte le nom de «triple play», et de «quadruple play» si on ajoute la téléphonie mobile à la téléphonie fixe.

Une des meilleures cartes que peut jouer un service public dans le multimédia est d'assurer un service fiable à la clientèle, un service de proximité, et ouvrir au plus grand nombre l'accès aux nouvelles technologies, tout en faisant d'importantes économies. Citycable est par exemple le seul fournisseur d'accès à Internet de la région lausannoise à inclure dans son abonnement l'installation du modem – une opération rébarbative et difficile pour le néophyte en informatique. Il est nécessaire de continuer à valoriser les investissements déjà consentis pour le télé-réseau. Les concurrents de Lausanne se positionnent dans le «triple», voire le «quadruple play». Le client y trouve son avantage, il peut souscrire un *package* comprenant la téléphonie fixe et mobile, la télévision et Internet à un prix avantageux, et n'a plus qu'un seul interlocuteur pour la facturation et les questions techniques.

Pour pouvoir présenter une offre de ce type, qui nécessite de pouvoir faire passer une quantité toujours plus grande

¹BCC 2002 (N° 9), pp. 526-527.

d'informations dans le réseau câblé, les Services industriels doivent adapter une partie de leur équipement. C'est ce que demande le préavis sous les rubriques financières : accroissement de la capacité du réseau primaire, fibres optiques et adaptation des équipements actifs Internet, 140 nouvelles cellules. D'autre part, les SI souhaitent mettre en place un service de téléphonie par le câble pour compléter l'offre du télé-réseau lausannois dès cette année. Ils demandent également un financement à cet effet.

Cette nouvelle prestation permettra à la Ville de Lausanne de s'ajuster aux nouveaux standards du marché et de faire face à une concurrence toujours plus agressive. Le télé-réseau en fibres optiques permet aux Lausannois de bénéficier des dernières technologies de l'information avec tous les avantages en termes de services et de proximité que représente un service public. Lausanne doit continuer à valoriser son télé-réseau et à offrir à ses concitoyens des prestations à la pointe des technologies.

C'est pourquoi j'approuve le rapport-préavis de la Municipalité et vous engage à le soutenir.

M. Alain Hubler (POP) : – A écouter mes deux prédécesseurs, on a l'impression que Lausanne est devenue le géant mondial du multimédia. Je crois qu'il faut un peu relativiser. Nous sommes tout petits.

La stratégie multimédia de la Ville est claire. Il s'agit de rapatrier, de maintenir et de développer dans le service public les services Internet, les services TV et radio et enfin, nouveauté, la téléphonie par câble. Quand on est moderne, on appelle ce triptyque, cette trilogie, «triple play». Cette volonté municipale – pardon cette volonté de municipaliser ces services – est possible grâce à notre télé-réseau, c'est-à-dire à une structure en dur de fibres optiques qui sillonnent le dessous de la ville de Lausanne.

Municipaliser devrait être, pour le POP & Gauche en mouvement, une occasion idéale de s'extasier. Pourtant, quelques éléments nous laissent un peu dubitatifs. Contrairement à l'électricité, où Lausanne et les collectivités publiques réunies dans la CVE disposent d'outils de production, comme des morceaux de barrages, en matière de multimédia, Lausanne ne possède que les canaux de distribution, c'est-à-dire les fils électriques ou l'équivalent des fils électriques. Ce sont les fibres optiques dont j'ai parlé. Lausanne est donc contrainte – et c'est un des grands *credo* de M^{me} la municipale – de s'engager dans des partenariats avec des géants. Donc Cablecom. Cela lui permet d'assurer les services distribués par son réseau, c'est, en fait, une semi-municipalisation.

Dans ces partenariats, le problème tient selon nous à la nature du partenaire, Cablecom, omniprésent. Celui-là même dont la directrice des SI s'est affranchie en créant Citycable revient par la fenêtre, si je puis dire. Pourquoi ? Parce que c'est lui qui fournit ce qu'on appelle le *feed*, au niveau Internet, c'est-à-dire l'accès au réseau, à la toile

mondiale. Il est aussi partenaire majoritaire de DigiTV, la société de télévision payante, et minoritaire dans Boisy TV SA, en gros la société qui distribue les émissions gratuites. Enfin, c'est lui qui fait des propositions de collaboration pour la téléphonie par câble. Le problème, ce n'est pas Cablecom en tant que tel, et la grosse entreprise américaine qui est derrière, le problème, c'est l'omniprésence d'un tout-puissant, dont dépend un service public.

Bref, selon le POP & Gauche en mouvement, il s'agit d'une semi municipalisation dans un cadre enchevêtré de grosses entreprises commerciales, le tout dans un milieu virtuel où les entreprises gonflent et dégonflent, voire explosent très rapidement. C'est pourquoi le groupe appelle à être semi-satisfait et s'abstiendra entièrement d'approuver cette pseudo municipalisation.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.) : – La commune de Lausanne a le privilège de posséder le plus grand réseau câblé autonome de Suisse après celui de Cablecom. Cependant, face à l'évolution très rapide de la technologie, il s'agit non seulement d'entretenir ce réseau performant, mais aussi de l'adapter aux techniques et aux offres nouvelles, de manière à le mettre au niveau des exigences actuelles afin de pouvoir lutter à armes égales avec la concurrence. Dans ce domaine, tout évolue très vite.

Un exemple : au point 6 du préavis 2005/80, on cite le «triple play», à savoir la fourniture par câble des signaux TV et radio, d'Internet à haut débit, de la téléphonie, comme étant le must en matière de multimédia que doivent offrir aujourd'hui les grands opérateurs. En Suisse, Swisscom et Cablecom sont parmi les premiers concernés. Or, depuis les séances de commission de novembre et décembre derniers, on parle maintenant de «quadruple play», qui comporte, en plus des prestations déjà citées, la téléphonie mobile. Des accords dans ce sens ont déjà été passés entre certains opérateurs.

Pour bien saisir le contexte, il faut savoir que vous êtes tous, à des degrés divers, déjà consommateurs du «quadruple play», mais de manière diversifiée. Il suffit de consulter la liste des membres du Conseil communal pour s'en convaincre. Vous êtes clients captifs de Swisscom pour la téléphonie fixe, puisque cette entreprise détient encore le monopole du dernier kilomètre, pour lequel vous payez une taxe mensuelle de raccordement. Vos communications vous sont facturées par un autre opérateur, qui pourrait être Sunrise, et vous utilisez le réseau mobile d'Orange. Quant à la TV et à la radio, c'est par le réseau câblé de la Ville qu'elles vous parviennent. Pour Internet, vous avez le choix. L'enjeu actuel des opérateurs consiste donc à proposer le tout sous forme d'un *multipack*, de manière à attirer et fidéliser le plus grand nombre de clients.

En présentant sa demande de crédit de Fr. 4'700'000.– la Municipalité désire d'une part moderniser les réseaux primaire et secondaire, notamment en tirant de nouveaux câbles de fibre optique, d'autre part développer les

prestations Internet par la mise en place de nouveaux standards de transmission des données ; enfin, *last but not least*, introduire la téléphonie fixe via le téléseuil. Dans les faits, la commune de Lausanne entend s'adapter rapidement aux exigences nouvelles du multimédia afin de rester compétitive dans un marché en constante évolution.

Ce programme est ambitieux et le crédit demandé nous paraît adéquat pour maintenir le Service du multimédia à la pointe du progrès, apte à faire face à la concurrence, tout en restant un service de proximité. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter ce préavis.

M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels : – Cette approbation assez large de la part des commissaires qui se sont exprimés me réjouit, mais ce n'est pas l'important. Elle me fait plaisir pour les collaborateurs et collaboratrices des SI qui ont fait preuve d'un engagement soutenu lors de ces différentes mutations que nous avons vécues très récemment. Le Service multimédia aux SI est une sorte de laboratoire. Il est frappé de plein fouet par la concurrence, soumis à de très fortes pressions, dans l'attente d'une possible libéralisation de l'électricité qui semble – certains le déplorent – se profiler au plan fédéral. Je vous remercie donc pour vos interventions. Je vais répondre à chacune d'entre elles.

Monsieur Alain Bron a parlé de «couac». Pour ma part, je considère que cette mutation et la reprise d'une partie de l'activité multimédia avec deux partenaires ont été une réussite. J'en veux pour preuve que la plupart des clients nous ont suivis, très peu d'entre eux ne l'ont pas fait. Surtout, entre septembre et décembre, nous avons gagné plus de clients que lors des huit premiers mois de l'année. Nous atteignons des records, puisque nous comptons 7300 clients au 1^{er} janvier. Nous enregistrons, ce même mois, 400 demandes, alors qu'auparavant, le rythme était de 200 demandes. On voit donc bien que ce que nous avons fait... Nous assurons un excellent service de proximité. En renforçant le *helpdesk*, en assurant une technique irréprochable, en proposant chaque semaine de nouvelles améliorations à nos clients, nous sommes parfaitement synchrones avec les demandes de nos clients. On ne peut que s'en réjouir.

Le «triple play», c'est notre stratégie. Nous l'avons exposée très clairement dans ce préavis, nous avons joué la transparence totale: le «triple play» signifie proposer un *multipack* autour du câble et offrir des prestations de pointe parfaitement compétitives avec nos concurrents. A peine avons-nous terminé la mutation, avant même de l'achever, nous avons offert plus qu'un doublement des vitesses pour le même prix aux clients qui quittaient vtx et urbanet pour venir chez Citycable. Cela a été très apprécié. Ce préavis expose donc clairement notre stratégie, qui consiste à offrir, en plus des programmes télévisés que nous n'avons pas cessé de renforcer – depuis le mois de septembre dernier, nous offrons en tout 40 programmes de télévision analogique et 80 programmes de télévision numérique – et des

services internet, la téléphonie, qui est aussi l'objet de ce préavis.

M. Bron a parlé de téléphonie gratuite. Oui, Monsieur, c'est ce que nous recherchons. Offrir la téléphonie gratuite à nos internautes, pas seulement dans la région lausannoise mais aussi au-delà. Ce sera un des arguments pour le choix de notre futur partenaire: il doit pouvoir nous proposer cette téléphonie gratuite sur un cercle qui ira, je l'espère, au-delà de la commune de Lausanne. Nous y travaillons.

En matière de politique tarifaire, nous avons été les premiers à proposer une offre à 20 francs, pour autant que nos clients prennent l'abonnement annuel. C'est vrai, à cela s'ajoute le modem, que nous payons aussi nous-mêmes. Notre politique consiste à offrir les meilleures prestations possibles au plus grand nombre. Des concurrents font des offres à 9 francs, mais ils font payer chaque volume de données. D'autres font payer le temps passé devant l'ordinateur pour transférer les données. Certains clients paient des montants nettement plus importants que les 20 francs de l'abonnement au téléseuil, parce que notre offre est sans limite de trafic. C'est notre force. Pour répondre clairement à votre question: grâce à la création de Citycable, nous avons pu abaisser le prix de revient de nos prestations. C'était un des premiers buts. Il faut encore que nous agissions sur nos charges pour pouvoir les baisser afin de passer à l'étape suivante, et proposer une offre inférieure à 20 francs. Nous y travaillons, je ne peux donc pas vous donner la réponse ce soir. Mais c'est dans cette direction que nous voulons aller, parce que nous voulons être meilleurs que nos concurrents.

M. Ansermet, vous l'avez dit, grâce à Citycable, la courbe de clients augmente notablement. Notre *business plan* va nous permettre d'atteindre notre objectif en termes de taux de pénétration. Nous avons 72'000 clients télévision, ce sont autant de clients potentiels pour nos prestations internet. Notre objectif est un taux de pénétration de quelque 20% dans les cinq ans. Si nous voulons y parvenir, nous devons innover. Proposer des prix compétitifs, mais également innover, nécessite d'être à la pointe. C'est ce que nous faisons, mais nous cherchons toujours à innover et, dans cette perspective, le choix du partenaire téléphonie sera déterminant.

La téléphonie est un métier en soi, qui n'a rien à voir avec Internet ni avec la télévision. Nous devons déterminer prochainement si nous allons entrer pleinement dans ce métier des opérateurs de téléphonie – ce qui implique par exemple que nous devenions des *traders*, nous devrions acheter des minutes de téléphone sur la Bourse, ça va jusque là – ou nous associer avec un partenaire qui ferait ce travail pour nous. Cela nécessite une réflexion approfondie, qui explore les possibilités avec différentes sociétés et fixe des conditions très strictes, incluant les valeurs que nous défendons et sur lesquelles nous n'entendons pas transiger.

M. Hubler, vous dites: «Lausanne n'est pas devenue un géant». Non, Lausanne n'est pas devenue un géant. Toute-

fois, desservir plus de 70'000 clients télévision dans 11 communes de la région est un marché important. Le défi à relever est de n'être pas un géant et d'assurer néanmoins une bonne qualité de service de proximité à nos clients et à notre population. Vous avez parlé de l'enchevêtrement de partenariats dans lequel nous sommes impliqués. M. Hubler, vous parlez là de la télévision. Ce que vous avez dit n'est pas tout à fait exact. Dans Boisy TV, nous sommes majoritaires, nous avons une part des équipements, actifs. Nous n'avons pas seulement le réseau, nous achetons les signaux, et là nous sommes majoritaires. Ce partenariat avec Boisy, je vous l'ai dit en commission, fonctionne extrêmement bien, il nous permet de développer nos programmes. Nous avons réinvesti récemment parce que nous voulons toujours améliorer la qualité technique que nous offrons à nos clients. DigiTV, c'est historique. Nous y sommes minoritaires, mais à l'époque, lorsque la Ville a pris ces options, elle ne prévoyait pas cette évolution. Elle ignorait que Cablecom, petit à petit, rachèterait le réseau et que nous nous retrouverions minoritaires dans une société où Cablecom est largement majoritaire. Il ne faut cependant pas perdre de vue que, grâce à ce partenariat, nous avons dans la société DigiTV des possibilités que nous n'aurions pas si nous étions seuls. Cablecom nous apporte la moitié du chiffre d'affaires de DigiTV. On ne peut donc pas biffer ce partenariat d'un trait. Cela d'autant moins que nous discutons beaucoup avec eux et que ce partenariat nous a permis de développer ces programmes de télévision numérique et d'en ajouter une quantité.

M. Bettens, vous avez dit que le marché est en pleine évolution. C'est vrai : dans ce service, nous devons nous réunir à peu près toutes les trois semaines pour anticiper. Nous ne voulons pas arriver après les autres. Les autres, les grands de ce marché, annoncent des augmentations de vitesse plusieurs mois avant de les mettre en pratique. Ils disent : « Dans trois mois, on va... Mais ce n'est pas sûr que nos clients auront tous ces vitesses... » Nous, quand nous annonçons des augmentations de vitesse, nous pouvons les assurer, elles ne sont pas effectives trois mois après. Nous sommes des gens sérieux et nous tenons au capital de confiance que nos clients ont placé en nous. Oui, vous l'avez dit M. Bettens, nous avons un programme ambitieux.

Je suis pour ma part convaincue que les collaborateurs et les collaboratrices de ce Service multimédia sont capables de beaucoup. Je les côtoie très souvent et ils méritent un grand coup de chapeau pour ce qu'ils ont fait. Je vous remercie de soutenir ce préavis.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je vais demander au président rapporteur de nous dire comment la commission s'est déterminée.

M. Denis Pache (VDC) : – Volontiers. Au vote des conclusions, la commission vous propose d'accepter les conclusions 1 et 2 par 7 oui et 1 abstention, la conclusion 3 par 7 oui et 1 abstention, la conclusion 4 par 8 oui.

Le président : – Merci. Je vous fais voter de la même manière que la commission.

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 4'700'000 francs pour couvrir les coûts de développement des services multimédia sur le télé-réseau ;

2. d'amortir annuellement ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles ;

Celles et ceux qui acceptent ces deux conclusions lèvent la main. Avis contraires ? Abstentions ? Une poignée d'absentions, sans avis contraires. Ces deux conclusions sont acceptées.

3. d'approuver un crédit spécial de fonctionnement pour 2006 de 200'000 francs afin de couvrir les frais de personnel nécessaires au démarrage d'une prestation de téléphonie par câble, à répartir comme suit :

7700.301 Traitements Fr. 165'000.–

7700.303 Cotisations aux assurances sociales Fr. 10'000.–

7700.304 Cotisations à la caisse de pension Fr. 22'000.–

7700.305 Assurances-accidents Fr. 3'000.–

Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 3 lèvent la main. Avis contraires ? Abstentions ? Avec la même poignée d'absentions, cette conclusion est acceptée sans avis contraire.

4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin demandant à la Municipalité de clarifier sa politique et sa stratégie dans le domaine du multimédia et viser, en particulier, à profiler les Services industriels comme interlocuteur unique dans ce domaine.

Celles et ceux qui acceptent cette réponse municipale lèvent la main. Avis contraires ? Abstentions ? A l'unanimité, cette dernière conclusion est acceptée. Cet objet est liquidé. Merci, Monsieur.

Le Conseil communal de Lausanne,

– vu le rapport-préavis N° 2005/80 de la Municipalité, du 27 octobre 2005 ;

– vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'700'000.– pour couvrir les coûts de développement des services multimédia sur le télé-réseau ;

2. d'amortir annuellement ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles ;

3. d'approuver un crédit spécial de fonctionnement pour 2006 de Fr. 200'000.– afin de couvrir les frais de personnel nécessaires au démarrage d'une prestation de téléphonie par câble, à répartir comme suit :

7700.301	Traitements	165'000.–
7700.303	Cotisations aux assurances sociales	10'000.–
7700.304	Cotisations à la Caisse de pensions	22'000.–
7700.305	Assurances accidents	3'000.–

4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin demandant à la Municipalité de clarifier sa politique et sa stratégie dans le domaine du multimédia et viser, en particulier, à profiler les Services industriels comme interlocuteur unique dans ce domaine.

—————

Le président : – Nous prenons la dernière urgence demandée par la Municipalité. Il s'agit du point 17 de l'ordre du jour, Rapport-préavis N° 2005/81, «Construction d'un centre intercommunal de logistique de gestion des déchets. Création d'un réseau de déchetteries de quartier. Demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif. Réponses aux motions de M^{mes} Sylvie Favre et Christina Maier» J'appelle à la tribune M^{me} Michelle Tauxe-Jan, rapportrice de la commission.

—————

Construction d'un centre intercommunal de logistique de gestion des déchets

Création d'un réseau de déchetteries de quartier

Demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif

Réponses aux motions de M^{mes} Sylvie Favre et Christina Maier

Rapport-préavis N° 2005/81

Lausanne, le 3 novembre 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objets du préavis

Par ce préavis, la Municipalité vous propose la construction d'un centre intercommunal de logistique (CIL) pour la gestion des déchets, situé à Malley (commune de Renens). Ce projet permettra le regroupement en un seul lieu de plusieurs centres d'activités liés à la gestion des déchets et de disposer d'installations conformes à la législation en vigueur. Il comprendra les éléments suivants :

- des locaux administratifs pour l'exploitation du CIL (bureaux, vestiaires, locaux techniques);
- un garage pour les véhicules de collecte des déchets;
- un centre de compactage des ordures ménagères en bennes pour leur transfert à l'usine Tridel, via le tunnel ferroviaire;
- un centre de transbordement et de tri des déchets recyclables;
- une déchetterie intercommunale publique pour les ménages des communes de Prilly, Renens et Lausanne.

A cet effet, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 23'000'000 de francs.

La mise en œuvre de ce projet permettra également une diminution importante du trafic poids lourds lié à la collecte des déchets en permettant l'acheminement d'environ 60% des déchets lausannois par le rail depuis Malley. Cela permettra également une modification de l'organisation des tournées de ramassage complétée par la création d'un réseau de déchetteries de quartier.

Enfin, ce préavis répond à la motion de M^{me} Christina Maier, demandant de faciliter le tri pour augmenter le taux de recyclage, et à celle de M^{me} Sylvie Favre, demandant un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale.

2. Organisation du ramassage des déchets

2.1 Rappel des principaux objectifs cantonaux en matière de gestion des déchets urbains

Les déchets urbains sont constitués des déchets des ménages et de ceux de même type provenant de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Ces derniers sont souvent appelés déchets industriels banals (DIB). La loi cantonale sur la gestion des déchets du 13 décembre 1989 (LGD), actuellement en cours de révision, délègue aux Communes la gestion des déchets urbains ainsi que l'organisation de la collecte séparée des déchets recyclables. Le Plan directeur cantonal définit également huit périmètres de gestion des déchets et des zones d'apports pour l'approvisionnement des installations d'incinération des déchets et de traitement des boues de STEP.

La figure 1 illustre l'organisation des communes par rapport à leur périmètre de gestion.

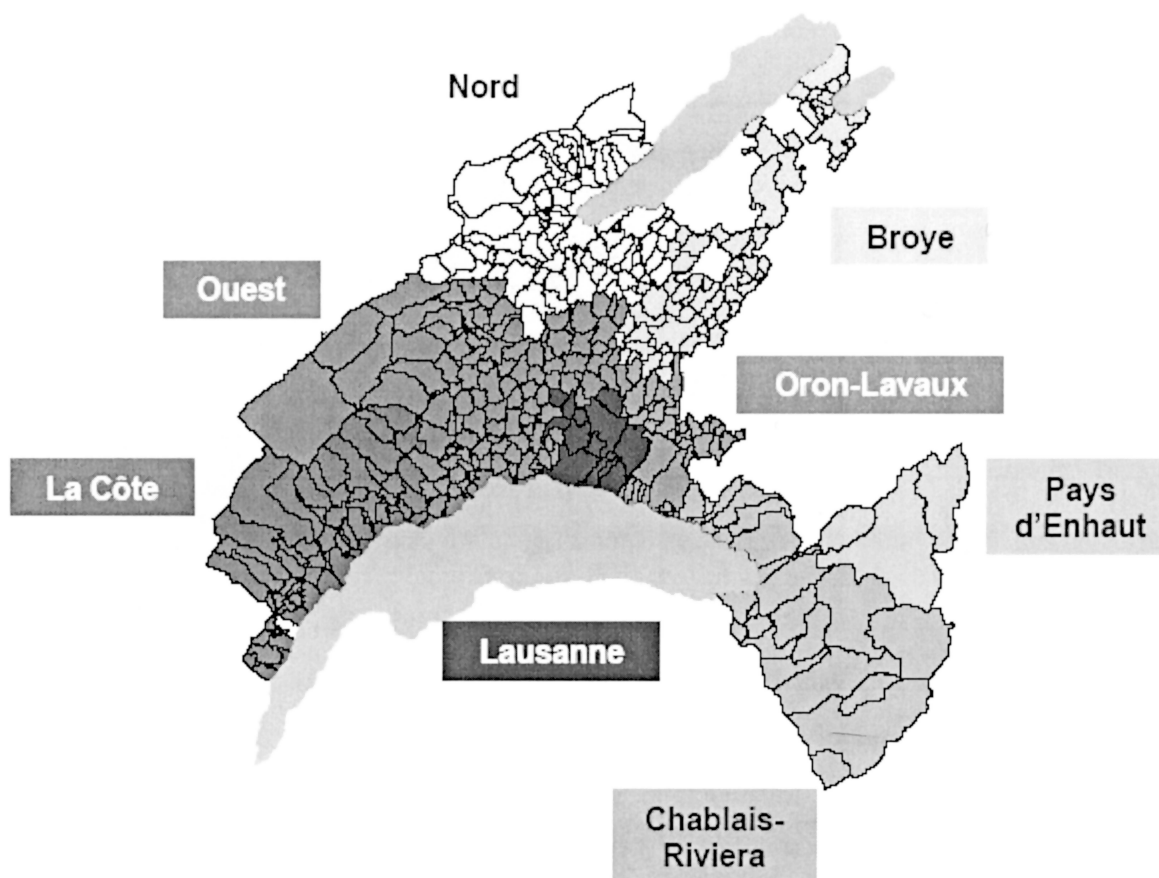


Figure 1 : Répartition des périmètres de gestion des déchets

La commune de Lausanne est rattachée au périmètre de GEDREL comprenant les communes de Froideville, Cugy, Morrens, Etagnières, Le Mont, Epalinges, Savigny, Belmont, Lutry, Paudex et Pully. Il est présidé par le/la directeur/trice en charge du Service d'assainissement.

Les périmètres de l'ouest et du nord, appelés respectivement Valorsa et STRID, qui représentent près de 150 communes, sont associés au périmètre de GEDREL pour gérer l'incinération de leurs déchets à l'usine Tridel.

Les périmètres de gestion sont des entités régionales constituant un cadre de collaboration pour la gestion des déchets. Les Communes membres ont la possibilité de déléguer la responsabilité de cette gestion à un organisme de coordination. Les tâches principales des périmètres sont la mise en place des filières de traitement, la diffusion de l'information, la sensibilisation de la population, l'organisation de mesures pour la réduction des déchets et l'amélioration du taux de recyclage.

L'objectif cantonal fixé est le maintien de la production des déchets incinérables aux alentours du niveau actuel soit entre 230'000 et 250'000 tonnes/an. La condition pour y parvenir est l'augmentation du taux de recyclage, actuellement de 42%, jusqu'à un niveau de 60% en 2020.

2.2 Organisation actuelle de la collecte des déchets à Lausanne

La Commune de Lausanne organise la collecte des déchets en privilégiant la collecte sélective (tri à la source) et les collectes porte-à-porte pour des raisons de proximité avec la population et de qualité de la prestation. Lorsque des collectes porte-à-porte ne sont pas possibles, la population peut utiliser la déchetterie communale du Vallon. Cette politique de collecte sélective a débuté en 1970 avec les premières collectes de métaux puis s'est étendue à d'autres produits. A ce jour, sept types de déchets recyclables sont collectés en porte-à-porte (métaux, papier-carton, verre, déchets végétaux, textiles, déchets encombrants et aluminium) tandis que le PET, les huiles, les piles, les déchets électroniques et électriques ainsi que les déchets spéciaux sont pris en charge à la déchetterie.

La quantité de déchets collectés à Lausanne en 2004 (figure 2) s'élève à 65'295 tonnes, en progression de 2,7% par rapport à l'année 2003. Le total des déchets incinérables s'élève à 41'976 tonnes et les déchets recyclables à 23'319 tonnes. Le taux de recyclage, en légère augmentation, s'élève à 35,71%. Il est légèrement inférieur au taux cantonal car certains déchets recyclables produits par le secteur économique ne sont pas collectés par le service d'assainissement et échappent donc à la statistique. Enfin, si les Lausannois recyclent de manière importante le papier et le verre, ils sont en retrait par rapport au reste du canton pour les déchets végétaux.

Figure 2: Quantités de déchets collectés à Lausanne

<i>Matières recyclées collectées</i>	<i>Quantités en tonnes</i>		
	2002	2003	2004
Ordures et déchets encombrants	41'647	41'195	41'976
Matières recyclées	22'809	22'297	23'319
Textiles, vêtements	288	334	345
Papier	9'140	8'910	9'479
Carton	1'228	1'619	2'101
Verre	5'530	5'054	5'115
Métaux	1'337	1'358	1'229
Piles et thermomètres	12	12	9
Aluminium	21	25	23
Huiles alimentaires	34	34	46
Huiles minérales de la place lausannoise	160	148	145
Déchets végétaux	4'747	4'325	4'316
Pneus	30	31	38
PET	42	53	53
Batteries	17	12	9
OREA / SWICO	87	208	217
Divers	136	174	194
Total	64'456	63'492	65'295
Taux de recyclage	35.40%	35.12%	35.71%

Les déchets recyclables suivent des filières de traitement différentes en fonction de leur nature et des conditions du marché.

<i>Principaux types de déchets recyclables</i>	<i>Carton, papier</i>	<i>Verre</i>	<i>Déchets végétaux</i>	<i>Métaux</i>
Proportion dans les déchets recyclables	49,7%	21,9%	18,5%	5,3%
Filières de recyclage et principales destinations	Papeteries, cartonneries (Suisse, France)	Sable de verre (Lausanne) exportation en verrerie (France)	Compostière de la Tuilière (Lausanne)	Fonderies, aciéries (Suisse, Italie)
Km parcourus pour la collecte en 2004	87'994	29'479	28'657	14'907

2.3 Organisation future de la collecte avec le centre intercommunal de logistique

Les catégories de déchets collectés au CIL seront les mêmes que celles acceptées actuellement à la déchetterie du Vallon, à savoir: ordures ménagères, papier, carton, métaux, batteries, huiles alimentaires, huiles minérales, déchets végétaux, PET, textiles, verre, objets ménagers volumineux, piles, thermomètres, aluminium, pneus, déchets électriques et électroniques, déchets inertes, bois.

Il n'est pas prévu d'accueillir les déchets spéciaux, exception faite de ceux des ménages.

2.3.1 Métaux

Le CIL réceptionnera uniquement les métaux apportés directement par les particuliers et les commerçants dans la partie déchetterie. Ils seront ensuite conduits vers un récupérateur de la région qui effectuera un tri puis les acheminera dans des fonderies ou aciéries. Les métaux collectés dans les autres déchetteries ou lors de collectes porte-à-porte ne seront pas amenés sur le site de Malley mais directement vers un repreneur.

2.3.2 Papier et carton

Actuellement, environ 40% du papier collecté (9500 tonnes en 2004) est acheminé sur le site de Malley, à proximité des abattoirs, où il est chargé sur des wagons et expédié directement dans une papeterie suisse. Le solde est amené par camion chez un récupérateur disposant d'une chaîne de tri. Les différentes qualités sont ensuite négociées sur le marché européen. Cette procédure sera reprise sur le nouveau site.

2.3.3 Verre et sable de verre

Le recyclage du verre collecté sur Lausanne suit deux filières. Une grande partie est concassée en sable de verre. Actuellement, cette filière gagne en importance car le sable de verre est très apprécié pour les travaux de pose de conduites industrielles, notamment en raison de son excellente aptitude pour le compactage et sa bonne perméabilité. Le solde du verre est trié par une entreprise privée située à Gland puis dirigé vers des verreries en France. Rappelons que le verre collecté à Lausanne n'est pas trié par couleur et donc incompatible avec les installations des verreries de St-Prex. Cette procédure sera reprise sur le nouveau site.

2.3.4 Autres catégories de déchets

Les déchets autres que les principales catégories précitées seront uniquement acceptés au centre de transbordement et à la déchetterie intercommunale. C'est ainsi notamment que les déchets végétaux continueront à être collectés en porte-à-porte et amenés directement à la compostière de la Tuilière sans transiter par le centre de Malley. En terme de trafic, seule la récupération des huiles engendrera une livraison journalière de deux camions.

2.4 Acheminement des déchets incinérables à l'usine Tridel

Le centre intercommunal de logistique comprendra également une installation de compactage pour les ordures ménagères qui seront acheminées en train via le tunnel ferroviaire menant à l'usine Tridel. Les quantités suivantes sont attendues par année :

- **25'000 t/an** provenant de Lausanne, soit environ 60% des déchets collectés
- **2000 t/an** provenant des communes de Cugy, Morrens, Etagnières, Savigny (collectées par Lausanne)
- **4000-7500 t/an** provenant des autres communes de Gedrel¹ (collectées par d'autres transporteurs)
- **11'000 t/an** provenant de VALORSA² (Renens, Prilly, Chavannes, Ecublens, Jouxens-Mézery et Saint-Sulpice).

Au total, ce sont entre 42'000 et 45'000 tonnes/an qui seront acheminées au CIL avant d'être compactées et transbordées sur des wagons.

Les ordures ménagères collectées par camions de 6,5 à 8 tonnes représenteront 23 livraisons en poids lourds par jour. Pour la tournée de ramassage de Lausanne, la répartition du trafic est actuellement inégale. En effet, ces tournées ont lieu, selon les secteurs de la ville, soit le lundi et le jeudi, soit le mardi et le vendredi. Ces jours correspondent au maximum d'activité du CIL. Le mercredi comprend une activité réduite et le samedi très faible.

La mise en service du centre intercommunal de logistique nécessitera une réorganisation complète des tournées de ramassage des ordures ménagères pour la ville de Lausanne. Pour certains quartiers, l'acheminement des ordures se fera très clairement vers Tridel ou Malley en fonction de la proximité de l'installation. Pour d'autres quartiers, le choix du site dépendra de la tournée de ramassage. Par conséquent, le choix des itinéraires de ramassage, de leurs fréquences et de leurs horaires sera très important pour la bonne marche de l'exploitation.

3. Etat actuel des installations

Actuellement, l'activité liée à la collecte et au recyclage des déchets est répartie sur deux sites principaux : le centre de ramassage de la rue du Vallon (déchetterie, centre de tri extérieur, garage à véhicules, réfectoires, vestiaires et bureaux) et le site des anciens abattoirs à Malley (sable de verre, tri et chargement du papier, conteneurs, centre collecteur des sous-produits animaux (CCSPA).

3.1 Locaux de la rue du Vallon

Le personnel de la direction et de l'administration du centre est logé dans un petit bâtiment datant de 1959 (anciennement l'appartement du concierge de l'usine d'incinération). La surface disponible étant insuffisante pour les besoins, il a été nécessaire d'installer deux conteneurs provisoires, collés au bâtiment existant, pour y loger cinq salariés sur les dix-sept employés administratifs et cadres d'exploitation. Un garage, de fabrication légère et sommaire (construction provisoire en tôle et Eternit) et datant de 1964, permet d'abriter dix-sept véhicules seulement sur un parc d'une capacité de 44 (voir figure 3). Le reste des véhicules stationne à l'extérieur dans la cour de l'usine. Les vestiaires et le réfectoire pour le personnel (111,5 postes à plein temps) datent quant à eux de 1974.

¹GEDREL: Société anonyme pour la gestion des déchets de la région lausannoise.

²VALORSA: Société anonyme pour la valorisation des déchets du périmètre ouest.

Figure 3 : Parc des véhicules du centre de ramassage

Type d'engin	Affectation
10 camions avec benne	Ramassage des ordures ménagères (3 avec système de pesage)
1 camion avec benne	Ramassage des déchets encombrants
2 camions avec benne	Ramassage des déchets végétaux
5 camions avec benne	Récupération du papier
2 camions avec benne	Récupération du verre
2 camions-citernes	Collecte des huiles usées
1 camion à pont	Livraison de conteneurs et transports divers
1 camion avec plaque élévatrice et système multilift	Collecte des métaux
3 camionnettes à pont	Livraisons, manifestations et divers
3 camions multilift + grue	Transports spéciaux
3 voitures et 2 camionnettes – fourgons	Contact clients et surveillants de la propreté
1 petit camion avec benne	Pesage des déchets
6 camions avec benne	Appoint, réserve et carton
1 grue à grappin sur pneu	Transbordement du papier
1 Manitou, 2 élévateurs au CCSPA	Manutention, chargement

3.2 Site des anciens abattoirs à Malley

Une partie des activités du centre de ramassage des ordures ménagères est décentralisée sur les terrains des anciens abattoirs de Malley. On y trouve notamment :

- Le centre collecteur des sous-produits animaux (CCSPA) qui reçoit les déchets de boucheries (718 tonnes en 2004 contre 712 en 2003), les cadavres d'animaux domestiques ou de faune (5811 pièces en 2004 contre 5192 en 2003), les cadavres d'animaux de rente (19 tonnes en 2004 contre 16 en 2003), les déchets de poissons récupérés auprès des poissonniers et professionnels de la vente ou des restaurateurs.
- L'activité conteneurs: deux collaborateurs réceptionnent les différentes catégories de conteneurs et procèdent à leur montage en vue de leurs livraisons aux particuliers ou gérances de l'agglomération. Les conteneurs ainsi montés et équipés sur place sont ensuite expédiés. Cette petite équipe qui assume les livraisons sur Lausanne effectue aussi les réparations de conteneurs endommagés lors des tournées de ramassage et un service d'entretien sur abonnement ou pour les conteneurs loués avec nettoyage.
- Le verre et le sable de verre: la plate-forme de Malley est actuellement utilisée pour la réception du verre collecté dans les communes de Lausanne, Prilly et Savigny. Deux fois par an, un concassage mobile est effectué sur place pour la fabrication du sable de verre. Le solde est transféré à Gland où une installation de concassage fonctionne également. Le sable de verre est stocké à Malley puis distribué vers les différents chantiers lausannois de poses de conduites industrielles.
- Le papier: une partie du papier et du carton, collectée quotidiennement sur Lausanne, est acheminée sur la plateforme de Malley pour un tri grossier (séparation du carton) puis chargée en vrac dans des wagons CFF qui sont envoyés vers une papeterie suisse.
- Le stockage du matériel de collecte de déchets et d'information utilisé lors des manifestations: le service dispose d'un parc important de matériel de collecte qui est mis à disposition des organisateurs de manifestations. Ce matériel est entretenu et stocké dans des locaux des anciens abattoirs.

4. Construction du centre intercommunal de logistique de gestion des déchets (CIL)

4.1 Choix du site de Malley

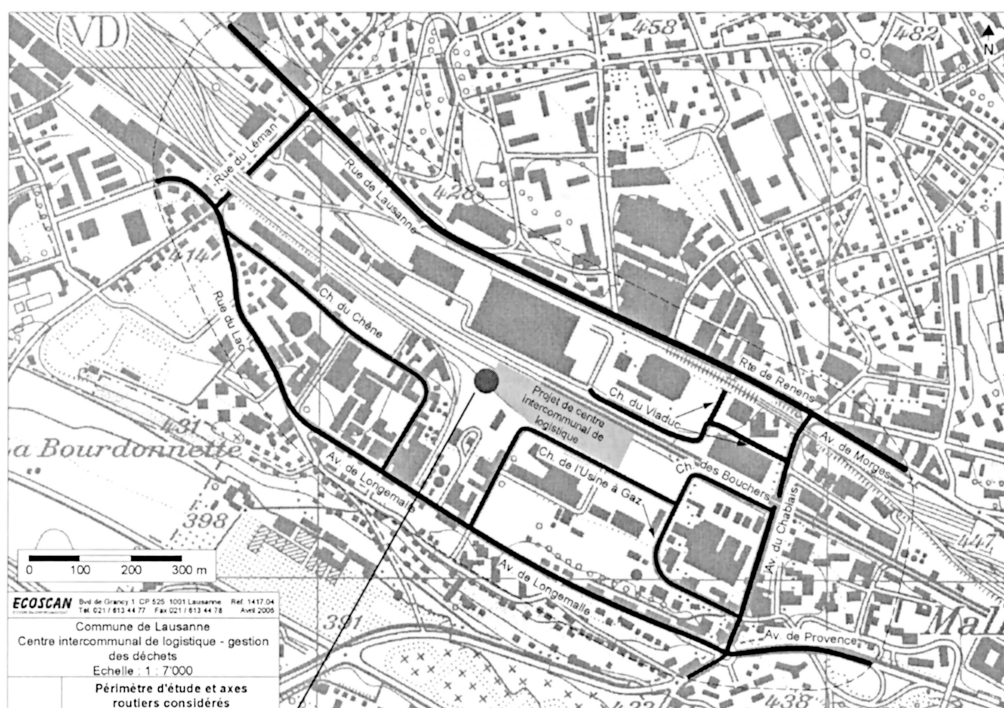
La construction d'un nouveau centre de ramassage et de tri des déchets est planifiée depuis 1986 déjà. Un montant de 23 millions figure au plan des investissements 2006 et 2007 pour cet objet qui était localisé initialement sur la plateforme supérieure du Flon, dans le sous-sol de l'usine d'incinération Tridel. Toutefois, afin de limiter les transports au centre-ville, et par l'utilisation renforcée du rail, tant pour l'évacuation des déchets recyclables que pour l'acheminement des déchets incinérables vers Tridel, la construction d'un nouveau centre sur le site de Malley a été retenue.

Suite à un concours restreint, un premier projet a été élaboré en 2001 déjà. Le lauréat, contrairement à ses deux collègues, prévoyait d'utiliser partiellement l'emplacement des anciens abattoirs où se trouve déjà une partie des activités du service d'assainissement (CCSPA, conteneurs, tri du papier et concassage du verre notamment). Le centre de compactage des déchets devant être acheminés à Tridel était quant à lui prévu à Sébeillon.

Lors de la consultation de ce projet durant l'hiver 2001-2002, les communes de Renens et Prilly ont fait part de différentes remarques liées à l'implantation et à l'avenir urbanistique du site. Aussi, en 2003, une première étude a-t-elle été menée sur l'avenir du site, et un concours d'idées, sous l'égide d'Europar, a été mis en œuvre. Par la suite, une étude a été réalisée conjointement par les Communes de Renens, Prilly, Lausanne et les CFF (propriétaires d'une des parcelles).

Les études ont conclu à l'abandon du site des abattoirs et au déplacement du projet (voir figure 4) vers le magasin général des services industriels (MAGESI) pour permettre un développement urbain plus harmonieux de ce secteur. L'étude a tenu compte de la présence durable, sur la plaine de Malley, du MAGESI et de divers équipements des Services industriels de Lausanne (chauffage urbain, gaz, électricité).

Figure 4: Localisation du centre intercommunal de logistique (CIL)



Cargo Domino éventuellement

Parmi les caractéristiques qui ont plaidé pour le choix de ce site, il convient de relever les éléments suivants :

- le site «MAGESI» est plus éloigné de la future gare du RER (réseau express régional), envisagée à Malley, que celui des «abattoirs». Il permet ainsi un meilleur développement urbanistique autour de cette future station;
- la concentration, en un seul pôle, des services d'intérêts publics, comme le MAGESI, le centre intercommunal de logistique, la plateforme de transbordement Cargo Domino de CFF Cargo et le dépôt des tl (au nord des voies). Cela permet des synergies fonctionnelles entre ces partenaires (accès camions et lignes ferroviaires);
- le développement urbain futur de la plaine de Malley n'est pas entravé par ce projet;
- le projet est entièrement situé en zone industrielle, le long des voies CFF.

Ce projet présente plusieurs avantages complémentaires tels que celui d'intégrer le projet Cargo Domino, de créer des synergies fonctionnelles entre les différentes activités, y compris avec le MAGESI, et le dépôt tl (un pôle unique de services publics) et de ne pas porter préjudice au développement urbain le long de l'avenue du Chablais ou sur le site des anciens abattoirs.

4.2 Description et nature de la parcelle

Le projet est situé sur la parcelle numéro 968, propriété des CFF et sur la commune de Renens. Ce terrain est affecté en «zone industrielle, non contigu» selon le plan général d'affectation légalisé en 1949. La commune de Lausanne sera mise au bénéfice d'un droit distinct et permanent pour la création du centre (voir chapitre 10).

Le site est une ancienne friche industrielle au bénéfice d'une bonne desserte routière et ferroviaire. Cette surface accueillait autrefois l'ancien magasin des Services industriels ainsi que l'ancienne usine à gaz. Ces bâtiments ont été détruits et seules subsistent aujourd'hui quelques structures enterrées (fondations) et les anciennes voies ferrées. Ces activités ont généré une faible pollution du sous-sol. La localisation et l'importance de cette pollution ont fait l'objet d'une investigation technique au sens de l'Ordonnance fédérale sur les sites contaminés (Osites).

Les paramètres analysés lors de cette investigation montrent qu'il n'y a pas de risque concret sur les biens à préserver. Le site est faiblement pollué, mais il n'est pas contaminé au sens de l'Osites. Aucun assainissement ou surveillance ne sera donc nécessaire pour cette parcelle.

Pour plus de sécurité, le centre intercommunal de logistique sera réalisé sans excavation majeure. Seuls un terrassement général du terrain sur une cinquantaine de centimètres et la construction d'un bassin de rétention de 400 m³ pour les eaux de pluie sont prévus. La parcelle étant destinée à être nivelée et bétonnée, cette couche constituera une forme de confinement des déblais pollués vis-à-vis des eaux de pluie. Un suivi environnemental des travaux de terrassement sera effectué afin de détecter une éventuelle pollution. Dans un tel cas, les matériaux suspects devront faire l'objet d'une élimination conforme à la directive sur les matériaux d'excavation.

4.3 Accès au site

Le bâtiment du CIL se divise en deux parties d'utilisations distinctes. Le centre de compactage, de transbordement des déchets et le garage à véhicules sont situés à l'ouest de la parcelle et accueilleront les poids lourds. La déchetterie intercommunale qui se trouve dans la partie Est sera accessible uniquement aux véhicules légers ainsi qu'aux camionnettes.

Les poids-lourds accéderont uniquement par l'avenue du Chablais comme suit :

- l'entrée depuis le nord se fait par le chemin des Bouchers en tourner à droite ;
- l'entrée depuis le sud se fait par le chemin de l'Usine-à-Gaz ;
- la sortie par le chemin de l'Usine-à-Gaz. Le giratoire de Malley permet le rebroussement pour les véhicules se dirigeant ensuite vers le nord.

Les véhicules légers accéderont au site soit par l'avenue du Chablais (de la même façon que les poids lourds), soit par l'avenue de Longemalle.

La circulation des camions se fera en dehors des heures de pointe, car les véhicules de ramassage débutent leur travail à 06 h 45 et aucun mouvement n'a lieu entre 17 h 00 et 21 h 00. Environ cinquante véhicules légers circuleront cependant durant l'heure de pointe du soir. Il s'agit de véhicules de service ou des collaborateurs. Pour limiter le trafic privé autour du centre, le nombre de places de parc a été volontairement limité à vingt places. Le centre dispose de moyens d'accès en transports publics suffisants. La proximité de l'éventuelle gare RER augmentera encore l'offre en transports publics. De ce fait, le trafic engendré par le CIL, relativement modeste, n'entraînera aucune modification quant au fonctionnement des carrefours.

4.4 Description du projet

4.4.1 Déchetterie intercommunale publique

La déchetterie intercommunale (zone 2 de la figure 5) n'est pas destinée à l'ensemble du bassin de la population des trois communes, mais à une partie seulement (les habitants les plus proches). En effet, la déchetterie intercommunale de Bussigny continuera d'accueillir les particuliers de Renens, notamment ceux qui habitent à l'ouest de la commune. Pour Prilly, le principe de déchetterie mobile, qui existe actuellement, sera abandonné et remplacé par la déchetterie intercommunale. Enfin, pour la commune de Lausanne, un réseau de déchetteries urbaines (voir chapitre 5) complétera le dispositif de collecte existant. Pour les Lausannois, la déchetterie de Malley constituera donc l'un des six sites de collecte à disposition de la population.

La déchetterie sera réservée exclusivement aux ménages disposant d'une carte de légitimation remise annuellement par les Communes respectives. Les déchets produits par des entreprises, commerces ou artisans seront quant à eux pris en charge au centre de transbordement, contre paiement des taxes de traitement. La déchetterie sera ouverte six jours par semaine. Durant la belle saison (avril à octobre), les heures d'ouverture seront prolongées jusqu'à 19 h 00.

Les coûts de construction et d'exploitation de la déchetterie intercommunale seront répartis entre les trois Communes, au prorata du nombre d'habitants raccordés et de la fréquentation. Une convention entre Municipalités règle ces questions (voir chapitre 9).

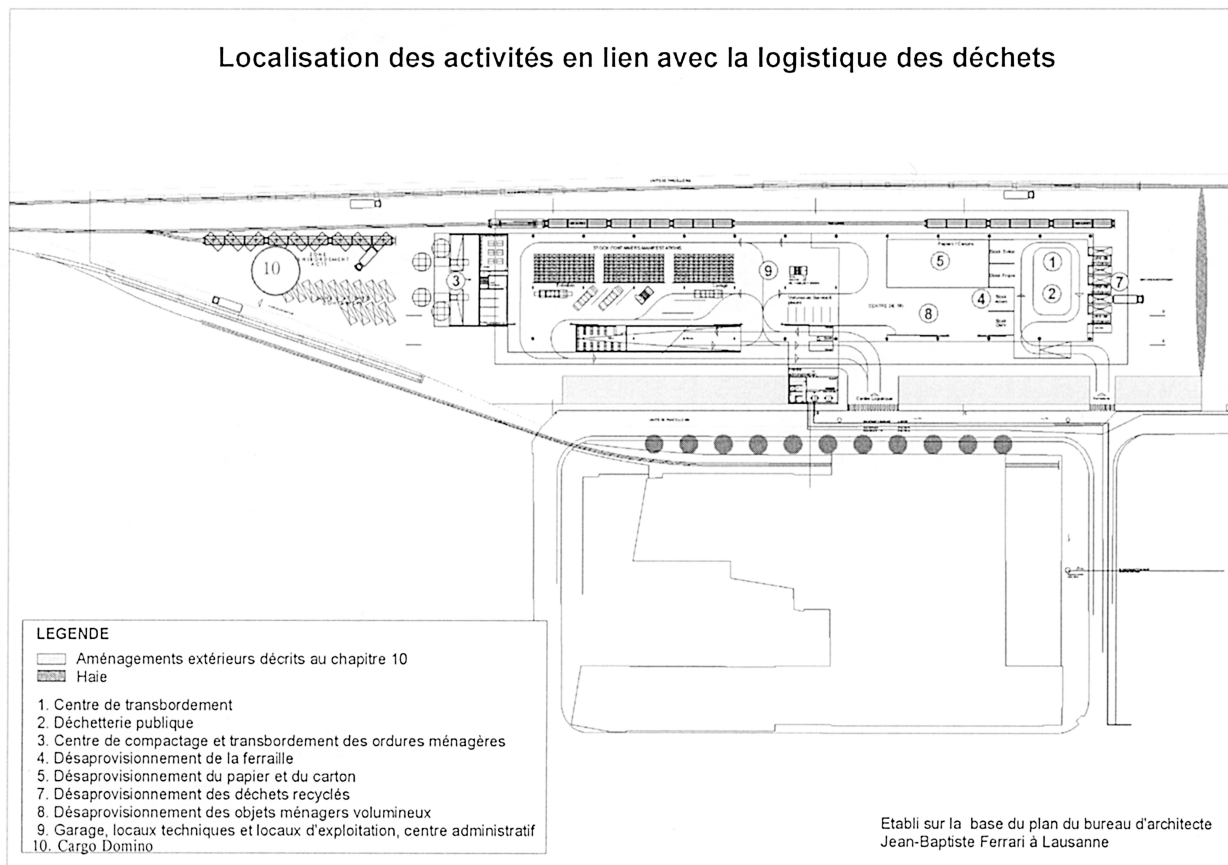
4.4.2 Centre de transbordement de déchets recyclables

Les véhicules de collectes des communes de Renens, Prilly et Lausanne qui achemineront leurs déchets recyclables au centre de logistique seront pesés à l'entrée et à la sortie avant de rejoindre le centre de transbordement (zone 1 de la figure 5). Les déchets seront ensuite triés selon leur nature, stockés (zones 4, 5, 7 et 8 de la figure 5) avant d'être réexpédiés dans les différents centres de traitement. Pour des raisons de protection de l'environnement, la préférence est donnée, lorsque cela est possible, au transport par rail. Le centre de transbordement dispose donc de quais de chargement et d'une voie de raccordement ferroviaire. Le broyeur à déchets encombrants, actuellement utilisé au centre du Vallon, sera transféré à Malley avec son installation insonorisée encore renforcée. Celui-ci sera utilisé pour broyer les encombrants de la déchetterie afin de les compacter dans des bennes acheminées par train.

Ce centre est également ouvert aux déchets en provenance des commerces, industries et artisans, moyennant finance. Le trafic généré par cette activité est de l'ordre de soixante mouvements par jour de camionnettes ou véhicules similaires apportant chacun 500 à 600 kilos, soit environ dix-sept tonnes par jour.

La zone de transbordement comprend également tous les stocks de matériel pour les manifestations et la zone de montage et d'entretien des conteneurs.

Figure 5: Schéma d'implantation des activités du centre intercommunal de logistique



4.4.3 Garage à véhicules

Un garage est prévu pour l'ensemble des véhicules et camions à l'intérieur du bâtiment, au niveau supérieur. Il permet le stationnement des véhicules de ramassage la nuit et pendant la pause de midi. Y seront également assurés les petits travaux de maintenance (lavage, graissage et petite mécanique uniquement). Les travaux de maintenance plus importants continueront à être effectués sur d'autres sites (actuellement aux ateliers et magasins de la ville ou chez les concessionnaires). Les camions seront stationnés dans une halle tempérée, ce qui est important pour le matériel électronique toujours plus important dans les équipements de camions. Le garage comprendra une installation de lavage des véhicules et camions. Cette installation de type «Kärcher» ou «Hydro-Wash» se trouvera à l'intérieur du bâtiment au centre de la partie ouest.

Il est également prévu à l'extérieur quatre places pour les visiteurs, huit pour les cadres devant se déplacer et huit pour les surveillants de la propreté, soit au total vingt places. Aucune place de stationnement n'est prévue pour les autres collaborateurs qui devront utiliser les transports publics.

4.4.4 Locaux sociaux et administratifs

Les locaux administratifs, regroupés sur deux niveaux au milieu du centre, comprennent un accès pour le public, depuis l'extérieur du bâtiment (niveau 0), et un accès pour le personnel depuis le garage à véhicules.

Environ 120 collaborateurs, personnel technique et administratif, seront rattachés au centre intercommunal de logistique dont une douzaine de cadres techniques et administratifs. Les locaux destinés au personnel comprennent des vestiaires pour environ cent personnes avec armoires, douches, WC et local de séchage pour les vêtements mouillés et une salle réfectoire de type «pique-nique» pour cinquante personnes ainsi que divers locaux nécessaires à l'exploitation.

La partie administrative comprendra un local d'accueil avec le poste de pesage, neuf bureaux et deux petits locaux d'archives et de rangement. On y trouve en particulier la direction du centre, les surveillants de la propreté et la taxation des entreprises.

4.4.5 Centre de compactage et de transfert de bennes

Les camions d'ordures ménagères acheminant les ordures au centre de compactage (zone 3 de la figure 5) entreront dans le site par la zone de pesage puis pénétreront dans le bâtiment en empruntant la rampe accédant au premier étage. Les ordures seront déversées dans la trémie des compacteurs. Ensuite les camions retourneront pour une nouvelle tournée ou iront se parquer au garage sis au même niveau. La trémie et la zone de compactage sont situées à l'intérieur du bâtiment qui est totalement fermé à cet endroit afin d'éviter toute émission de poussières, de bruit ou d'odeurs. Une opération de compactage correspond à environ 6 m³ d'ordures. La durée de déversement et de compactage est estimée à trois minutes par camion.

Le compacteur peut charger deux bennes automatiquement. Les bennes pleines sont remplacées par des vides au fur et à mesure des besoins par un camion multilift qui les dépose sur les wagons ad hoc. Le transbordement de 42'000 tonnes d'ordures par an nécessitera quinze bennes par jour qui formeront un à deux trains acheminés par les CFF jusqu'à Tridel, via le tunnel ferroviaire.

5. Création d'un réseau de déchetteries

5.1 Fonctionnement du réseau

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés en matière de recyclage des déchets, il est indispensable de renforcer les moyens mis à disposition de la population pour éliminer ses déchets. De plus, les exigences légales en matière de collecte et de tri de certains déchets, notamment les déchets contenant des composants électriques et électroniques, sont incompatibles avec les collectes en porte-à-porte. Il est donc nécessaire de supprimer la collecte porte-à-porte des objets ménagers volumineux et de préférer la voie du retour dans les commerces, cas échéant dans les déchetteries au bénéfice d'une licence S.EN.S. Afin de ne pas défavoriser les ménages ne disposant pas de véhicules, il est proposé de créer un réseau de quatre déchetteries de quartier, complétant celle de Malley. De plus, un service de collecte à domicile, contre paiement, sera organisé pour les personnes ne souhaitant pas se déplacer jusqu'aux déchetteries.

Les déchets acceptés dans les déchetteries seront principalement les déchets ménagers incinérables et recyclables ainsi que des objets ménagers volumineux. Les déchets sont ensuite transférés au CIL de Malley. Les déchetteries de quartier seront ouvertes au public deux après-midi et soirs par semaine ainsi que le samedi. Les déchetteries seront surveillées par un professionnel chargé d'accueillir les visiteurs, surveiller le tri, conseiller et informer la population.

Les déchetteries de quartier sont de conception relativement simple. Il s'agit de surfaces goudronnées d'environ 750 m², clôturées, avec un raccordement au réseau routier afin de permettre l'accès des poids lourds chargés d'évacuer les déchets stockés. L'équipement prévu, relativement modeste, comprendra environ quatre bennes multilift pour les gros objets ainsi qu'une dizaine de conteneurs de 800 litres pour les matériaux recyclables. Un local couvert et fermé servira de dépôt pour les déchets spéciaux des ménages et de bureau-vestiaire pour le gardien. Il est également prévu d'équiper ces déchetteries d'une fosse pour permettre la prise en charge des déchets de balayages collectés par le personnel du Service des routes et de la mobilité.

5.2. Localisation provisoire des sites

Les dossiers de demandes de permis de construire des projets d'implantations des déchetteries sont en cours de préparation. Ils ne sont donc pas définitifs et peuvent changer en fonction du résultat des mises à l'enquête publique. La répartition des sites est la suivante :

- Centre ville : la déchetterie du Vallon, la seule en service actuellement, sera maintenue mais déplacée dans la partie sud de l'usine d'incinération du Vallon jusqu'à la réaffectation totale du site.
- Nord-ouest : le parking du Vélodrome pourrait accueillir une déchetterie. Celle-ci serait contiguë au bâtiment de Swisscom, situé à l'ouest du parking. Ce projet nécessitera la suppression d'environ vingt places de parc.
- Nord-est : le parking de la route d'Oron, relativement caché, pourrait être retenu comme site. Pour ce faire, il sera nécessaire de supprimer environ vingt-cinq places de parc.
- Sud-est : une déchetterie peut être installée dans la parcelle comprise entre les nouveaux aménagements routiers de la Perraudettaz et de la Vuachère. Ce site est actuellement non utilisé.
- Sud-ouest : une déchetterie est déjà en fonction dans le quartier de la Bourdonnette, à l'intention des habitants du quartier.

5.3 Budget et équipement des sites

Le crédit nécessaire de 1,6 million à l'aménagement et à l'équipement des déchetteries de quartier est compris dans le montant de 23 millions de francs inscrit au plan des investissements pour les années 2006 et 2007 pour le centre de logistique de Malley. Cette somme permettra, outre la clôture des sites et les aménagements de terrain, l'installation de bennes, de conteneurs enterrés (chaque fois que cela sera possible), de palettes et de caisses étanches pour les produits spéciaux ainsi que d'un local pour le gardien. Le montant a été déterminé sur la base de la déchetterie de la Bourdonnette. Il s'agit avant tout d'équipement standard (bennes, containers et structure légère).

6. Aspects financiers

6.1 Coûts des travaux

La construction du centre intercommunal de logistique a fait l'objet d'un devis établi par le groupement d'architectes et d'ingénieurs mandaté pour l'étude du projet. La somme nécessaire à la mise en œuvre des travaux décrits, calculée sur la base d'un devis détaillé en vigueur au 1^{er} avril 2005, par partie d'ouvrage, se répartit comme il suit (indice des coûts de construction de 110,2 points au 01.04.2005) :

6.1.1 Centre de transbordement, garage, locaux sociaux, bureaux

Il s'agit des locaux qui seront à l'usage exclusif de la ville de Lausanne.

• Terrain	CHF	851'000
• Travaux préparatoires	CHF	839'000
• Bâtiment	CHF	11'540'000
• Equipement d'exploitation	CHF	134'000
• Aménagements extérieurs	CHF	1'530'000
• Frais secondaires	CHF	200'000
• Ameublement	CHF	226'000
• Total	CHF	15'320'000

6.1.2 Déchetterie intercommunale

• Terrain	CHF	3'000
• Travaux préparatoires	CHF	58'000
• Bâtiment	CHF	1'010'000
• Equipement d'exploitation	CHF	0
• Aménagements extérieurs	CHF	346'000
• Frais secondaires	CHF	16'000
• Ameublement	CHF	0
• Total	CHF	1'433'000

6.1.3 Centre de compactage

Cet ouvrage sera utilisé pour les besoins des communes membres de GEDREL SA. Cette société financera les coûts de construction et d'exploitation.

• Terrain	CHF	155'000
• Travaux préparatoires	CHF	501'000
• Bâtiment	CHF	2'076'000
• Equipement d'exploitation	CHF	796'000
• Aménagements extérieurs	CHF	1'074'000
• Frais secondaires	CHF	45'000
• Ameublement	CHF	0
• Total	CHF	4'647'000

6.1.4 Déchetteries de quartier

Les coûts de construction des déchetteries se fondent, à ce stade, sur une estimation.

• Travaux préparatoires	CHF	200'000
• Bâtiment	CHF	100'000
• Equipement d'exploitation	CHF	800'000
• Aménagements extérieurs	CHF	500'000
• Frais secondaires	CHF	0
• Ameublement	CHF	0
• Total	CHF	1'600'000

6.1.5 Récapitulation

Ouvrage génie-civil:

• Centre de transbordement	CHF	14'960'000
• Déchetterie intercommunale	CHF	1'433'000
• Centre de compactage	CHF	3'851'000
• Déchetterie de quartier	CHF	800'000
• <i>Sous-Total</i>	<i>CHF</i>	<i>21'044'000</i>
• Participation de GEDREL SA	CHF	- 3'851'000
• Total à charge de Lausanne	CHF	17'193'000

Installation électro-mécanique:

• Centre de transbordement	CHF	360'000
• Déchetterie intercommunale	CHF	0
• Centre de compactage	CHF	796'000
• Déchetterie de quartier	CHF	800'000
• <i>Sous-Total</i>	<i>CHF</i>	<i>1'956'000</i>
• Participation de GEDREL SA	CHF	- 796'000
• Total à charge de Lausanne	CHF	1'160'000

6.2 Charges annuelles

L'exploitation du nouveau centre ne devrait pas induire de modification substantielle de l'excédent de charges d'exploitation annuelles. En effet, les frais pour le personnel supplémentaire nécessaire pour l'exploitation du centre de compactage seront refacturés à GEDREL SA. De même, les charges financières d'exploitation de la déchetterie intercommunale seront réparties entre les trois communes. De plus, l'augmentation de la quantité de déchets recyclés et donc des frais d'élimination y relatifs devra être compensée par une baisse de la quantité de déchets à incinérer, dont les taxes de traitement sont nettement plus élevées. Enfin, les charges d'électricité et de chauffage du centre devraient être du même ordre de grandeur que celles du site actuel, en raison de la mauvaise isolation des bâtiments existants.

Les charges financières annuelles sont calculées, avec un taux d'intérêts de 4% et un amortissement de vingt ans pour les installations électromécaniques (1'160'000 francs) et de trente ans pour le génie civil (17'193'000 francs). Elles s'élèveront à 1'079'628 francs.

En outre, il sera nécessaire de s'acquitter d'une rente superficielle annuelle de 157'020 francs pour l'octroi du DDP. Cette rente correspond aux 5% de la valeur du terrain fixée à 200 francs par m² (voir chapitre 10).

De ce fait, les charges annuelles sont estimées comme suit:

• Annuité de l'investissement	CHF	1'079'628
• Rente superficielle	CHF	157'020
• Total des charges annuelles	CHF	1'236'648

6.3 Incidences sur le personnel

L'exploitation du nouveau centre nécessitera une augmentation de l'effectif de trois postes. En effet, les heures d'ouverture de la déchetterie intercommunale, plus étendues qu'actuellement, nécessiteront un demi-poste de travail supplémentaire. Un poste de peseur sera créé, cette fonction n'étant pas actuellement assumée par le centre de ramassage sur le site du Vallon. Le centre de compactage nécessite également la création d'un poste et demi de travail supplémentaire pour les opérations de transfert des bennes sur les wagons et pour les entretiens. Ce sont donc trois postes supplémentaires dont la nouvelle installation de Malley aura besoin. Le coût de cette augmentation de charges sera compensé par une facturation à GEDREL SA pour la station de compactage et aux communes de Renens et Prilly pour la déchetterie intercommunale.

Les déchetteries de quartier nécessiteront trois postes de surveillants de déchetterie. Toutefois, ces postes seront compensés par une diminution du personnel chargé de la collecte des objets ménagers volumineux, puisque ceux-ci ne seront plus ramassés en porte-à-porte lors de la mise en service du réseau de déchetterie. Cette activité n'engendre donc pas de modification de l'effectif, mais des modifications des descriptions de postes de quelques collaborateurs.

6.4 Plan des investissements

La création du nouveau centre de logistique de Malley est inscrite au plan des investissements pour les années 2006 et 2007 pour un montant de 23'000'000 de francs.

6.5 Subventions

La construction des voies de raccordement privées au réseau ferroviaire pourra être subventionnée par l'Office fédéral des transports (maximum 44%).

Le centre de compactage, de transbordement et la déchetterie intercommunale entrent dans la catégorie des dossiers pouvant faire l'objet d'une subvention cantonale, selon l'article 25 de la Loi cantonale sur la gestion des déchets (maximum 32%).

Les demandes de subvention seront déposées dès l'octroi du permis de construire par la commune de Renens et les éventuelles subventions portées en amortissement du crédit investi.

7. Programme des travaux

La construction du centre intercommunal de logistique devrait durer environ deux ans dès l'adoption du présent préavis et la réception du permis de construire. La mise en service des premiers éléments, à savoir le centre de compactage, devrait avoir lieu au plus tard en janvier 2007 afin d'être coordonnée avec la mise en service de la liaison ferroviaire vers Tridel.

8. Conformité à l'Agenda 21

Le présent projet répond aux principes de l'Agenda 21, essentiellement pour l'augmentation du taux de recyclage des déchets, la diminution du trafic poids lourds engendré par le transfert sur le rail des déchets incinérables et recyclables, la proximité et la participation de la population par la création des déchetteries de quartier.

La démarche «Quartiers 21» s'est achevée en début d'année 2005 par la remise à la Municipalité de différentes propositions. Parmi les projets du domaine d'action «Habitat», l'un visait directement l'amélioration des conditions de tri et d'information de la population sur les lieux de collecte, la création de points conseils et la création de déchetteries conviviales. La construction du centre logistique intercommunal de Malley et la constitution d'un réseau de déchetteries, toutes surveillées, s'inscrivent dans le droit fil de ces recommandations.

La dimension environnementale et écologique est clairement présente au travers de toutes les améliorations apportées pour faciliter le tri, réduire les déplacements des véhicules et des camions en ville pour le trafic de transit et l'utilisation du tunnel ferroviaire pour l'acheminement des ordures collectées sur le secteur ouest à l'usine d'incinération Tridel. L'étude d'impact sur l'environnement, réalisée préalablement aux études de faisabilité, démontre que le trafic engendré par le centre de logistique a une incidence négligeable sur le réseau routier et son exploitation, tant à l'heure de pointe que sur le diagramme des charges journalières.

La dimension économique est marquée par le souci de rationalité et d'économie que renferme ce projet. Cela s'exprime dans le choix architectural et des matériaux utilisés, dans l'intégration des bâtiments au paysage environnant, dans la mise en commun des infrastructures pour des communes limitrophes avec un gros potentiel de population et par la limitation des transports routiers qui, outre l'aspect écologique, manifeste un souci de réduction de l'utilisation des carburants. Le centre de logistique se rapproche de l'Ouest lausannois, centre d'activités important et donc site producteur de déchets.

Enfin, la création du réseau de déchetteries rapprochera la population des centres de collecte et offrira dans le même temps un conseil et une assistance en matière de tri et de revalorisation des déchets.

9. Convention d'exploitation entre Prilly, Renens et Lausanne

L'exploitation de la déchetterie intercommunale et la répartition des frais d'exploitation font l'objet d'une convention entre les Municipalités, établie conformément à la Loi sur les communes. Celle-ci a été présentée aux Municipalités de Renens et Prilly, qui se détermineront formellement dès l'obtention du permis de construire relatif à cet ouvrage. Cette convention précise l'organe de surveillance de l'exploitation du centre et la clé de répartition des charges financières de celui-ci.

10. Droit distinct et permanent de superficie

Les Chemins de fer fédéraux suisses CFF, propriétaires de la parcelle 968 de la commune de Renens octroieront à la commune de Lausanne un droit de superficie distinct et permanent pour la création du centre intercommunal de logistique.

Celui-ci est conclu pour une durée initiale de soixante ans (jusqu'au 31 décembre 2065) et s'exerce sur une surface de 15'702 m². Une rente annuelle de 157'020 francs sera due aux CFF. Elle correspond au 5% de la valeur du terrain qui a été définie par un expert, désigné d'entente entre les parties. La rente sera adaptée tous les cinq ans à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation.

En cas de retour, les CFF devront à la commune de Lausanne une indemnité équitable. Cette indemnité correspondra à 70% de la valeur vénale des constructions et installations, au moment de l'extinction du droit. Les CFF ont le droit d'exiger la démolition des constructions et installations ainsi que le rétablissement de l'état primitif. Dans ce cas, aucune indemnité ne serait due.

Les CFF bénéficient d'une option qui leur permet de demander, ultérieurement, l'échange du terrain grevé avec un autre terrain situé dans le secteur, de même surface et propriété de la commune de Lausanne, soit en zone équivalente avec des paramètres d'aménagement et de police des constructions identiques, sans soulte, soit dans une zone différente avec une soulte définie à dire d'expert.

11. Réponse à la motion de M^{me} Christina Maier

Déposée le 26 octobre 2004, cette motion, qui demande de faciliter le tri des déchets en vue d'augmenter le taux de recyclage, a été prise en considération et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport en date du 15 mars 2005³.

La Municipalité partage les options principales proposées par la motionnaire qui souligne l'importance de la proximité des centres de tri ou des équipements de collecte pour faciliter le «tri des déchets qui ne peut relever du parcours du combattant». Elle y répond par le biais de ce rapport-préavis qui propose la construction d'une déchetterie intercommunale qui remplacera celle, obsolète et insuffisante du Vallon. De même, la réalisation d'un réseau de déchetteries de quartier va dans le sens demandé.

Enfin, la Municipalité rappelle les efforts qui sont entrepris depuis de nombreuses années en matière de communication et de sensibilisation de la population. Elle entend poursuivre dans cette voie avec le soutien et le concours des autres communes membres de GEDREL SA. L'ouverture de la nouvelle usine d'incinération Tridel sera également l'occasion de recevoir de nombreuses classes d'écoles et de les rendre attentives à la gestion responsable de leurs déchets.

Ces efforts sont également orientés vers les entreprises, cela dans le cadre de partenariat pour la formation des employés ou d'actions particulières, comme par exemple des cours pour les étudiants de l'Ecole Hôtelière de Lausanne ou le Trophée Eco-conscience. D'une manière générale, il faut constater que la plupart des grandes sociétés disposent de déchetteries d'entreprises ou organisent une collecte sélective d'une partie de leurs déchets recyclables (la plupart du temps, le papier des bureaux). Une des motivations principales de ces efforts de tri, mise à part la notion de responsabilité écologique, est bien sûr la question des coûts, le recyclage étant nettement plus économique, au sens global du terme, que l'incinération.

En matière de collecte sélective, le règlement communal sur la gestion des déchets prévoit déjà l'obligation pour tous les propriétaires d'immeubles comprenant plus de quatre appartements ou avec des activités (bureaux, commerces, artisanat, etc.) de disposer de conteneurs pour la collecte sélective des déchets. Le Service d'assainissement intervient de manière appuyée pour achever l'équipement de la ville. A titre d'information, ce sont ainsi plus de 1829 conteneurs qui ont été fournis en 2004 par le Service d'assainissement.

³BCC 2005 (N° 19), pp. 882 et 883.

12. Réponse à la motion de M^{me} Sylvie Favre

Déposée le 11 juin 2002, cette motion a fait l'objet d'une discussion préalable le 1^{er} juillet⁴ de la même année et a été prise en considération et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport le 18 mars 2003⁵. Dans son développement, la motionnaire s'inquiétait du sort de la plaine de Malley, frontière de trois communes (Renens, Prilly et Lausanne) dont l'image aujourd'hui est encore celle d'un lieu industriel peu engageant, parsemé de terrains vagues et traversé par les voies CFF.

Constatant que ce site constitue, à l'échelle de la région lausannoise et dans la perspective d'un développement urbain durable, un site stratégique pour la création d'un important pôle urbain multifonctionnel (activités, services, culture, loisirs, logements, ...), elle estimait essentiel que les autorités politiques de Lausanne et de l'Ouest lausannois prennent leurs responsabilités et ne considèrent pas ce site comme un rebut. Les projets proposés par la Municipalité de Lausanne sur les vastes terrains dont elle est propriétaire (halle de stockage de camions, infrastructures sportives, ...) ne posent jamais la question de savoir quelles fonctions peuvent «cohabiter», quelle densité est appliquée, quels types d'espaces publics pourraient être créés, comment s'insère le site dans le contexte environnant, etc.

En conclusion, la motionnaire demandait que plusieurs pistes soient examinées :

1. Moratoire sur les projets envisagés sur le site dans toutes les communes concernées.
2. Mise sur pied d'une réelle concertation intercommunale à travers les différents services concernés.
3. Elaboration d'une planification concertée entre les Communes concernées ou lancement d'un concours d'idées pour l'avenir du site.
4. Création d'une commission intercommunale qui fasse des propositions aux Municipalités et qui définisse la démarche appropriée pour la valorisation de ce site.

Entre-temps, la motionnaire s'adressait encore à la Municipalité par une interpellation sur le même sujet à laquelle la Municipalité répondait de manière très complète lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2004⁶. Cet événement valant déjà partiellement réponse à la présente motion, la Municipalité estime pouvoir se limiter ici à des compléments d'information sans revenir en détail sur les aspects déjà traités.

La Municipalité rappelle, en préambule, que cette plaine est située sur le territoire des communes de Prilly et de Renens, et qu'elle est propriétaire de nombreux terrains sur ce site. Bien que le développement urbanistique soit de la compétence des Communes territoriales précitées, la Municipalité est consciente de la situation stratégique de cet espace. A cet effet, les trois Municipalités, par leurs délégués, se sont réunies dès la fin 2001 pour débattre des enjeux de ce secteur. A partir de ce moment, un moratoire de fait a été instauré, les projets en cours étant débattus dans le cadre d'une planification concertée. Ainsi, malgré les délais courts à respecter pour la mise en service du centre intercommunal de logistique, la Commune de Lausanne avait suspendu la planification déjà entamée du projet sur le site des abattoirs et de l'unité de transbordement à Sébeillon, pour permettre cette réflexion intercommunale englobant toutes les données liées à la plaine de Malley et au centre de logistique.

A cela sont venus s'ajouter d'autres niveaux de réflexion dont le concours EUROPAN qui a eu lieu en 2003. Les résultats de ce concours n'ont été que d'un maigre apport pour la réflexion et le schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), qui consacre un large chapitre sur ce secteur allant de Sébeillon à Bussigny. Enfin le plan de l'agglomération Lausanne-Morges (PALM), constituant une pièce du Plan directeur cantonal, s'est aussi attaché longuement à cette partie du territoire. Ces débats à plusieurs niveaux ont conduit les Municipalités des trois communes à préciser leurs objectifs dans le cadre d'une déclaration d'intentions concernant l'avenir et le réaménagement progressif du site de MALLEY. Elles ont décidé de poursuivre leur collaboration dans le cadre des acquis suivants :

- Le réaménagement du site de Malley peut se poursuivre dans le sens de la définition d'une évolution progressive du secteur en quartiers urbains mixtes (habitats / activités / espaces verts) dans lesquels les activités, à caractère industriel, ne sont pas absentes mais tendront à être confinées dans des espaces clairement définis permettant d'en libérer d'autres à reconverter. Les trois Communes s'engagent à mettre en commun leurs efforts dans ce sens et invitent les CFF à adhérer à leur démarche.
- La Commune de Lausanne soutient l'adhésion des communes de Renens et de Prilly au périmètre de ramassage de Lausanne.
- L'option d'une localisation du centre intercommunal de logistique de la commune de Lausanne à Malley est admise.

⁴BCC 2002, T. II (N° 10/II), p. 174.

⁵BCC 2003, T. I (N° 4), pp. 290 ss.

⁶BCC N° 10 du 05.10.2004, pp. 79 ss.

Pour répondre à la dernière conclusion rappelée ci-dessus, une étude sur l'emplacement le plus approprié du centre intercommunal de logistique de la commune de Lausanne a été menée entre les instances techniques des trois Communes et des CFF. Le résultat de cette étude a été présenté le 2 septembre 2004 à Renens, lors d'une séance plénière regroupant les représentants politiques des trois Municipalités ainsi que des représentants des CFF et du Canton. L'objectif était de trouver l'accord des trois Communes et des CFF sur l'emplacement définitif du centre de logistique pour une localisation qui tienne compte tant des données connues du PALM que celles du SDOL. Il a été aussi tenu compte d'une présence durable sur cette plaine d'activités et de bâtiments, tels que le MAGESI, une centrale pour le chauffage à distance, le poste électrique du Galicien et la sphère de détente du gaz naturel et ses périmètres de sécurité. Enfin, la présence pour une certaine durée de bâtiments et d'installations liés aux anciens abattoirs, dont l'exploitation a cessé à la fin 2002, n'a pas été négligée. En effet, certains *Droits distincts de superficie* sont attribués au-delà de 2020.

Sur la base du rapport commenté en séance plénière, c'est à l'unanimité des représentants des trois communes et des CFF que le choix s'est porté sur la variante Malley-MAGESI Nord, objet du présent rapport-préavis. Les Syndics de Renens et Prilly ont accepté que la Commune de Lausanne engage les moyens financiers pour développer le projet en vue d'une demande de permis de construire. De leur côté, les représentants des CFF ont déclaré vouloir faciliter la négociation de la mise à disposition du terrain nécessaire.

Les syndics de Renens et Prilly avec les CFF ont en outre pris l'engagement de soutenir la Commune de Lausanne en lui permettant de reprendre la planification du centre de logistique sur le site de Malley MAGESI Nord, en vue de sa réalisation, si possible synchronisée avec la mise en service de TRIDEL et son tunnel. La Municipalité a pris acte de cet engagement et a chargé la Direction des travaux de réactiver le mandat attribué au groupement «architectes-ingénieurs» retenu.

La solution retenue est le fruit d'une collaboration très étroite entre les Autorités exécutives des trois Communes. La Municipalité reste convaincue qu'il n'appartient pas au corps délibérant de se substituer aux tâches dévolues aux Municipalités pour conduire le développement de projet intercommunaux sous l'égide d'une commission intercommunale comme l'aurait souhaité la motionnaire. La Constitution vaudoise prévoit bien qu'une des attributions du corps délibérant est de se prononcer sur les collaborations intercommunales et non de les assumer en lieu et place de l'exécutif. Il appartient bien sûr à la Municipalité de tenir informé le corps délibérant des projets à des moments appropriés, ce rapport-préavis en est précisément l'occasion. Cela dit, la Municipalité se réjouit, dans le cas présent, du résultat de la collaboration intercommunale autour du projet et estime ainsi que les objectifs visés par la motion ont été atteints permettant au corps délibérant d'approuver le résultat de la collaboration intercommunale.

13. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2005/81 de la Municipalité, du 3 novembre 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le projet de construction d'un centre intercommunal de logistique de gestion des déchets et la création d'un réseau de déchetteries de quartier ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 23'000'000 de francs répartis comme il suit : génie civil 21'044'000 francs et électro-mécanique 1'956'000 francs ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 par la rubrique 4601.331 du budget du Service d'assainissement, la durée d'amortissement étant de vingt ans pour les équipements électromécaniques et de trente ans pour le génie civil ;
4. de faire figurer, sous la rubrique 4601.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'études par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions cantonales et fédérales ainsi que la participation de GEDREL S.A. ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Sylvie Favre ;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Christina Maier.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.), rapportrice, M. Maurice Calame (Lib.), M. Jean-Luc Chollet (VDC), M^{me} Sylvie Favre (Soc.), M. Nicolas Gillard (Rad.), M^{me} Diane Gilliard (POP), M^{me} Françoise Longchamp (Lib.), M^{me} Christina Maier (-), M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), M. Giampiero Trezzini (Les Verts).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.), rapportrice: – La commission chargée de l'examen a siégé mercredi 11 et mardi 17 janvier dans la composition suivante: M^{mes} S. Favre, Ch. Maier, F. Longchamp (remplace I. Truan), D. Gilliard (remplace A. Eggli), MM. J.-E. Rastorfer, N. Gillard (remplace B. Coupy), G. Trezzini, M. Calame (remplace I. Truan), J.-L. Chollet (remplace A. Bucher) et de la rapportrice soussignée M. Tauxe-Jan.

Représentants de l'Administration: M. O. Français, directeur des Travaux. M. T. Diserens, chef du Service d'assainissement. M. Y. Leyvraz, adjoint administratif, que nous remercions très sincèrement pour la qualité et la rapidité des notes de séance.

Discussion générale

Ce préavis représente le fruit d'une réflexion de plus de trois ans, menée à la suite du redimensionnement du projet Tridel, puisqu'à l'origine le centre de logistique devait également se trouver sur le site de l'usine.

On a pu profiter de l'opportunité liée à la fermeture des abattoirs de Malley et de la présence dans ce quartier du futur centre de transbordement de Tridel, des activités de tri du papier et du verre et du centre collecteur de sous-produits animaux (CCSPA) de la ville.

Le projet a fait l'objet d'un concours. Lors de la présentation du projet préliminaire, la Commune de Prilly n'a pas émis de remarques. Celle de Renens a demandé que le projet soit réétudié avec l'aide de l'Etat; c'est la solution proposée aujourd'hui.

Il est relevé que les communes de Renens et Prilly ont besoin, comme celle de Lausanne, d'une nouvelle déchetterie (dans cette zone).

Ces dernières années, la Ville a multiplié les mini-déchetteries de quartier; or il apparaît que celles-ci à une exception près sont devenues de véritables dépotoirs. On retrouve aujourd'hui, aux dates des ramassages des objets encombrants, tout et n'importe quoi sur les trottoirs. En outre, les tas sont régulièrement dispersés par des individus qui cherchent des objets à valoriser (quelques prises de vue édifiantes ont été projetées aux membres de la commis-

sion). Le travail des ouvriers d'assainissement est devenu en quelques années excessivement ingrat et difficile par le comportement négligent d'une partie de la population.

Les déchets sauvages ont conduit à plus de 420 constats d'infraction en 2005. Le Service d'assainissement est intervenu près de 1000 fois pour l'enlèvement de déchets encombrants sauvages...!! Partout dans la ville.

La présentation et les commentaires des plans du CIL (Centre intercommunal de logistique) et des 5 sites de déchetteries prévus retiennent toute l'attention des commissaires.

Les CFF ne sont pas vendeurs de cette parcelle; une annuité superficielle sera payée par la Ville (estimation du prix du terrain 200 fr./m²). La construction se fera sur une dalle de béton, compte tenu de la qualité du terrain pollué; selon l'Ordonnance fédérale sur les sites contaminés (Osites), ce terrain ne nécessite cependant pas d'assainissement. Le bâtiment sera une construction métallique; une partie du centre sera réservée à la réception des déchets «commerciaux», c'est-à-dire ceux qui seront amenés par des entreprises, les camions de la Ville ou des communes de GEDREL. La réception des déchets des ménages se fera sur une surface séparée.

Les habitants de Renens, Prilly et Lausanne bénéficieront d'une carte qui leur permettra l'accès à la déchetterie.

Par ailleurs, celle-ci sera entièrement couverte pour répondre à des exigences légales.

L'affectation du site à été décidée en coordination avec la Municipalité de Prilly. Une parcelle dévolue au logement a été définie derrière le MAGESI (Longemalle/Rionzi) et le long de l'avenue du Chablais. Le développement de cette zone se fait de manière coordonnée, avec des parcelles dévolues à l'habitat et d'autres à l'industrie.

Le financement des déchetteries et du centre intercommunal pourrait bénéficier de subventions. Un projet de loi est à l'examen au Grand Conseil.

Examen du préavis point par point

Il est rappelé que jusqu'à présent, tous les camions ramassant des déchets à Lausanne doivent traverser la ville pour aller livrer à l'usine. Avec le tunnel ferroviaire, 60% des déchets lausannois rejoindront Tridel par le rail depuis Malley, d'où l'intérêt d'avoir le centre de ramassage près de la station de transbordement. Le 40% ramassé dans la périphérie de l'usine y sera livré directement.

Les ouvriers d'Assainissement ont pour ordre de ramasser tous les déchets lors des ramassages encombrants; ce qui n'est pas forcément le cas dans toutes les autres communes. Donc les frais de tri et de traitement sont supportés par la collectivité lausannoise.

La suppression du ramassage des objets encombrants est une mesure pour sensibiliser les habitants qui devront s'habituer à trier leurs déchets et à rapporter au magasin piles, matériel électrique, électronique, etc.

Il est rappelé que Lausanne fait 5 km de large et qu'il y aura 6 déchetteries (CIL compris). Les gens auront donc au maximum 1 km à parcourir pour déposer les objets encombrants qui ne seront pas repris par les commerces.

En outre, il est rappelé que pour les personnes accompagnées par le Service social ainsi que les personnes à mobilité réduite, et dont les revenus sont très modestes, peuvent solliciter une fois par an l'enlèvement de déchets encombrants gratuitement. Les directives émises par la Municipalité sont applicables.

Deux déchetteries sont déjà mises à l'enquête et pourraient être réalisées cette année. Elles seront ouvertes la semaine sur le modèle de celle actuelle du Vallon et en tout cas un soir par semaine.

Les 6 personnes actuellement au ramassage des déchets encombrants (parfois 9) seront affectées dans les déchetteries de quartier. Les 3 employés restants feront le ramassage sur demande à domicile. Il n'y a aucun licenciement.

Une attention toute particulière a été apportée à la problématique des odeurs et l'intégration dans l'environnement.

M. Rastorfer propose un amendement à la conclusion numéro un:

«d'approuver le projet de construction d'un centre intercommunal de logistique et de gestion des déchets et la création d'un réseau de déchetteries de quartier, *en maintenant le ramassage porte à porte gratuit des déchets ramassés actuellement*»

Dans la discussion il est rappelé que ce service a un coût et que si l'amendement est présenté au Conseil il devra être chiffré.

Le vote de cet amendement: 4 voix pour, 4 contre et une abstention.

M^{me} Sylvie Favre estime que le préavis répond à presque tous les points de sa motion. Elle est en accord avec le choix du site, mais estime qu'il sera nécessaire de poursuivre la réflexion sur le développement de cette partie de la ville.

M^{me} Christina Maier remercie les auteurs du préavis, dont elle estime qu'il répond en tout point à sa motion.

Vote des conclusions

Conclusion numéro 1

5 voix pour, 0 contre et 4 abstentions

Conclusions 2 à 5, sur proposition sont votées en bloc, soit 5 voix pour, 0 contre et 4 abstentions

Conclusion 6

7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions

Conclusion 7, réponse motion Favre

9 voix pour

Conclusion 8, réponse motion Maier

9 voix pour

Au terme de ces travaux, la commission est convaincue que cette construction du CIL et des déchetteries répond aux besoins actuels du traitement et de la récupération des déchets et vous prie d'accepter le présent rapport préavis 2005/81.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.), rapportrice: – Oui, Monsieur le Président.

Le président: – Je vous en prie.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.), rapportrice: – Si vous permettez, un petit mot que j'ai trouvé dans un fascicule qui nous a été distribué par la direction des Travaux. C'est une ordonnance de police qui date de 1788, et qui dit, à l'article 6: «Il est défendu de mettre des immondices dans les rues le samedi soir après que le tombereau y aura passé sous le même ban que ci-dessus.» Donc Lausanne évolue, Mesdames et Messieurs, évoluons avec ce préavis.

Le président: – La discussion est ouverte sur ce rapport-préavis.

Discussion

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.): – Dans notre société moderne, chacun le sait, la question des déchets est importante. Les pollutions ne s'arrêtent pas aux frontières politiques et notre territoire n'est plus extensible. Si les déchets des périodes anciennes peuvent faire le bonheur des archéologues, il n'en va plus de même des déchets les plus récents qui, par leur nombre, leur composition, posent de nouveaux défis. Ce que l'on croyait jadis enfoui, hors circulation par une mise en décharge ou une utilisation comme remblai, se trouve devant nous, comme c'est le cas dans l'objet qui nous occupe aujourd'hui. Le sol sur lequel le Centre intercommunal de logistique doit être construit est en effet constitué de déchets mis en décharge, restes d'activités lausannoises essentiellement, déposés sur un terrain inutilisé alors, en marge de nos centres et de nos quartiers. C'est une contrainte dont les concepteurs du projet ont dû tenir compte, et qui a un coût. Même brûlées par Tridel, nos ordures laissent une masse importante de scories, en principe inertes, qu'il s'agit de déposer quelque

part. J'ai entendu le chiffre de 180 kg par tonne. C'est l'une des raisons qui doivent nous pousser à limiter nos déchets incinérés, même si nous disposons d'un outil performant pour cela. Une raison importante donc, mais l'une des raisons seulement. La récolte spécifique et le tri de certains déchets sont aussi un devoir, qu'il s'agisse des déchets que l'on peut recycler, comme le verre, le papier, le carton, le PET², l'aluminium et le fer, les déchets compostables. Mais c'est aussi un devoir pour les déchets qui doivent spécialement être mis à l'écart pour des raisons de pollution. Je pense aux appareils électriques et électroniques, aux produits chimiques, aux piles.

Comme chacun dans ce Conseil, les membres du groupe socialiste sont attentifs à ces considérations écologiques, ainsi qu'à une juste maîtrise des coûts nécessaires à la gestion des déchets dans notre ville. Coûts de ramassage, de collecte, de tri, d'élimination ou encore de recyclage. Nous y voyons un service public performant, même s'il peut toujours être amélioré, un service de proximité, gratuit pour l'essentiel pour les habitants parmi lesquels il ne fait pas de distinction. Un service public pour lequel s'engagent quotidiennement les employés du Service d'assainissement, dans des conditions souvent pénibles; que l'on songe aux conditions météorologiques, mais également à la cohabitation parfois difficile avec des automobilistes pressés...

Nous savons aussi que le contrôle du volume des déchets, comme le contrôle des coûts engendrés, dépendent de l'engagement de la population, de sa compréhension des enjeux, de son adhésion. Des campagnes de sensibilisation – cela a été répété tout à l'heure – se succèdent sur la nécessité du tri, et des offres intéressantes de matériel et d'animation sont faites depuis longtemps dans les écoles par le Service d'assainissement puis par GEDREL. Ces actions existent depuis au moins une quinzaine d'années et j'ai souvenir d'en avoir réalisé un certain nombre avec l'aide de ces services, dans des classes, il y a un peu plus de dix ans.

Mais voilà, le préavis nous apprend qu'avec tous ces efforts, nous arrivons à un taux de recyclage approchant seulement, ou déjà, les 36%. C'est-à-dire 36 kg de déchets recyclés pour 64 kg incinérés. Pour absorber leur augmentation future, les objectifs fixés par le Canton pour 2020 sont de 60% de recyclage. C'est dire qu'il faut mettre en œuvre de nouvelles stratégies, c'est dire qu'il faut une conscience et une participation de chacun.

Le groupe socialiste appelle de ses vœux toute mesure favorisant le tri, l'amélioration du taux de recyclage et la limitation globale du volume de ce qui devient ensuite déchet. Pour autant que subsiste ce qui fait l'une des qualités du service offert aux Lausannois et aux Lausannoises, la gratuité de ramassage porte à porte. Dans le projet qui nous occupe, nous soutenons ainsi la volonté municipale de doter ses services d'un centre de logistique de gestion

²PET: téréphtalate de polyéthylène.

des déchets, en partenariat intercommunal avec Renens et Prilly. Nous soutenons également la création d'un réseau de cinq déchetteries de quartier, même si les trajets individuels jusqu'à ces déchetteries risquent de générer un trafic automobile supplémentaire.

Nous y mettons néanmoins une condition, sur un point, peu développé dans le texte du rapport-préavis, mais qui a beaucoup occupé la commission et a paru essentiel à un certain moment. Nous avons reçu l'engagement de la direction des Travaux, donc de la Municipalité, que le ramassage du verre, du papier serait maintenu porte à porte dans les conteneurs placés au bas des immeubles. Mais nous souhaitons également le maintien d'un ramassage des déchets encombrants au pied des immeubles, d'une façon qui pourra être déterminée. Et non pas simplement, comme le prévoit le rapport-préavis, le choix entre un service gratuit qui se ferait par un apport des déchets encombrants à la déchetterie de quartier – elle peut se trouver à un ou deux kilomètres – ou le recours à un service payant pour ce qui est gratuit aujourd'hui. Nous déposerons un amendement dans ce sens, dont je vais parler dans un instant.

Le problème concernant les déchets encombrants vient sans doute d'un constat, que l'on peut partager: ces dernières années, les tas de déchets ont été de plus en plus importants, ils contenaient également des objets qui n'étaient pas des déchets encombrants et parfois même des déchets en principe pas ramassés. C'est le cas, par exemple, de certains produits dangereux ou de matériel électrique. C'est la raison pour laquelle il a été prévu de demander aux personnes d'apporter elles-mêmes leurs déchets dans les déchetteries. L'intention du service est sans doute de vérifier que ce qui est apporté est bien acceptable dans la collecte lausannoise. Cela nous semble une solution possible, mais qui doit être complétée par le maintien d'une offre porte à porte.

L'obligation d'apporter soi-même ses déchets jusqu'à la déchetterie, pose quelques problèmes. Ainsi, un certain nombre de petits objets pourront certes être déposés dans les conteneurs – c'est ce que nous dit le service. Mais lorsqu'ils sont véritablement encombrants, il faut avoir un coffre de voiture – je vois assez mal autre chose que des véhicules automobiles – d'une taille supérieure à un conteneur. On se trouve donc avec des difficultés de déplacement pour certains objets et il devrait être possible de maintenir, dans certaines conditions, un ou deux ramassages au cours de l'année. Parmi les problèmes relevés en commission figurait le cas suivant: lorsqu'un tas de déchets se trouve au bord du trottoir, au bas d'un immeuble, des personnes déposent d'autres objets que des déchets encombrants. On nous a montré de nombreuses photos qui peuvent convaincre, en effet, que les récoltes telles qu'elles se font actuellement posent un certain nombre de problèmes.

Notre volonté n'est pas de perpétuer le système tel qu'il est, mais de maintenir une possibilité dont nous chargerons, si elle est acceptée, la Municipalité de définir les

modalités. Dans la commission, certains estimaient qu'il était impossible de maintenir un service porte à porte. Pourtant, dans les notes de séance – donc en confirmation des engagements pris lors de cette séance par les représentants de la direction des Travaux et donc la Municipalité – nous avons retenu que trois personnes continueraient à s'occuper de la récolte à domicile des déchets encombrants. D'autre part, puisque ces ramassages peuvent se faire, selon la Municipalité, de façon payante, il a aussi été admis d'accorder la gratuité à certaines personnes, moyennant quelques contrôles et conditions. En outre, nous n'avons pas d'indication, ni dans le préavis ni dans le cadre de la commission, sur les entrées financières que représenterait le ramassage payant des objets encombrants à domicile. Nous souhaitons donc que la Municipalité fasse un essai d'une certaine durée, puis qu'elle nous en donne les résultats; qu'elle définisse elle-même les modalités, notamment la fréquence à laquelle les déchets pourraient être ramassés dans l'année, s'il sont collectés à côté des conteneurs au pied de l'immeuble, ou d'une autre façon, par exemple avec un rendez-vous fixé, comme c'est le cas dans un certain nombre de villes. Cette prestation étant offerte jusqu'à maintenant, il est souhaitable de la maintenir.

Dernier argument. Si j'ai vraiment quelque chose d'encombrant, qui n'entre pas dans un conteneur, et dont je veux me débarrasser sans pouvoir l'amener à la déchetterie, je vais probablement essayer de le réduire en morceaux qui entreront alors dans le conteneur. Je ne vois donc pas vraiment, en termes d'économie de déplacement, quel est l'avantage de cette solution. Sinon qu'on risque de le faire ou de le voir faire sur la voie publique. Pour cette raison, nous proposons un amendement, qui a la teneur suivante:

Amendement

Conclusion 1 bis (nouvelle):

« de demander à la Municipalité qu'elle détermine les modalités du maintien d'un service gratuit de collecte des déchets encombrants à domicile, simultanément à la création des déchetteries de quartier. »

Nous sommes certains que la plupart des habitants lausannois préféreront – et pourront – apporter eux-mêmes ou faire apporter leurs déchets encombrants à la déchetterie. Mais nous pensons aussi que nous devons ce service à nos concitoyens, aux habitants. Nous pensons que le coût n'en est pas important et nous chargeons la Municipalité de définir les conditions et, le cas échéant, le coût lié à cette prestation.

M^{me} Christina Maier (Hors parti): – Le groupe LausannEnsemble³, alliance des partis radical, libéral, PDC au plan lausannois, soutient ce préavis sans réserve. Il comprend plusieurs points, comme l'a dit M^{me} la présidente.

³Dénomination choisie par les partis radical, libéral et démocrate-chrétien en vue des élections communales de 2006. Elle n'a cependant pas d'existence institutionnelle dans le cadre de la législature actuelle, puisque l'appellation des groupes politiques siégeant au Conseil doit être identique à celle des listes officiellement déposées selon les dispositions de la LEDP.

Tout d'abord la construction du Centre intercommunal de logistique de gestion des déchets à Malley. Nous saluons tout particulièrement le choix de la direction des Travaux de bâtir un deuxième centre de collecte des ordures à Lausanne, en plus de celui situé directement à Tridel. Cela permet une meilleure répartition et une optimisation du trafic des camions de la voirie, puisque les déchets stockés et compactés à Malley sont acheminés ensuite à Tridel en train, via le tunnel ferroviaire. Cela évite ainsi de concentrer tout le trafic des camions poubelle sur Tridel et permet une diminution de la pollution liée aux poids lourds. A l'heure où Lausanne bat le triste record du taux de pollution atmosphérique des villes suisses, nous voyons bien que cette préoccupation n'est pas un luxe mais une nécessité.

Autre point positif du préavis, la collaboration fructueuse avec les Communes de Renens et Prilly pour la création d'une déchetterie intercommunale à Malley. LausannEnsemble soutient ensuite la création d'un réseau moderne de cinq déchetteries réparties dans toute la ville, permettant à la population d'y apporter les déchets qui ne sont pas collectés par le système régulier de voirie, les déchets volumineux, toxiques, le matériel spécial, etc. Le projet de déchetteries figurant dans le préavis répond en tout point à la motion que j'avais déposée, «Faciliter le tri des déchets pour augmenter le taux de recyclage». Les horaires d'ouverture adaptés aux besoins de la population, y compris de celle qui travaille, l'ouverture le samedi et plusieurs soirs par semaine, constituent une excellente nouvelle. Tout comme le choix d'affecter du personnel spécialisé dans les déchetteries afin de conseiller et d'aider les personnes à trier correctement leurs déchets, une tâche pas toujours aisée, il faut bien le dire.

LausannEnsemble salue non seulement la création du réseau moderne de déchetteries, mais aussi et surtout la suppression du système actuel de ramassage des déchets encombrants. Ce système, organisé actuellement dix fois par année, où la population dépose ses déchets volumineux, meubles ou autres, sur le trottoir, entraîne à l'heure actuelle des problèmes difficilement gérables. Tous les Lausannois ont pu s'en rendre compte. Nous sommes nombreux à déplorer la transformation de la ville en une immense décharge dix fois par année. Les trottoirs sont parfois tellement encombrés qu'il n'est plus possible d'y circuler. Les effets pervers de ce système sont nombreux. Certaines personnes, insuffisamment informées sur la nature des objets à entreposer, déposent en effet des déchets toxiques et autres, ce qui entraîne de graves risques de pollution. Nous soulignons également le côté extrêmement décourageant, pour le personnel, du ramassage et du tri des déchets encombrants avec le système actuel. Le transfert de ce personnel dans les centres de déchetteries, où il pourra s'occuper de tâches plus intéressantes et valorisantes, comme conseiller la population et les orienter dans le tri des déchets, sera, nous en sommes convaincus, une excellente nouvelle pour lui. Nous sommes donc très heureux de la suppression du ramassage des déchets encombrants.

Certes, le préavis supprime la gratuité de ce ramassage. Il faut s'organiser soi-même pour porter ses déchets. Mais ceci répond au principe du pollueur payeur. Pour ma part, je préfère le terme de consommateur responsable en matière environnementale. On trouve toujours des solutions pour acheminer ses meubles et objets encombrants lorsqu'on les achète. Quand il s'agit de s'en débarrasser, il n'est pas normal que la Ville offre cette prestation gratuitement, d'autant plus que le système des déchetteries envisagé offre une solution simple. La Ville fait vraiment tout pour faciliter cette tâche. Pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de transporter les déchets encombrants par leurs propres moyens dans les déchetteries, le préavis prévoit la possibilité de recourir au Service d'assainissement. Il viendrait, contre paiement, à domicile. LausannEnsemble souscrit au principe de facturer cette prestation de manière générale et, contrairement à la proposition de M. Rastorfer, part de l'idée que le principe du consommateur responsable est valable pour tout le monde.

D'autre part, la création des déchetteries a un coût, il faut bien le financer. En commission, le rapport le mentionne, M. le directeur des Travaux a toutefois souligné que des exceptions pourraient être accordées aux personnes à mobilité réduite et en difficulté financière telle qu'elles ne peuvent vraiment pas payer l'évacuation de leurs déchets. Des arrangements ad hoc doivent, peuvent être passés avec le Service d'assainissement, qui est tout à fait prêt au dialogue dans les cas extrêmes.

Je vous invite donc à ne pas accepter l'amendement socialiste proposant de continuer d'assurer gratuitement le débarras des déchets encombrants. Cela constitue vraiment un épouvantable doublon avec le système des déchetteries, c'est une prestation que nous allons payer deux fois. Il n'est pas normal de ne pas exiger un minimum de la part des personnes qui peuvent payer le débarras de leurs déchets. Les tarifs avancés par le Service d'assainissement ne sont pas prohibitifs. Il est vrai que les conclusions du préavis ne disent rien sur les exceptions qui peuvent être accordées. Pour cette raison, je sou mets un amendement, qui constituerait un nouveau point des conclusions :

Amendement

Conclusion 7 (nouvelle):

« de demander à la Municipalité de déterminer les conditions de la gratuité d'un service de collecte des déchets encombrants à domicile, simultanément à la création des déchetteries de quartier. »

Cela permettra à la Municipalité de préciser officiellement ce qui nous a été dit en commission.

Le président : – Il faut que vous me fassiez parvenir votre amendement, Madame.

M^{me} Sylvie Favre (Soc.) : – Je serai assez brève, je vous rassure tout de suite. Pour le ramassage des déchets encom-

brants, je me rallie à ce qu'a dit M. Rastorfer. Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse à ma motion.

Un rappel en deux mots. Au moment du dépôt de cette motion, la Municipalité prévoyait de construire un centre de déchets et un garage à camions le long de l'avenue du Chablais. Ce bâtiment se serait situé en face d'une série de maisons d'habitation et de petits commerces. Ce choix était regrettable pour le quartier et pour tout l'avenir du site, un terrain compris entre Renens et Lausanne. La motion demandait de revoir l'emplacement de ce centre de logistique, qui ressemble plus à une halle industrielle qu'à un immeuble d'habitation ou de bureaux. Cela semblait alors farfelu de demander à la Municipalité de revenir sur sa décision et de considérer ce territoire dans son ensemble, d'autant plus que ces deux bâtiments devaient être construits rapidement. Idéalement, il aurait fallu les achever en même temps que l'usine Tridel.

Depuis, des intervenants comme le Canton, les CFF, les Communes de Renens et de Prilly se sont réunis avec Lausanne pour rediscuter de tout ce territoire. Suite à ces rencontres, le bâtiment présenté dans ce préavis, le Centre de logistique, a été déplacé à un endroit plus adéquat. Il se situe maintenant entre les Magasins de la Ville, le MAGESI, les voies CFF et le dépôt des tl, comme une suite logique de ces bâtiments industriels. Cet emplacement est également moins compromettant pour la suite du développement du site.

Je remercie donc tous les acteurs de l'Ouest lausannois, Lausanne compris, d'avoir eu la sagesse de remettre en question ce premier choix. Je relève au passage l'anticipation dont nous avons fait preuve, à l'association Droit de cité, relayée par cette motion. Nous avons donc vu juste. Le Parti socialiste lausannois, quant à lui, a toujours soutenu cette idée et croit encore à un développement durable et de qualité pour cette tranche de ville en devenir entre Renens et Lausanne. Même si Lausanne n'est pas propriétaire du terrain, même si la Commune n'a aucune compétence pour décider de l'avenir de ce lieu, nous suggérons que les trois Communes, Renens, Prilly et Lausanne, continuent leurs concertations. Nous suggérons également un plan directeur localisé, c'est-à-dire un plan qui donne les orientations générales pour cet endroit. Nous espérons également que la gare de Malley, avec un futur RER, deviendra une priorité pour notre Municipalité, en plus du LEB. La Confédération va investir des sommes importantes pour le trafic d'agglomération, et l'Ouest lausannois fait partie des bénéficiaires. Il sera primordial que Lausanne s'engage sur ce dossier.

M. Jean-Luc Chollet (VDC) : – Avant de se perdre dans des labyrinthes et d'aligner les idées, fort généreuses, mais un peu comme des noix sur un bâton, il importe de définir un cadre. Ce cadre est très précis, c'est la loi fédérale. On peut penser ce qu'on veut des lois fédérales, on peut faire un sport de penser y déroger. Mais pour l'instant, nous ne sommes pas la République vaudoise indépendante de

Berne, et nous y obéissons. Ces lois fédérales vont dans deux directions parallèles.

La première, c'est l'institution du principe du pollueur payeur. Je n'aime pas tellement le terme de pollueur; le fait de vivre, de consommer, d'exercer une activité fait de nous des producteurs de déchets qu'il s'agit de valoriser. Ce principe exige que 70% des frais d'élimination des déchets, quels qu'ils soient, soient payés par celui qui les a produits. C'est le principe de causalité. Tout au plus la Confédération tolère-t-elle que les 30% restants soient payés par l'impôt. C'est un cadre, on n'y déroge pas.

Le deuxième principe, c'est de faire passer, à l'horizon 2015, le taux de recyclage actuel, de moins de 40%, à 60%. C'est un objectif extrêmement ambitieux. Tellement ambitieux que, hors la contrainte et la modification de nos habitudes de confort, nous n'y arriverons pas. Cette contrainte, c'est l'instauration d'une taxe dite «taxe au sac». Elle fait tellement hurler que lors de la discussion d'entrée en matière au Grand Conseil, à la suite des travaux de la commission relative à cette loi, nous ne sommes pas allés plus loin. La commission sera convoquée à nouveau pour entendre Leurs Excellences de Berne nous répéter en français, en allemand ou en suisse-allemand, des textes que nous savons déjà par cœur. Ce qui ne changera strictement rien: le principe est celui du pollueur payeur. Mais enfin, on a évité un référendum.

Donc c'est un cadre précis et, du fait qu'il aura payé une somme encore à définir pour son sac poubelle, chacun aura intérêt à le remplir le moins possible. Et comment y parviendrons-nous? En séparant tout ce qui est recyclable. Ensuite, ce que nous amènerons à la déchetterie sera pris gratuitement, payé par la collectivité, les fameux 30%. Nous avons ainsi quelque chose de cohérent.

Venons-en aux déchets ménagers encombrants. C'est une bonne idée, qui date de plus de 20 ans et qui a lamentablement dérapé, qui n'est plus gérable ni tolérable aujourd'hui. Ces déchets ménagers encombrants, leur ramassage mensuel payé par nos impôts, c'est devenu une espèce de «foutripi»: on y met des choses qui n'ont absolument rien à faire, rien à voir, dans lesquelles figurent également des déchets d'entreprises. Il y a des transformations de bâtiments, des modifications de cuisine ou autres, des déchets dont l'évacuation devrait être payée par ceux qui les ont produits. Or on les retrouve sur le trottoir. Vers 9 ou 10 heures du soir, si vous vous promenez dans les quartiers concernés, ces déchets ont un semblant de forme et vous pouvez encore, à pied, vous faufiler sur le trottoir. Mais quand vous arrivez le lendemain matin à 7 h, c'est le «Bronx». Vous n'avez plus de place sur le trottoir, une partie des places de stationnement est occupée par ces déchets. Le camion arrive, se met en double file avec l'objectif d'éliminer le tout le plus rapidement possible, sans laisser de traces. Bonjour le tri, bonjour la pollution s'il pleut! Je vous passe les groupes de chineurs organisés tout autant que clandestins, certains venant même de France, qui

pullulent la nuit, bagarrent, font n'importe quoi et achèvent de donner à ces déchets une forme totalement lunaire et digne du Bronx. Ça n'est plus admissible dans une ville qui vient de voter un préavis pour des procédés de nettoyage et qui essaie de vivre grâce au tourisme, aux congrès, à des activités qui n'ont rien à voir avec ça.

Qu'on le veuille ou non, la création de ces déchetteries est indispensable pour créer un tri correct, pour éviter des pollutions dues aux jours de pluie, pour éviter ce chinage sauvage. Il y a eu des propos très sympathiques en commission, et mon collègue me déclarait que lorsqu'il était désargenté – je souhaite que ce ne soit plus le cas pour lui aujourd'hui – des meubles trouvés en bon état lui ont permis de se meubler. C'est très sympathique de démarrer comme ça. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Ça a dérapé, ça continue de dérapé, et ça n'est plus admissible.

Se pose maintenant le problème de la gratuité. Mon excellent collègue Rastorfer va dans toutes les directions. Il a parlé d'une juste maîtrise des coûts, il vient de le répéter, il a parlé d'un service gratuit pour l'essentiel, et de la gratuité d'un ramassage porte à porte. Mais ça n'est pas possible! Ça n'est pas possible d'affecter du personnel à la fois à la gestion, à la surveillance et au tri dans les déchetteries, et simultanément de continuer le ramassage porte à porte. Ça n'est pas possible à moins d'engager six équivalents plein temps (EPT) supplémentaires. Mais ces EPT, ce sont des hommes qui commencent à en avoir «ras la patate» de devoir, jour après jour, ramasser des immondices, avec des gens qui se faufilent au milieu en grommelant, et qui en ont plus que marre de ces tas. Les photos qu'on nous a présentées étaient un échantillon, mais largement parlant. Ce n'est pas tolérable. Parlez-en avec eux, demandez-leur ce qu'ils en pensent. Je ne suis pas un «fan» de la lutte des classes, mais il y a des tâches dont on ne peut pas exiger d'eux qu'ils s'en acquittent encore à l'heure actuelle. Ça n'est plus possible. C'est la raison pour laquelle il faut admettre qu'il y aura une diminution de notre confort, une modification de nos habitudes. C'est la contribution de chacun à la propreté de notre ville.

Encore deux aspects, je vais essayer de compacter mes paroles. Tout d'abord, la grand-maman impotente qui ne peut plus se déplacer, et le pauvre diable qui a tellement de déchets ménagers encombrants qu'il n'a pas les moyens d'avoir une voiture ni de payer quelqu'un pour les évacuer. Ces cas-là ont été prévus, des garanties nous ont été données: pour celui qui ne peut pas ou qui ne veut pas se déplacer et déplacer ses déchets, il y aura un service à la demande. D'un coût modique, voire gratuit. Mais si on est capable d'aller acheter son meuble, voire son matelas, dans une grande surface de la périphérie, de déployer des trésors d'ingéniosité pour l'attacher sur le toit de sa voiture, ou de faire en sorte de l'amener à la maison même sans voiture, on doit être aussi capable, lorsqu'on n'en a plus besoin, de déployer ne serait-ce que la moitié de ces trésors d'ingéniosité pour l'amener à la déchetterie. Oui c'est un effort, un effort qu'on doit être capable de demander et d'exiger.

M^{me} Diane Gilliard (POP): – J’essaierai d’être brévisissime. Le groupe POP & Gauche en mouvement se rallie à la plus grande partie du préavis et donc le soutiendra. A un bémol près, puisqu’il soutiendra également l’amendement socialiste visant à maintenir la collecte gratuite des déchets encombrants à domicile, selon des modalités à définir par la Municipalité.

Nous insistons sur la gratuité pour tous les citoyens, traités à égalité. Et pas seulement pour les handicapés, les âgés, les nécessiteux – je ne sais pas quelles «tares» ils pourraient encore avoir – sur demande spéciale. Le POP est très chatouilleux sur cet aspect: nous trouvons inadmissible de faire entre les citoyens des distinctions, qui correspondent à une stigmatisation supplémentaire. Que nous soyons jeunes, vieux, parfois handicapés, valides, etc., nous payons tous des impôts, selon nos moyens.

Comme tout le monde a parlé des aspects environnementaux liés à ce service, je voudrais souligner une légère contradiction. En effet, il y a le principe du pollueur payeur. Des gens polluent parce qu’ils renouvelleraient trop fréquemment leur parc d’appareils, de meubles et de techniques diverses, les jetant ensuite n’importe où. Mais qui, en même temps, défend la consommation des ménages pour soutenir l’économie? Qui défend la liberté pour les industriels de vendre leurs produits composés de matières polluantes dans des emballages énormes? Des emballages payés par l’acheteur, d’ailleurs, c’est compris dans leur prix... Qui pousse des hauts cris quand on propose de limiter la publicité poussant à la consommation? Bref, il faut savoir. C’est vrai, le mode de vie est profondément polluant et producteur de déchets. De déchets encombrants. Qui ont besoin d’être collectés, traités, détruits, dans des structures ad hoc et publiques.

Pour cette raison, la proposition du groupe socialiste nous semble tout à fait adéquate. Une collecte assurée par le service public garantit que chacun se débarrasse de ses objets encombrants sans les mettre n’importe où, sans polluer puisqu’ils sont en principe recyclés, sans les laisser sur la rue, cela indépendamment de ses revenus, de ses forces physiques, etc. Nous vous incitons donc vivement à soutenir l’amendement Ghelfi et, par voie de conséquence, à refuser l’amendement de M^{me} Maier.

Le président: – Il s’agit de l’amendement Rastorfer. Ce n’est pas très grave...

M. Grégoire Junod (Soc.): – Je n’interviendrai pas sur l’entier du préavis, mais uniquement sur cette question des déchets encombrants, et j’aimerais répondre à M. Chollet. Vous semblez l’oublier, M. Chollet, mais le ramassage des déchets encombrants est aussi un service public. Aujourd’hui, cette prestation est offerte aux Lausannois, elle rend service à tous ceux qui peuvent l’utiliser. Vous avez raison, elle pose des problèmes d’ordre public. Je n’y reviens pas, ces problèmes ont été longuement exposés aussi bien en plénum que, je crois, lors des débats en commission. La

volonté de la Ville de créer des déchetteries de quartier vient en partie du souci de résorber ce désordre public.

La question se pose maintenant: l’un et l’autre sont-ils compatibles? Nous le souhaitons aujourd’hui et, dans ce but, nous proposons à la Municipalité de définir les modalités d’un service gratuit. Il existe d’autres manières d’assurer la collecte des déchets que celles que nous pratiquons aujourd’hui. Genève, par exemple, collecte depuis des années les déchets encombrants sur rendez-vous. Les gens téléphonent, fixent un rendez-vous avec le service de la Ville, qui vient prendre les déchets devant leur porte au moment convenu. Le service est gratuit pour tous les habitants de la commune de Genève. Aujourd’hui, Genève demande, en complément à ce système, un réseau de déchetteries. Pourquoi? Parce qu’ils souhaitent, comme nous pourrions le faire à Lausanne, des déchetteries où les gens déposent les petits déchets encombrants, tout en continuant à offrir aux Genevois qui en ont besoin, le ramassage des gros déchets encombrants, quand c’est nécessaire, sur rendez-vous. Nous avons la chance de le faire à Lausanne si nous votons à la fois pour des déchetteries de quartier et que nous amendons ce préavis de telle sorte que le ramassage soit maintenu selon des modalités à fixer. Je ne suis pas partisan à tout prix du ramassage mensuel des déchets, mais je pense qu’un système sur rendez-vous, tel qu’il se pratique à Genève, serait bénéfique pour toute la population. Il faut s’acheminer vers cette solution. C’est le sens de l’amendement que nous avons déposé.

Le Parti socialiste est intervenu au moment de la publication de ce préavis pour dire «Nous voulons le maintien du service public» parce que nous sommes convaincus que cette prestation est utile et nécessaire à ceux qui n’ont pas de voiture, dont la mobilité est réduite, aux personnes âgées. Elle est également nécessaire d’un point de vue écologique, parce que c’est aussi en simplifiant la vie des gens qu’on améliore le tri des déchets. Par conséquent, il faut voter cet amendement. Je vous dirai, pour la petite histoire, que Renens a aussi envisagé il n’y a pas longtemps de supprimer son système de ramassage des déchets encombrants. Les Verts, par l’intermédiaire de leur secrétaire cantonale, Tinetta Maystre, sont intervenus pour demander le maintien de cette prestation utile à tous d’un point de vue écologique et d’un point de vue social. Voilà pourquoi je pense que cette expérience mérite d’être faite.

Les déchetteries de quartier vont se faire dans des délais qu’on ne connaît pas très bien. On sait qu’il y aura des oppositions, et qu’elles ne pourront peut-être pas toutes se réaliser comme on le souhaiterait. Je suis convaincu que la meilleure solution aujourd’hui serait de tester pendant quelque temps le système de ramassage porte à porte à la demande, en parallèle avec un réseau de déchetteries. Cela permettrait de répondre aux besoins des gens.

Nous avons entendu les deux amendements. L’un, celui de Jacques-Etienne Rastorfer, propose «de demander à la Municipalité qu’elle détermine les modalités du maintien

d'un service gratuit...» L'autre dit: «Elle se détermine sur les conditions du maintien de la gratuité.» A priori ça ne paraît pas très différent, pourtant il y a une nuance de taille. Dans un cas – l'amendement de Jacques-Etienne Rastorfer – on souhaite le maintien du service gratuit pour tous. Dans le second, le service pourrait être gratuit, sous certaines conditions. Ce sera extrêmement compliqué et probablement assez coûteux – à moins que ce ne soit totalement arbitraire – de déterminer si une personne est suffisamment vieille, suffisamment mal en point, si elle gagne suffisamment peu d'argent pour que ce soit gratuit... Maintenons la gratuité pour tous, je suis convaincu que la demande va beaucoup baisser avec les déchetteries. Nous ferons en revanche un grand progrès en termes de service public si vous votez l'amendement du Parti socialiste.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – J'aimerais répondre à mes deux préopinants.

Madame Gilliard, vous nous parlez des pauvres, des handicapés, des exclus, des sans-le-sou. J'y suis sensible, mais ne dites pas qu'ils paient des impôts, vous savez comme moi qu'en dessous d'un certain revenu, on ne paie plus d'impôts. On est aidé pour son logement, on est aidé pour ses primes d'assurance maladie et c'est bien ainsi. Mais il ne faut pas, alors, produire encore quantité de déchets ménagers, en tout cas dans des proportions supérieures aux autres catégories de la population. Vous parlez de certaines personnes qui renouvellent trop fréquemment leur mobilier ou leur ménage. Moi, je n'en sais rien! Quel est le taux de renouvellement idéal? La plupart de mes meubles datent de mes grands-parents, ils ont 80 ou 90 ans, ce sont des meubles de bonne qualité que j'ai le privilège d'avoir hérité. Je suppose qu'ils vont encore facilement durer 50 ans. Mais pour la camelote que vous achetez dans certaines... Je ne fais pas de publicité et de contre-publicité, mais je reconnais qu'ils durent le temps que dure le chant des alouettes. Le taux de renouvellement est plus rapide, mais je n'irais pas moi-même déterminer ce taux ni surtout porter un jugement de valeur à ce propos.

M. Grégoire Junod, les exigences de Berne sont très claires. Ou vous appliquez le principe de causalité du pollueur payeur et on ne peut pas parler, comme dit M. Rastorfer, de gratuité. Ce n'est pas possible! Les 30% issus de l'impôt sont vite épuisés. Ou on néglige le recyclage et l'échec auquel nous sommes régulièrement confrontés se perpétue, avec des immondices non recyclables sur le trottoir. Nous sommes à un moment où il faut trancher, et il faut accepter, je l'ai dit, une diminution de notre confort. On ne peut pas privilégier et maintenir les deux. Ce n'est pas possible.

Le Canton fait la mauvaise tête et la sourde oreille pour le moment. Mais ce n'est qu'une question de mois et d'ici le printemps cette loi sera adoptée, qu'on le veuille ou non. Plus vite on s'y mettra, plus vite on l'acceptera, plus vite nous changerons dans notre tête et plus vite notre ville redeviendra telle que nous l'aimons et telle que nous souhaitons qu'elle reste. C'est-à-dire propre.

M^{me} Christina Maier (Hors parti): – Je suis étonnée d'entendre M. Junod qualifier de social le système qu'il propose. Au contraire, il aboutit à un immense gaspillage de ressources et de deniers publics, puisque le ramassage des déchets est fait à double. On monopolise des ressources, puisqu'on devra engager des personnes supplémentaires, attachées en plus à une tâche peu valorisante. On gaspille des ressources publiques, on accorde la gratuité du ramassage des déchets à des personnes qui peuvent les payer. En général, pourtant, vous êtes plutôt favorable à l'imposition des personnes riches, qui peuvent payer. Je suis étonnée de vous voir tout à coup accorder la gratuité si généreusement. Généreusement, mais il y a les impôts derrière, et il faut être plus soucieux des deniers publics. C'est pourquoi, M. Chollet l'a dit, on ne peut pas maintenir les deux systèmes. Nous préférons nettement le système des déchetteries.

M. Rastorfer a dit que le taux de recyclage est peu élevé dans la ville, malgré le système des déchets encombrants et la gratuité. C'est bien la preuve que ça ne marche pas. Grâce au réseau de déchetteries, avec du personnel compétent qui va aider la population à trier ses déchets, nous espérons que ça marchera mieux. C'est la seule solution à tenter et à envisager.

Je vous invite encore une fois à refuser l'amendement socialiste et à accepter le nôtre.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.): – Deux points seulement. Le premier, puisque M. Chollet tient certains propos, un peu comme s'il était municipal. Enfin, chacun a sa place et ses ambitions... J'espère que M. François répondra à ma question. Avec le principe du pollueur payeur évoqué par M. Chollet, et les obligations fédérales qu'il a citées, les personnes qui amèneront leurs déchets encombrants dans les déchetteries devront-elles, à terme, également s'acquitter d'une taxe? Ou alors est-ce que ce principe est à géométrie variable selon qu'on dépose ses déchets dans un centre de collecte ou qu'ils sont ramassés? C'est le premier point.

Le deuxième: actuellement, lorsqu'il y a du désordre, des tas de déchets déposés par des privés et des entreprises, la Ville dispose non seulement de contrôleurs de la propreté, mais elle a les moyens, par le Règlement sur la gestion des déchets, de sanctionner les personnes qui se comportent de la sorte. Je crois d'ailleurs qu'elle le fait. C'est tout à fait souhaitable, on ne peut pas accepter que des gens déposent n'importe quoi n'importe où.

Par ailleurs, je vous recommande de suivre l'amendement que j'ai proposé.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – J'aimerais aussi réagir aux propos de M. Chollet. Vous avez dit que vous ne vouliez pas juger de la qualité des meubles. Ce que nous demandons avec notre amendement, c'est de ne pas juger les personnes qui ont droit ou pas droit à ce service public.

Tout le monde n'a pas eu la chance d'hériter de meubles de famille. Il faut aussi en tenir compte.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Moi, je n'ai pas hérité de meubles de famille! (*Eclats de rire.*) Je suis arrivé à Lausanne les mains vides. Et je souhaite à certains d'être peut-être à ma place prochainement!

Comme j'aime bien rétablir la vérité, je vais la rétablir, même si bien des choses que j'ai exprimées durant les différentes séances de commission ont été correctement rapportées par M. Rastorfer, qui était assez précis – et même très précis. Mais vous avez fait une erreur. Puisque vous aimez les chiffres, je vous rappelle que, Dieu merci, à Lausanne, le taux de tri n'est pas de 36%, mais de 42%. Et encore, on a dépassé les 43% grâce à l'effort continu de notre personnel, qui travaille avec acharnement. Ça ne se fait pas tout seul. La légère confusion entre les 36 et les 43% est due au fait qu'on oublie qu'il y a d'autres acteurs, le monde de l'économie. Ils paient, eux! (*Légers rires*) Ils font aussi vivre, en harmonie, une certaine catégorie de personnes, qui habitent et travaillent à Lausanne.

J'ai été assez content d'entendre une partie des propos tenus sur la construction. Le Service d'assainissement sera enfin logé dans des murs convenables, où il aura des conditions de travail correctes. Certains ont relaté le ras-le-bol de ce Service, de ses conditions de travail. Cet investissement important pour notre Commune, si vous l'acceptez, lui permettra de travailler dans des conditions décentes.

Dans le cadre de l'échange avec l'Ouest lausannois, le deuxième objectif est de faire tomber la frontière entre GEDREL et VALORSA et de travailler tous ensemble pour réaliser le projet qui m'est cher, c'est-à-dire être rationnels dans le transport poids lourds. L'actualité nous donne raison, puisque nous pourrions diminuer de 60% les transports au centre de Lausanne. Plus on retardera ce préavis, plus ce sera difficile.

Par rapport à l'implantation exacte du site sur la plaine de Malley, j'ai ma position, d'autres en ont une autre... Les générations futures jugeront! Les spécialistes de l'urbanisme pensent néanmoins que cette barrière architecturale, à gauche et à droite de la route, est la meilleure. La halte de Malley verra sans doute le jour. Surtout, les CFF conserveront leur activité de transport des marchandises et participeront ainsi au développement durable grâce au transport ferroviaire des matériaux recyclés et l'accès au rail pour différentes industries. C'est un bienfait pour notre population.

J'en viens au principe du pollueur payeur. Je suis le président de la commission du Grand Conseil, c'est sans doute pour ça qu'on me demande si j'en sais un peu plus que d'autres. Nous aurons la réponse le 30 mars, la commission est convoquée ce jour-là. Quand on ne fait pas de politique

en plenum, c'est marrant. On observe que des municipaux de communes testent la taxe au sac, la taxe au poids, ont tout testé. Qu'on soit de droite ou de gauche, il y a des avantages et des inconvénients. Le principe du pollueur payeur obligera à mettre une dimension « policière ». S'il était possible, dans une ville comme la nôtre, de l'éviter, ça nous simplifierait la tâche et diminuerait les coûts. Nous ne sommes donc pas toujours satisfaits de l'application de ce principe. Néanmoins, Lausanne l'applique aux industries, et quelques procès sont en cours. Entre autres avec une partie, importante, de l'économie, celle du tourisme. Cafetiers, hôteliers, restaurateurs se posent la question de l'équité entre le simple citoyen et le monde de l'économie. Pour l'économie, ce n'est pas l'impôt qui paie. Tous les gens qui travaillent et consomment, qui engendrent des trafics de déchets par leur activité, paient. Le seul qui ne paie pas directement les déchets qu'il génère, c'est l'habitant lausannois – qui paie par l'impôt.

Le principe du pollueur payeur devrait donc être réglé, d'après les renseignements fournis par le Canton. Comme on ne croit plus le Canton, on va demander aux spécialistes de la Confédération, pour savoir comment ça se passe. Ce qui est sûr, c'est que cette commission a travaillé dans l'harmonie. Elle a essayé de trouver une solution, la même pour tout le canton, ce que la Berne fédérale n'a pas osé faire. Cela pose problème dans certains cantons. Il y a eu un échange. Une partie serait assurée par l'impôt à 30%, tout ce qui est recyclable par une taxe forfaitaire, le solde étant le coût du sac, afin de répartir les coûts entre l'impôt, les gens qui recyclent et les gens qui déposeront beaucoup de déchets sur le domaine public. C'est, en gros, la réponse que je peux vous donner. J'ose espérer que la solution trouvée dans un consensus unanime, à l'exception d'un parti, se retrouve dans le plenum. Et peut-être aussi tout prochainement avec vous.

Me fondant sur l'esprit des propos de M. Rastorfer et les contacts préalables que j'avais eus avec le Parti socialiste, je pensais qu'on allait trouver une solution. Laisser le choix à la Municipalité. Là j'entends de la part des partis politiques des propos relativement déterminés. Ça me chagrine un peu, compte tenu du dialogue et de l'échange que nous avons eus, sachant que des conditions de gratuité devaient être trouvées pour notre population. Ensuite, à l'Exécutif de faire les propositions au fur et à mesure de la mise en place de tout le système. Offrir un service gratuit, à la carte, comme vous le proposez, avec les variantes, une fois tous les mois, ou une fois par année – c'est égal, puisque vous n'avez pas donné de précision à ce propos – nous donne cette liberté, mais va néanmoins nous poser un problème. Au moins sur le budget, puisque l'équipe de trois hommes dont vous avez parlé, M. Rastorfer, est celle qui travaille le mercredi après-midi et qui vient sur appel. Si vous maintenez la gratuité avec un rendement relativement important, il faudra du personnel supplémentaire. Or l'objectif visé par la Municipalité était clair, c'était un bilan zéro au niveau des charges pour la Commune. C'était aussi en relation avec notre souci de demander une participation

au citoyen! Le Lausannois se doit de participer à son geste quotidien de consommation! Ce n'est pas tout d'entrer dans le magasin, comme l'a très bien dit M. Chollet, il faut aussi le ramener, ce bien. En voiture!

Ensuite, vous allez contribuer à la solitude des personnes âgées ou handicapées. Apporter ses déchets oblige à une certaine solidarité, un rapprochement dans la famille lorsque ces personnes sont en difficulté. Nous proposons un outil social. Mais faites votre choix, nous ferons au mieux. Oh, vous pouvez sourire! J'ai personnellement une maman de bientôt 80 ans, qui connaît cette difficulté. Vous prenez souvent la région de Strasbourg en référence – mais Strasbourg fonctionne comme ça! Il y a une belle déchetterie de quartier, on y va et c'est aussi un lieu social. Les habitants des villages vaudois sont tout contents d'avoir des déchetteries et d'aller boire l'apéro à 11 h! Je peux vous le dire, c'est un sacré lieu de rencontre. *(Rires.)* Vous pouvez sourire, mais c'est important. *(Rires, brouhaha.)*

Vous faites référence à Genève. Alors dites tout sur Genève. Genève fait bien le ramassage porte à porte, comme Vevey. C'est une bonne chose. Mais elle limite les quantités. Ce que nous ne voulons pas, c'est retrouver 2 m³ de chénit sur le domaine public! On y trouve facilement des camions entiers, et n'importe quoi. La Municipalité est déterminée, elle refusera de ramasser. En revanche, elle répondra aux appels et donnera un coup de main à la population. Débarrasser complètement un appartement, coûte entre 300 et 500 francs si vous êtes bien équipé. C'est raisonnable, d'autant plus que notre personnel vient prendre les meubles dans l'immeuble. Avec 300 à 500 francs, il y a une participation collective, par l'impôt, précisément, pour donner un coup de main aux gens.

Je vous propose de laisser la Municipalité déterminer ces modalités. Pour cette raison, la proposition de M^{me} Maier nous satisfait nettement plus que celle du Parti socialiste.

Le président : – Je ne vois plus de main se lever. Je vais demander à M^{me} la présidente de la commission de nous dire comment elle s'est déterminée.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.), rapportrice : – Oui, Monsieur le Président, à la conclusion N° 1, 5 voix pour, 0 contre et 4 abstentions. Est-ce que je vous les donne...

Le président : – Oui, l'ensemble des conclusions.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.), rapportrice : – Les conclusions 2 à 5, sur proposition, sont votées en bloc, soit 5 voix pour, 0 contre et 4 abstentions. Conclusion 6: 7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions. Conclusion 7: réponse à la motion de M^{me} Favre, 9 voix pour. Conclusion 8, réponse à la motion de M^{me} Maier, 9 voix pour.

Le président : – Merci, Madame. Je vous fais voter la première conclusion.

Conclusion 1 :

d'approuver le projet de construction d'un centre inter-communal de logistique de gestion des déchets et la création d'un réseau de déchetteries de quartier;

Celles et ceux qui acceptent la conclusion lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Avec trois abstentions, cette première conclusion est acceptée.

Nous avons une proposition à la suite de cette conclusion, et aussi un amendement de M^{me} Maier, qui propose d'en faire une conclusion 9, mais que je vais opposer à celui de M. Rastorfer. De toute évidence, les deux amendements, vous l'entendrez, sont très proches dans leur formulation. Ils sont cependant radicalement différents dans le but qu'ils visent. Je vais donc les opposer et vous demander de voter pour l'un ou pour l'autre. Je vous lis l'amendement Rastorfer:

Amendement

Conclusion 1 bis (nouvelle)

de demander à la Municipalité qu'elle détermine les modalités du maintien d'un service gratuit de collecte des déchets encombrants à domicile, simultanément à la création des déchetteries de quartier;

Je vous lis maintenant l'amendement Maier:

Amendement

de demander à la Municipalité de déterminer les conditions de la gratuité d'un service de collecte des déchets encombrants à domicile, simultanément à la création des déchetteries de quartier

On est un petit peu dans la sémantique fine, mais je crois que les intentions sont assez clairement affirmées pour que la Municipalité puisse savoir la détermination du Conseil.

J'oppose ces deux amendements. Celles et ceux qui soutiennent l'amendement Rastorfer lèvent la main. Celles et ceux qui soutiennent l'amendement Maier lèvent la main. Abstentions? L'amendement Rastorfer est accepté par 48 voix, l'amendement Maier reçoit 36 voix, et il y a 2 abstentions.

Je vous fais voter comme la commission les conclusions 2, 3, 4 et 5 en bloc. Celles et ceux qui les acceptent lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Avec 2 avis contraires, quelques abstentions, ces conclusions sont acceptées.

Conclusion 6 – je ne les ai pas lues, donc je vais continuer à ne pas les lire – la conclusion 6, c'est l'amortissement. Celles et ceux qui l'acceptent lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A 1 abstention près, cette conclusion 6 est acceptée.

Conclusion 7, accepter la réponse à la motion Favre. Celles et ceux qui acceptent la réponse à cette motion lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Très largement acceptée.

Conclusion 8, approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Christina Maier. Celles et ceux qui acceptent cette réponse lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Une abstention, c'est très largement accepté.

On me fait remarquer, très justement, qu'il est possible que le plenum refuse également l'amendement Rastorfer et qu'on en reste au texte municipal. Donc je vous fais voter sur l'amendement Rastorfer par rapport au texte municipal. Je veux éviter toute confusion.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement Rastorfer lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Les proportions sont les mêmes que lors de l'opposition des deux amendements, donc l'amendement Rastorfer est bien accepté. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2005/81 de la Municipalité, du 3 novembre 2005;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver le projet de construction d'un centre intercommunal de logistique de gestion des déchets et la création d'un réseau de déchetteries de quartier;
- 1.^{bis} de demander à la Municipalité qu'elle détermine les modalités du maintien d'un service gratuit de collecte des déchets encombrants à domicile, simultanément à la création des déchetteries de quartier;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 23'000'000.– répartis comme il suit: génie civil Fr. 21'044'000.– et électromécanique Fr. 1'956'000.–;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 par la rubrique 4601.331 du budget du Service d'assainissement, la durée d'amortissement étant de vingt ans pour les équipements électromécaniques et de trente ans pour le génie civil;
4. de faire figurer, sous la rubrique 4601.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'études par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions cantonales et fédérales ainsi que la participation de GEDREL SA;

7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Sylvie Favre;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Christina Maier.

Le président: – Le Conseil est bavard, mais je vais quand même prendre maintenant la prise en considération de la motion Solange Peters pour un local d'injection. (*Brouhaha, protestations.*) J'appelle à la tribune M^{me} Diane Gilliard, rapportrice de la commission.

Ce n'est pas moi qui bavarde...

Motion de M^{me} Solange Peters demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants («local d'injection») en ville de Lausanne⁴

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice, M^{me} Graziella Bertona (Lib.), M^{me} Alma Bucher (VDC), M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.), M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M. Gilles Meystre (Rad.), M^{me} Solange Peters (Soc.), M. Roland Philippoz (Soc.), M. Gianni John Schneider (Soc.).

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'environnement.

Rapport photocopié de M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – La commission s'est réunie à deux reprises, les 10 juin et 4 octobre 2005 – la seconde fois pour répondre à l'exigence induite par la nouvelle Loi sur les communes, différenciant les initiatives entre «motion» et «postulat» au moment de les transmettre au Conseil.

La commission était composée de M^{mes} Graziella Bertona, Alma Bucher, Martine Fiora (remplaçant M^{me} Thérèse de Meuron), Sylvie Freymond, Diane Gilliard (rapportrice), et de MM. Fabrice Ghelfi (remplaçant M^{me} Magali Zuercher), Gilles Meystre, Roland Philippoz (remplaçant M. Filip Uffer). Lors de la deuxième séance, M^{mes} Graziella Bertona, Martine Fiora, Solange Peters et Diane Gilliard, ainsi que MM. Gianni Schneider (remplaçant M. Ghelfi) et Roland Philippoz étaient présents. Les autres commissaires étaient excusés. Dans les deux séances, la Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la DSSE, ainsi que par M^{me} Geneviève Ziegler, adjointe administrative, qui s'est chargée en outre de prendre d'excellentes et claires notes de séance, ce pour quoi nous la remercions vivement.

⁴BCC 2004-2005, T. II (N° 19), p. 849 et BCC 2004-2005, T. II (N° 21), pp. 1065-1067.

Le but de cette initiative est de relancer la question d'un espace de consommation de stupéfiants (et de son évaluation) sans attendre une éventuelle participation financière du Canton, trois ans après que le Conseil communal a rejeté cette proposition – émanant alors de la DSSE et faisant suite à la motion Berset. Ce refus était motivé par des arguments divergents, financiers pour certains et en raison du conditionnement de la création d'un tel local à une participation financière cantonale peu probable pour les autres. Cette proposition semble aux initiateurs (en l'occurrence le parti socialiste) d'autant plus adéquate que dans huit communes de l'agglomération lausannoise des motions ont été déposées demandant un financement pour un espace de consommation sur le territoire lausannois, démontrant la préoccupation d'un nombre important de conseillers communaux en périphérie de Lausanne face à cette délicate question. Si certaines Communes ont d'ores et déjà refusé de participer, d'autres ont accepté de prendre ces motions en considération.

Le débat qui s'ensuit, d'un très bon niveau, permet aux principaux arguments des tenants et des opposants d'une structure de ce type de s'exprimer. Ainsi, l'objectif final de l'abstinence des toxicomanes, clairement exprimé par l'auteur de l'initiative, dans un dispositif qui vise d'abord à la réduction des risques – notamment les risques de contamination VIH et hépatite – induits par la consommation «sauvage» de stupéfiants, est dénoncé par une commissaire comme un double message, source de confusion entre mandat social et mandat thérapeutique. Le risque de «tourisme toxicomaniaque» – c'est-à-dire la venue de personnes non issues de l'agglomération lausannoise dans la structure – est évoqué, ainsi que son coût élevé pour un faible nombre de personnes. En général, les commissaires opposés ou pour le moins réticents au projet insistent sur les risques de banalisation de la toxicomanie, et surtout de caution à ces pratiques, qu'il peut induire. Il vaudrait mieux, insiste une commissaire, refuser activement la réalité de la toxicomanie et proposer une alternative, qui pourrait par exemple être l'ouverture d'un centre pour travailler avec les familles concernées.

D'autres commissaires, favorables au projet, rappellent la nécessité d'apporter des réponses diversifiées à des personnes toxicomanes différentes, inscrites dans des contextes différents. Le local d'injection, en fournissant un espace de discussion avec les consommateurs de stupéfiants, certains parmi les plus démunis et précarisés, de l'aide et des conseils, pourrait être une porte d'entrée dans le réseau de soins. Cet aspect constitue la dimension «veille sociale» de la proposition, tout en réaffirmant que l'abstinence est le but final de la politique de lutte contre la drogue.

Le débat porte aussi, évidemment, sur les «taux de réussite» de ce type d'intervention. M^{me} Geneviève Ziegler cite l'évaluation du local d'injection genevois, disponible sur Internet (http://www.iumsp.ch/Unites/uepp/files/Quai9GE_2.pdf) et annonce aux commissaires qu'elle leur fera parvenir la «Brève expertise sur le rôle et l'utilité des structures avec

local de consommation (SLC) dans la réduction des problèmes liés à la drogue en Suisse», réalisée par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de Lausanne, à la demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Le débat porte également sur l'importance respective accordée aux quatre piliers de la politique de la drogue. Selon la motionnaire, la dimension «réduction des risques» ou encore «aide à la survie» en est le parent pauvre; un local d'injection à Lausanne pourrait compenser un certain manque dans ce domaine, notamment en concourant à la réduction des séroconversions VIH, comme il semble que ce soit le cas à Genève après l'ouverture de Quai 9. Ces résultats, sur le plan de la santé publique, doivent avoir un impact sur les décisions politiques, affirme-t-elle, ce qui n'empêche pas le développement des programmes visant l'abstinence.

La deuxième séance n'est pas revenue sur le fond et a porté uniquement sur le statut de l'initiative, à savoir s'il faut la transmettre au Conseil communal comme une motion, dans sa nouvelle acception, ou si les membres considèrent qu'il s'agit d'un postulat.

L'initiatrice explique que son texte est une motion, tant il est vrai qu'elle souhaite que le Conseil communal puisse se prononcer sur cette question précise de l'existence d'un local, le dispositif global de l'aide aux toxicomanes et personnes marginalisées faisant actuellement l'objet d'une évaluation au sein de la DSSE. Une commissaire, pourtant opposée sur le fond, accepte cette définition. Une autre maintient que c'est à ses yeux un postulat. Les autres commissaires présents acceptent le principe de la motion.

Le vote donne le résultat: 5 pour la motion, 1 pour le postulat.

Sur le fond, la commission se prononce de la manière suivante: 6 voix pour la prise en considération, 2 voix contre, 1 abstention.

Le président: – M^{me} la rapportrice, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion Peters.

Discussion

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.): – Au nom des groupes qui composent LausannEnsemble, j'aimerais vous dire ceci.

La drogue est un fléau reconnu de notre société. Le *peace and love* de la période hippie n'a pas amélioré le monde

bâti par nos parents. L'éventuelle mise en place d'un local d'injection soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses, au moment où le nombre de morts par overdose explose dans notre pays.

Quelles sont les limites fixées à l'octroi de facilités aux marginaux de notre cité, alors qu'en parallèle la pression sur les citoyens lambda ne fait que s'accroître? Comparaison n'est pas raison. Néanmoins, on se préoccupe beaucoup d'une infime frange de la population qui ne se sent guère concernée par la vie de la société civile, tout en augmentant sans cesse les tracasseries qui perturbent et assomment les entreprises qui luttent pour se maintenir à flot. Comment appréhender le souhait de la Municipalité qui demande un crédit spécial de 8100 francs au titre de la prévention dans sept de nos écoles⁵, concernant la consommation de plus en plus jeune d'un cannabis lui-même dix fois plus puissant que celui des années Woodstock? Alors? Permettez-moi ce mauvais jeu de mot: faut-il injecter deux millions pour créer une structure permettant à des consommateurs de drogue de s'inoculer leur poison en toute tranquillité? Doit-on mettre les bœufs devant ou derrière la charrue? C'est la question que nous vous posons.

Après une intense réflexion, nous pensons que le message donné aux jeunes n'est pas adéquat et qu'il serait plus adapté d'investir dans la prévention, dès les premières années scolaires, malgré la compréhension que nous pouvons avoir pour ces malades de la toxicomanie. De plus, nous sommes toujours dans l'attente, qui se prolonge, de la réponse de la Municipalité à la motion Meystre⁶ demandant un état des lieux des dispositifs et des coûts totaux de ce que la Ville de Lausanne investit chaque année au chapitre drogue.

Ce sont pour les raisons évoquées ci-dessus que le groupe LausanneEnsemble refusera cette motion, destinée certes à soulager un très petit nombre de personnes au détriment, toutefois, de la majorité de notre population.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Contrairement à ce que j'ai pu lire dans la presse ce matin, la présente motion n'a pas pour objet de – je cite – *«se donner bonne conscience en écartant de la rue les gens qui nous gênent pour les mettre dans un local»*. Si c'était le cas, notre Conseil n'aurait jamais approuvé la création d'UniSET⁷ et aurait probablement demandé que l'on prenne plusieurs mesures destinées à «passer au Kärcher» certains endroits de la ville – pour reprendre une expression tristement célèbre.

La création d'un local d'injection permettra en effet de renforcer le parent pauvre des quatre piliers de la lutte contre la toxicomanie, la réduction des risques – les autres piliers étant la prévention, la thérapie et la répression. En effet, il s'agit de risques accrus de contamination par le virus HIV

ou par celui de l'hépatite, ou encore des risques d'overdose, pour ne prendre que ceux qui me viennent spontanément à l'esprit. Il s'agit ici d'essayer de permettre à des personnes extrêmement fragilisées de rester en vie et dans un état de santé, entre guillemets, «acceptable» – je ne vois pas d'autre terme.

Certes, créer un local d'injection, c'est admettre que la consommation de drogues fait partie intégrante de notre société et que cet état de fait ne risque guère de changer. Ce qui peut, pour certains, être difficile à admettre d'un point de vue moral. Mais stigmatiser la toxicomanie ou se voiler la face devant elle, et surtout la sorte de toxicomanie dont il est question ici, ne peut être que dommageable pour les personnes qui seront amenées à fréquenter ces lieux et ne représentent pas l'intégralité de la population des toxicomanes.

C'est donc pour ces personnes que les Verts vous recommandent d'accepter la prise en considération de cette motion.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Veut-on ouvrir un local d'injection pour se donner bonne conscience? Excusez-moi, M^{me} Freymond... Pour que les toxicomanes soient moins visibles? C'est réellement méconnaître le toxicomane, dont la conscience est altérée lorsqu'il est sous influence de la drogue. Aujourd'hui même, nous devons refuser l'ouverture d'un local d'injection et je vais vous donner sept bonnes raisons de dire non.

Premièrement, l'absence totale d'une étude à caractère scientifique prouvant que la santé générale des consommateurs fréquentant les locaux d'injection s'améliore ou du moins se détériore de manière moins prononcée. L'étude pseudo-scientifique à laquelle certains se réfèrent pour justifier l'ouverture de locaux d'injection a été menée par des personnes favorables à ces locaux. C'est ce qui s'appelle le «principe d'étagage réciproque», comme aimait à le dire le regretté Président du Tribunal de district de Lausanne, Jean-Pascal Rodieux. Le nombre d'hépatites C est en nette augmentation, notamment à Zurich où il y a plusieurs locaux d'injection. Les personnes fréquentant ces locaux ne sont nullement à l'abri d'abcès, car les cocaïnomanes s'injectant leur drogue jusqu'à 30 fois par jour, ne se rendent pas à chaque fois dans un local d'injection. D'autre part, certains toxicomanes ne viendront jamais dans un tel lieu.

Deuxièmement, le nombre de décès par overdose augmente dans les cantons qui ont un ou des locaux d'injection. Selon une enquête menée auprès de toutes les polices cantonales, le nombre de décès dus à la drogue a augmenté de 20% en 2005, et l'on doit malheureusement déplorer le décès connu de 212 toxicomanes, soit 35 de plus qu'en 2004. Si le nombre de décès par overdose a malheureusement également augmenté dans le canton de Vaud, il faut parallèlement relever que celui-ci est en nette augmentation à Zurich ces dernières années, puisqu'il a passé de 50 en 2002 à 63 en 2004, alors même que plusieurs locaux

⁵BCC 2005-2006, T. II (N° 16/I) (à paraître).

⁶BCC 2004-2005 T. II (N° 10), pp. 51-52; BCC 2004-2005 T. II (N° 20/I), pp. 931-936.

⁷BCC 2002, T. I, pp. 371 ss; BCC 2005, T. II, pp. 810 ss.

d'injection sont ouverts dans cette ville. Dans le canton de Genève, où il existe un local d'injection, le nombre d'overdoses a doublé entre 2004 et 2005. A Genève toujours, il est intéressant de relever que le local d'injection a dû fermer à deux reprises successives l'été dernier, à cause d'une série d'actes extrêmement violents. A Berne, comme dans d'autres villes de Suisse allemande, les autorités ont dû prendre des mesures pour interdire certains lieux à des personnes qui risquent de menacer la sécurité et l'ordre publics. Comme par hasard, à Berne, c'est aux alentours de la gare, à proximité d'un local d'injection, que ces mesures ont été prises. A Lucerne, suite à l'intervention auprès du Tribunal administratif d'habitants opposés à l'ouverture d'un local d'injection, celui-ci n'a pas pu être ouvert. Selon les derniers chiffres fournis par la police, le nombre d'overdoses a passé de 6 à 3 à Lucerne. On constate donc que la variation d'overdose est difficilement imputable à l'ouverture ou non d'un local d'injection.

Troisièmement, le problème des seringues abandonnées, que l'on évoque souvent. Prétendre qu'ouvrir un local d'injection est la solution à l'abandon des seringues usagées est une fausse réponse. En effet, comment se fait-il qu'à Lausanne 92% des seringues usagées sont restituées alors qu'à Genève, ville pourvue d'un local d'injection, le taux de récupération ne dépasse pas 80%? A Genève toujours, une pétition émanant de parents et d'enseignants du quartier des Grottes, où se trouve ce local d'injection, a été déposée auprès des autorités. Ces parents et enseignants se plaignant du nombre de seringues abandonnées aux alentours du local et jusque dans le préau de l'école adjacente. Un toxicomane ne planifie pas ses injections. Il se pique quand il en ressent le besoin, jusqu'à 20 ou 30 fois par jour, comme dit auparavant. Le nombre de seringues abandonnées ne va donc pas diminuer, à moins d'ouvrir un local d'injection tous les 200 mètres.

Quatrièmement, un faux signal à l'adresse des toxicomanes. Selon Pierre Rey, ancien directeur du centre du Levant, spécialiste reconnu en thérapie de l'abstinence – je le cite: «*On leur dit en quelque sorte: «Je te donne ce qu'il faut, mais fiche-moi la paix!»*. Ces locaux ne font qu'installer – je cite toujours Pierre Rey – les toxicomanes dans leur dépendance. Le facteur décisif pour le succès d'une politique de la drogue, c'est l'élimination des possibilités pour le toxicomane de poursuivre sa consommation à moindres frais et sans conséquence du tout.»

Cinquièmement, une légalisation des stupéfiants. Lorsque les autorités décident tacitement ou implicitement que la police ne doit pas intervenir contre les atteintes à la Loi sur les stupéfiants dans un local d'injection, ou à proximité, un tel lieu devient une zone de non-droit et la légalisation de la consommation de drogues est un fait. Or, à ce jour, la consommation de drogues n'est pas légalisée en Suisse.

Sixièmement, un signal pour les dealers. Un tel espace est, comme dit précédemment, une zone de non-droit, liée dans

les parages immédiats au trafic de drogue. Genève est devenue une plate-forme d'approvisionnement pour les dealers lyonnais. De même pour Bienne, devenue un axe de fixation pour les dealers. Car tout ce qui positivise la consommation de drogues et un signal positif pour les dealers. Quelle image Lausanne, ville olympique, où on lutte contre le dopage des sportifs, donnerait-elle en ouvrant un local d'injection?

Septièmement, une infraction aux traités internationaux. Depuis plusieurs années, l'organe international de contrôle des stupéfiants se dit préoccupé par la pratique non conforme aux conventions internationales de la Suisse, qui aménage des locaux qui contribuent à prolonger et à faciliter les abus des drogues dans de soi-disant bonnes conditions d'hygiène.

A l'heure où la Confédération attribue de moins en moins de fonds aux établissements résidentiels de sevrage et de réhabilitation – le nombre de places de thérapie indexé sur l'abstinence a brutalement chuté depuis lors, faute de moyens financiers et de motivation chez les toxicomanes –, à l'heure où le Canton consacre moins d'argent à des programmes de prévention primaire et secondaire – et M^{me} Fiora l'a rappelé, dans une réponse à une motion⁸ on nous propose de voter un montant de Fr. 8100.– pour un programme de prévention en matière de consommation –, à l'heure où les Conseils communaux de plusieurs communes de la région lausannoise ont d'ores et déjà dit non au financement d'un local d'injection à Lausanne, on se demande bien comment l'on pourrait financer l'ouverture de locaux de consommation de drogues, rappelons-le bien, illicites. Quand l'on sait qu'un seul local ne suffirait pas pour les consommateurs de cocaïne injectable, qui peuvent s'injecter leur poison jusqu'à 30 fois par jour, quel montant serait injecté dans l'aide à la survie, au détriment des programmes de sevrage à hautes exigences, qui permettent à long terme à des êtres humains de retrouver leur liberté et leur dignité? Car pour moi, il n'y a pas de toxicomane irrécupérable. Mais il faut l'aider, parfois par des mesures volontaristes, à entreprendre une démarche le menant à l'abstinence. Or un «drogatorium», comme d'aucuns le nomment, va aggraver la situation des toxicomanes en les enfermant dans leur dépendance. Il est infâme d'organiser l'empoisonnement du toxicomane dans le seul but de s'assurer qu'il n'attrapera pas le sida. Le Département de la santé publique coupe les subventions accordées aux programmes de prévention. Et on trouve l'argent pour ouvrir un local d'injection. Fait notoire, les subventions accordées pendant de nombreuses années au programme de prévention «La Mallette» sont supprimées alors qu'il y a une forte demande de la part des enseignants. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a également décidé récemment de supprimer le subventionnement du travail ambulatoire des institutions comme les discussions avec les familles de toxicomanes ou avec les groupes à risques.

⁸BCC 2002, T. II, pp. 669-670; BCC 2003, T. I, pp. 545 ss.

Nous devons mettre tous nos moyens à créer des structures qui accompagnent le toxicomane et non qui le tirent toujours plus vers le bas. On nous parle d'un budget annuel de fonctionnement d'environ 2 millions. Avec ce montant, ouvrons plusieurs petites structures qui permettent une prise en charge individuelle du toxicomane, l'amenant à entreprendre un cheminement vers l'abstinence. Si l'on sait que le budget de fonctionnement d'une petite structure subventionnée partiellement par la Commune, et qui accompagne le toxicomane vers la prise de conscience et la volonté d'abstinence grâce à des activités physiques et artistiques, est de Fr. 250'000.– par an, nous pourrions ainsi ouvrir huit structures avec le même budget.

C'est aujourd'hui qu'il faut dire non à un local d'injection. Dire oui serait un signe catastrophique pour notre jeunesse. Quel message veut-on leur transmettre? Comme déjà annoncé lors du dépôt de cette motion, deux formations de Lausanne Ensemble se sont déjà prononcées en faveur d'un référendum contre la réalisation d'un tel local. Nous aurons donc l'occasion d'en parler encore après ce soir.

Monsieur le Président, au vu de l'importance du sujet, et afin de gagner du temps et éviter des contestations, je demanderai que l'on procède tout de suite à un vote nominal. Je vous remercie.

Le président: – Est-ce que vous déposez une motion d'ordre pour interrompre le débat, Madame?

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Non, je demande simplement que le vote se fasse directement à l'appel nominal.

Le président: – Je poserai la question, et si la proposition est soutenue lors du vote, il en sera fait ainsi.

La discussion se poursuit.

M^{me} Diane Gilliard (POP): – Je réitère le soutien du POP & Gauche en mouvement au projet de création d'un espace de consommation de stupéfiants. C'est parce que nous soutenons fermement ce projet que nous avons refusé en son temps le préavis 2003/09⁹ qui concluait, précisément, à l'impossibilité d'ouvrir un tel local tant que d'autres collectivités publiques ne participaient pas aux dépenses.

Je limiterai ici mon argumentation à un aspect trop souvent passé sous silence dans les délibérations autour du local d'injection: les personnes consommatrices de stupéfiants susceptibles d'user d'un tel local sont, dans leur immense majorité, pauvres. Elles ne sont pas seulement désaffiliées socialement, «immorales», ou affectées de troubles psychiques à la fois inducteurs et conséquence de leur consommation et de leur désaffiliation. Dans leur grande majorité, ils et elles sont issus des couches les plus dominées de la population. La consommation de drogues aboutissant à la déréliction d'un certain nombre de toxicomanes

dépasse largement la dimension individuelle à laquelle d'aucuns voudraient la restreindre. Elle fait aussi partie du tribut beaucoup trop lourd que paient les classes dominées à une société impitoyable dans sa mise en concurrence. A ce titre, c'est une question sociale qui exige des réponses sociales. Et pas seulement des réponses individuelles, comme les thérapies, même si évidemment celles-ci doivent aussi exister.

Preuve que c'est une question sociale, des statistiques récentes de l'ONU (pour les années 2003-2004) sur le marché de la drogue dans le monde. Selon cette organisation, quelque 200 millions de personnes, soit 5% de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans, ont consommé un stupéfiant ou l'autre au cours des 12 derniers mois. C'est toujours beaucoup moins que les consommateurs de drogues légales, comme l'alcool, 30%, et le tabac, environ 50% de la population adulte. Pour les drogues illicites, le cannabis domine, évidemment, avec 161 millions de personnes. La cocaïne participe pour 13,7 millions de personnes, et l'héroïne pour 10,6 millions.

Or, de ces millions de consommateurs de cocaïne et d'héroïne, en tout cas dans nos sociétés riches et policées, tous ne sont pas réduits à errer sans travail, sans logis, sans lieu où se faire des injections dans des conditions sanitaires suffisantes et conformes à la dignité humaine. L'immense majorité des consommateurs de stupéfiants, sous nos latitudes, sont des gens bien sous tout rapport, exactement comme vous et moi. Ils travaillent, ils gagnent un salaire, ils ont éventuellement une fortune, ils sont mariés, ont des enfants, une maison, voire un appartement, une voiture, une assurance vie. Ils «gèrent», comme on dit trop souvent, confondant une vie humaine avec une entreprise. C'est grâce à ces consommateurs rangés que les bénéfiques du commerce des drogues sont si florissants. En tout cas sous nos latitudes, je le précise à nouveau.

Mais tous n'ont pas cette chance. Et la majorité de ceux qui n'ont pas cette chance sont précisément les fils et les filles des classes les plus dominées de nos sociétés. Ceux qui n'ont pas réussi à l'école. Ceux qui n'ont pas terminé leur apprentissage. Ceux qui n'ont eu que des petits jobs précaires avant d'être définitivement sans travail. Ceux qui savaient, depuis leurs 12 ans ou presque, qu'ils auraient un avenir plus pourri que leurs pères au chômage. Alors à quoi bon? Et ils se retrouvent à l'aide sociale ou à l'AI, quand ils ont réussi à faire aboutir les démarches...

Il y a des exceptions, bien sûr. Tel fils de directeur de banque, telle fille de médecin – j'en ai connus – peuvent se retrouver sans ressources, complètement *addicts*, et avoir eux aussi besoin d'un local d'injection. Mais la plupart, je le répète et j'insiste, sont les fils et les filles de la classe ouvrière d'aujourd'hui, membres eux-mêmes de cette classe.

C'est pourquoi, ouvrir un local d'injection à Lausanne, avec l'appui, si possible, mais non condition absolue, de

⁹BCC 2003, T. II, pp. 277 ss.

collectivités voisines et intéressées, n'est pas seulement une œuvre de salubrité sanitaire et sécuritaire. C'est aussi une modeste reconnaissance, par la collectivité, de la dette qu'elle a contractée à l'égard de ses membres les plus dominés, donc les plus démunis culturellement, socialement, matériellement. Pour qui prône l'avènement d'une plus grande justice sociale, c'est une nécessité.

Vous l'aurez compris: le POP & Gauche en mouvement votera comme un seul humain le renvoi de cette motion à la Municipalité. Il vous invite fermement à faire de même.

M^{me} Solange Peters (Soc): – Je ne tiens pas, dans mon intervention, à revenir sur des détails ou des chiffres qui ont été donnés. Ils n'ont que peu de sens, ils sont imprécis et assez irréels, comme les 30 injections par jour. Ils sont sans grand intérêt...

Je voudrais en revanche revenir sur quelques principes qui nourrissent cette discussion, que nous avons déjà eue à de multiples reprises devant ce Conseil communal, autour de la toxicomanie et des toxicomanes, dans les limites, assez restreintes, des compétences communales. Tant la droite que la gauche de notre pays ont accepté une politique en matière de drogue basée sur quatre piliers qui, contrairement à ce qu'on essaie de nous faire entendre, ne s'opposent pas, mais se complètent. Un seul de ces piliers a toujours été le parent pauvre de cette politique. Il a d'ailleurs été relégué aux niveaux cantonal et communal: c'est celui dont nous parlons aujourd'hui, qualifié très clairement et très bien d'«aide à la survie» ou de «réduction des risques».

Il est ce soir de notre compétence d'aborder ce pilier uniquement à propos du local d'injection. Tous les autres domaines en relevant, tels que l'administration d'héroïne médicalement contrôlée, ne sont déjà plus de notre compétence. L'aide à la survie, la réduction des risques – j'aime bien dire les deux, je trouve que les deux termes se complètent – reposent bien évidemment sur des conceptions personnelles pour chacun d'entre nous. Il s'agit de concepts moraux, philosophiques, politiques peut-être. Je dis «peut-être», et j'exprime là ma déception d'observer toujours un clivage gauche/droite net sur ce thème, qui ne devrait pas être aussi drastique sur un tel sujet. Les opinions devraient s'exprimer sur des aspects plus proches des gens, plus proches des plus défavorisés, comme disait Diane Gilliard, qu'en fonction de notre appartenance politique.

Je voulais, en rappelant les quatre piliers, et pour répondre à M^{me} Longchamp, souligner une fois de plus, que pour nous aussi, la gauche de ce Conseil et les gens à la base de ces différentes motions, l'abstinence reste, envers et contre tout, le but ultime de cette politique en matière de drogue. C'est le seul but raisonnable, le seul que tout professionnel de la santé évoquera toujours concernant les toxicomanes. En revanche, jamais, au grand jamais, les gens qui ont édicté les quatre piliers n'ont pensé qu'un toxicomane, à un quelconque moment de son parcours, était irrécupérable.

Et nous non plus. C'est la raison d'être de ces quatre piliers. A chaque moment de la vie du toxicomane, vous aurez à faire à quelqu'un qui sera prêt ou non à passer à une étape ultérieure. Le but est d'aider les gens qui ne sont pas à l'étape de l'abstinence, de la thérapie, comme la qualifient les piliers. Les aider à survivre, à ne pas contracter une maladie qui gâchera leur vie à tout jamais, les aider à garder une insertion sociale. C'est pour ces raisons que le pilier de l'aide à la survie existe et ce serait aussi la raison d'être d'un local d'injection.

Je ne veux pas en dire plus sur les principes de base, j'ai l'impression de répéter ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises devant ce Conseil, raison pour laquelle j'écourterai mes propos.

Il me semble important, par respect pour les gens qui ont fait ces études – je l'ai dit à la radio ce matin et je le répète maintenant – de donner quelques bases scientifiques à l'existence d'un local d'injection. Il ne s'agit pas d'un local nouveau, d'un précepte nouveau. A Zurich et à Bâle, 20 ans d'expériences précèdent les données que je vais évoquer. Les scientifiques en question, c'est-à-dire les membres de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP), un service universitaire et reconnu mondialement, et le professeur Bernard Hirschel, de l'Université de Genève, un des pontes du domaine du sida au niveau mondial, apprécieront le fait d'être taxés de gauchistes! Connaissant bien le professeur Hirschel, j'en doute! (*Elle rit.*) Ces gens ont apporté plusieurs arguments scientifiques à l'existence d'un local d'injection. En première instance – c'est mon domaine – l'étude médicale du professeur Hirschel a montré que depuis l'ouverture du local d'injection de Genève le nombre de séroconversions, c'est-à-dire le nombre de nouvelles infections par le sida, sont passées d'environ 160 à 200 par année à zéro en 2003 et 2004. Le sida est environ 100 ou 1000 fois moins infectieux que l'hépatite. Il faut majorer ces chiffres d'un facteur de 100 ou de 1000 pour le taux d'infection par les hépatites. Ce travail scientifique a fait d'ailleurs l'objet d'une publication mondialement reconnue, qui emporte l'adhésion de la plus grande partie du corps médical. Celui-ci, quasi dans son ensemble, soutient le principe d'un local d'injection.

Concernant l'étude de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive, les données sont plus difficiles à interpréter. Elles découlent des années d'expérience à Zurich et à Bâle, et en Suisse alémanique de manière générale. Ces études ont scientifiquement démontré que l'ouverture d'un local d'injection n'augmente pas le nombre de toxicomanes actifs. Premièrement, ce n'est pas parce qu'un local d'injection est ouvert que nos enfants vont aller se droguer. Il ne s'agit pas d'un *night club* mais d'un endroit sordide, qui n'incite personne à s'y rendre. Le nombre de toxicomanes n'est donc pas modifié par l'ouverture d'un local d'injection. Deuxièmement, la démarche du toxicomane par rapport à sa toxicomanie, c'est-à-dire son appel à des structures d'aide sociale, à une structure d'abstinence,

son parcours, ne seront ni retardés ni modifiés par l'existence d'un local d'injection. La seule modification, positive, à ce parcours, est qu'il arrivera peut-être en bonne santé à une phase ultérieure de sa démarche. Les locaux d'injection ont aussi un rôle social. Toutes les personnes qui y ont travaillé, et tous ceux qui ont réussi à être abstinents après les différentes démarches nécessaires pour y parvenir, soulignent que le local d'injection a été l'endroit où ils ont pu rencontrer les intervenants qui les ont aidés à faire ce chemin, à trouver les adresses quand ils en avaient besoin. Le local d'injection était le dernier maillon de la chaîne sociale qui leur avait échappé des mains et qu'ils ont pu ressaisir. Ce n'est probablement pas le plus important – à mes yeux la santé publique, celle de la personne sont plus importantes – mais c'est peut-être aussi un des rôles primordiaux du local d'injection.

Je suis obligée d'émettre deux réserves au local d'injection auquel je tiens tellement. D'abord l'ordre public. Ouvrir un local d'injection n'est pas facile. Toute grande ville connaît sa scène de la drogue, qui n'est facile ni à voir ni à contrôler, la Municipalité peut nous en parler. Gérer un local d'injection n'est pas plus compliqué, mais c'est le même genre de problématique. La concentration des toxicomanes, celle des *dealers*, les règles et les sanctions qu'on peut imposer dans ce milieu, sont des problèmes difficiles à gérer. Genève a eu certains problèmes; en effet, il y a eu des moments de flottement, notamment quant à la sécurité autour du local. La situation à la Riponne n'est pas encore résolue. Celle du local ne le sera pas en quelques semaines, il faudra y veiller. Néanmoins, ça ne contrebalance pas les bénéfices d'un local d'injection.

Deuxièmement, toutes les injections ne se feront pas au local. Il ne sera sûrement pas ouvert 24 heures sur 24, ce n'est pas faisable en termes de personnel. D'autre part, il y aura toujours des toxicomanes qui n'iront pas au local, et toujours des injections qui se feront en dehors. La question est statistique. Plus grand sera le nombre d'injections faites de manière sécurisée, hygiénique dans ce local, moins il y aura d'infections. C'est mathématique, ce n'est pas absolu. Heureusement la santé n'est pas absolue.

J'ai entendu M^{me} Fiora-Guttmann et j'ai bien compris ce qu'elle voulait dire. Nous avons beaucoup parlé du fait que les toxicomanes s'injectaient de la drogue au détriment de toute notre population. Pour nous tous, c'est insupportable de les voir à la place de la Riponne ou ailleurs. Je voudrais cependant souligner que le local d'injection part du principe inverse. Il affirme que les toxicomanes ne se droguent pas au détriment de la population, mais au détriment de leur propre personne, de leur intégrité physique et corporelle. C'est à ce niveau que nous souhaitons parler ce soir, et pas à d'autres.

Pour nous, à tout jamais, l'abstinence restera le but ultime de toute cette problématique et de toutes ces démarches, parce que la toxicomanie en soi n'est supportable pour personne.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – J'exprime deux regrets en arrivant à cette tribune. Le premier, c'est de succéder à l'excellente M^{me} Peters, tant il est vrai que l'honnêteté et la pertinence de son argumentation sont des éléments à prendre en compte. Je les reçois et je ne saurais mettre en doute la qualité de votre argumentation sur un plan médical, et humain également. L'autre regret, c'est que le politique doive finalement trancher dans cette affaire. En effet, en amont ça concerne le policier et le pénal, et en aval ça concerne indiscutablement le médical et le social. Ces quatre intervenants étant chapeautés par le politique, c'est tout de même nous qui devons décider, alors que nous observons un clivage gauche/droite que M^{me} Peters déplore, que je déplore aussi. Je ne sais pas s'il faut le déplorer... La gauche et la droite représentent deux façons intrinsèquement honnêtes de considérer la vie, l'action de l'Etat, le rôle de la société pour les options fondamentales. Je persiste à croire qu'elles peuvent se compléter et que, dans un tel domaine, où on pétrit de la pâte humaine, si nous avons véritablement l'objectif d'aider un peu à soulager ceux des nôtres qui sont tombés dans la drogue, nous devrions arriver à des positions qui ne soient pas marquées dès le départ par le clivage gauche/droite.

Mais il faut quand même trancher... Et je trancherai selon ma sensibilité, à défaut de pouvoir trancher selon ma vérité, qui est toute relative, et qui me fait trembler également. Je trancherai en disant que quelle que soit votre argumentation et votre pertinence, que je respecte, je le répète, je ne peux me résoudre ni comme citoyen ni comme père ni comme époux à cautionner quelque chose qui sous les meilleurs arguments et la meilleure bonne volonté du monde instille la mort lente dans les veines de nos enfants et de nos concitoyens. Je ne le peux pas. Je dois continuer de mettre la drogue hors la loi, tout ce qui tourne autour de la drogue, son commerce, sa production, l'argent sale. Tout en sachant que la commisération que nous devons éprouver pour ceux qui sont tombés dans cet enfer fait que nous devons les considérer sous l'angle médical et leur donner le traitement qui leur convient.

Pour cette raison, je ne voterai pas, ainsi que mes camarades, le projet qui nous est présenté. Je vous demande de le comprendre, merci.

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – Je n'ai pas les compétences de M^{me} Peters sur ce sujet et je serais bien incapable de m'exprimer de manière aussi péremptoire qu'elle. Néanmoins, je souhaite mettre quelques points en évidence dans ce débat. Deux valeurs fondamentales s'affrontent, M. Chollet les a évoquées. La question morale, éthique, le respect de la loi, et un problème de santé publique. A cet égard, je me suis laissé dire par des personnes dignes de foi, qui appartiennent aussi au milieu médical, que le canton de Vaud a le plus fort taux de cas HIV et que ce phénomène provient de l'injection. Je ne reviendrai pas sur le nombre d'injections auxquelles se livrent les toxicomanes, mais c'est un élément à prendre en compte. M^{me} Peters et les socialistes, par cette motion, témoignent de leur intérêt

pour un problème important, un problème de société, mais somme toute encore marginal, surtout dans notre ville. Il a été rappelé que la population susceptible de fréquenter ce type de local ne représente qu'une faible proportion du nombre de toxicomanes. A peine une centaine. Est-on prêt à dépenser Fr. 2 millions de frais de fonctionnement par an pour une si faible proportion d'usagers, quand on sait que ce genre de structure ne résout rien et ne permet pas – je n'ai pas les mêmes convictions que M^{me} Peters – aux toxicomanes de sortir de leur dépendance? Pour ma part, je ne suis pas prête à faire ce pas. Pour des raisons éthiques et morales, et aussi parce que j'estime qu'il y a d'autres problèmes à régler dans cette ville, et qui concernent une plus grande part de notre population. Problèmes de logement, d'emploi, de transports, voire de qualité de l'air, on l'a évoqué en début de séance.

Une autre raison qui m'incite à refuser la prise en considération de cette motion, réside dans le fait qu'il ne s'agit pas d'un problème de compétence communale, mais cantonale, voire régionale. Pour preuve, professionnellement, ce matin j'ai reçu un téléphone de M^{me} Marianne Huguenin, municipale POP à Renens. Cette dernière était d'ailleurs pour le moins étonnée et surprise de lire dans *24 heures* de ce jour que la ville de Renens avait accepté la création d'un local d'injection. Elle m'a rappelé qu'il n'en était rien, que la motion demandant la création d'un local avait été prise en considération, mais que la Municipalité n'y avait pas encore répondu. Elle n'y a pas encore répondu parce qu'elle estime que ce problème n'est pas de sa seule compétence, qu'il ne s'agit pas d'un problème communal. Elle est à la recherche d'une solution régionale, voire intercommunale, pour la présenter à ses conseillers communaux. Pour l'instant, comme elle n'a pas trouvé d'appui dans ce domaine, elle n'a pas encore répondu à cette motion. Il me paraissait important de vous signaler ce détail. Pour le reste, je le reconnais, c'est essentiellement un sujet émotionnel, que chacun votera en fonction de ses convictions.

M^{me} Graziella Bertona (Hors parti): – Comme vous le savez, c'est en qualité de membre indépendant d'un parti politique que je m'exprime maintenant à cette tribune. Ça tombe particulièrement bien, étant donné que, par conviction, comme beaucoup d'autres personnes ici certainement, je crois que ce problème devrait pouvoir être débattu en dehors de tout affrontement idéologique droite/gauche et, au fond, au-dessus d'une mêlée politique. Je ne reprendrai que quelques-uns des éléments qui me tiennent particulièrement à cœur. Plusieurs préopinants ont exprimé des avis que je peux partager et qui, vous le comprendrez rapidement, vont à l'encontre du soutien de la création d'un tel local.

S'il ne faut pas en faire un enjeu politique, il ne faut pas non plus déplacer le problème de la toxicomanie, qui est un problème de santé, sur le terrain de la morale. Lorsqu'on a affaire à des toxicomanes, chacun de nous doit faire l'effort de ne pas porter de jugement, quel qu'il soit. Ce qui m'a

frappée, c'est qu'au cours des différentes interventions, je n'ai jamais entendu prononcer le terme de souffrance. N'en déplaise à M^{me} Gilliard, la souffrance ne connaît pas les barrières sociales. Ce domaine de la toxicomanie nous dépasse tous, quelles que soient nos formations et nos convictions, et chacun essaie d'apporter une pierre à sa construction. Ce qui me paraît le plus important, c'est le risque du double message que l'on émet en construisant un lieu où les gens vont s'injecter de la drogue. C'est aussi le risque, pour les jeunes en mal de repères, de les désécuriser encore plus et de créer un modèle de transgression des règles. En résumé, il ne s'agit pas d'une assistance à la survie, mais plutôt d'une assistance au suicide. Dès lors, je ne soutiendrai pas ce projet.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Je reviens sur un ou deux détails soulignés par mes préopinants.

C'est intéressant, en effet, de se poser la question de la dimension communale de la problématique. Elle déborde largement les limites de la ville de Lausanne. Les toxicomanes, qu'on voit malheureusement tous les jours sur la place de la Riponne, ne sont certainement pas tous citoyens lausannois. Ceux de Lutry, Renens, Chavannes, Pully sont probablement sur cette scène de la drogue. Cette problématique devrait être discutée à un niveau cantonal et probablement aussi au niveau de Lausanne Région, ce serait sa dimension la plus logique. Un avis de droit a néanmoins déterminé – je ne saurais dire quand, M^{me} la municipale me complètera – le fait que les locaux d'injection ont été attribués aux villes. C'est l'échelon communal pur qui doit décider de leur existence, contrairement à toutes les autres mesures thérapeutiques portant sur la toxicomanie. La Ville de Lausanne a déjà essayé, dans le cadre de la commission toxicomanie du Canton, d'ouvrir la boîte très étroite dans laquelle le local d'injection est confiné. C'est chose quasi impossible à l'heure actuelle, au vu des différentes discussions que nous avons eues. J'en suis désolée. C'est en effet une problématique qui dépasse la commune.

J'ai omis deux points de détail tout à l'heure. Il est important d'être précis dans les chiffres, parce que dans une argumentation, le plus scientifique sera probablement le plus juste. Il est vrai que ces chiffres d'overdose ne témoignent pas d'un effet du local d'injection. Ce que nous dit surtout la statistique, c'est que les chiffres d'overdose sont totalement marginaux dans la problématique de la toxicomanie. Dieu soit loué, il s'agit de quelques cas par grande ville, par année, qui restent faibles, qui l'ont toujours été et sont strictement ininterprétables en termes de résultats d'une politique globale en matière de toxicomanie. Ces chiffres témoignent malheureusement de l'existence de quelques personnes extrêmement marginalisées, éloignées de toute structure sociale, qui finissent par faire une overdose dans un endroit où personne ne les remarque. Ce sont des cas complètement isolés, qu'il faut déplorer, mais qui ne sont absolument pas analysables en termes de réussite d'un système. Le sida à Lausanne est une catastrophe, je

suis d'accord. Les infectiologues avec qui j'ai travaillé seront les premiers à dire avec moi que la ville de Lausanne est un danger par rapport au sida. On peut suivre les virus du sida, on peut les séquencer, chaque virus est un peu différent. Quand on a suivi un peu cette population toxicomane HIV positive, qui avait le sida, on s'est rendu compte qu'un même virus a dû circuler chez des dizaines de toxicomanes. Il faut imaginer une chaîne de seringues, des gens qui se les transmettent, et des dizaines de personnes ont le même virus. Pour les infectiologues, c'était une catastrophe, lorsqu'ils s'en sont rendus compte. Cela signifie que les normes actuelles d'hygiène, malgré les efforts de distribution de seringues, etc., sont totalement insuffisantes. En effet, l'incidence et la prévalence du sida chez les toxicomanes de notre canton, et donc de notre région, sont plus élevées qu'ailleurs. C'est la raison pour laquelle – et cet argument va dans mon sens – des mesures supplémentaires d'aide à l'hygiène et à la prévention des maladies transmissibles par le sang sont nécessaires.

Le président : – La parole n'est plus demandée. M^{me} la directrice de la Sécurité sociale et de l'environnement. La parole n'est plus demandée au niveau du Conseil communal, Madame...

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'environnement : – Permettez-moi d'ajouter un petit mot. Beaucoup de choses ont été dites, peut-être trop déjà, et répétées à plusieurs reprises devant ce Conseil. Ça prouve au moins que ce sujet agite et intéresse.

M^{me} Fiora a dit tout à l'heure qu'on agissait pour une toute petite partie de la population. C'est vrai, si on regarde les chiffres réels, c'est une infime partie de la population. Mais vous conviendrez que cette partie de la population est source de préoccupations constantes, récurrentes, et pour toutes sortes de segments de cette population. Le Conseil communal a déjà traité ici d'innombrables préavis au cours de ces dernières années. Nous avons passé beaucoup de temps, consacré beaucoup d'argent à ce domaine, mais aussi à d'autres secteurs de la population, les commerçants, les passants, les visiteurs. Même s'il s'agit d'une petite partie de la population, les préoccupations qu'elle suscite méritent qu'on y consacre encore un peu de temps ce soir, et peut-être encore à une autre occasion.

On a parlé de seringues abandonnées, de rassemblements perturbateurs, etc. Je ne veux pas entrer plus loin dans cette argumentation ce soir, de trop nombreuses choses ont été dites, de même pour la dimension éthique, morale, voire politique. Je rappellerai simplement, pour relativiser ce débat, que j'ai entendu exactement les mêmes arguments il y a une dizaine d'années, un peu plus maintenant, lorsqu'il s'est agi d'introduire la remise de matériel stérile. Avec les années, tout le monde s'y est habitué, tout le monde a vu que les effets n'étaient pas aussi négatifs qu'on pouvait l'imaginer. La preuve, aujourd'hui c'est devenu un programme cantonal, avec un financement cantonal, et personne, parce qu'on remet des seringues propres, n'accuse

personne de tuer ceux qui s'injectent un produit avec ces seringues. Dans un local d'injection, c'est la même chose. On va remettre des seringues, contrôler l'injection, on ne va pas remettre le produit. A mon avis, le débat est exactement du même niveau que lorsqu'on a parlé de la remise de matériel stérile.

Je ne vais pas entrer non plus dans les détails des chiffres. On fait dire ce qu'on veut aux chiffres. Je me contenterai de rectifier quand même certains propos qui ne me paraissent pas exacts. On a évoqué par exemple les chiffres genevois d'overdose. Je pourrais renvoyer, ça a été mentionné aussi, aux chiffres genevois versus lausannois de séroconversion. On voit en effet que les séroconversions sont devenues quasiment inexistantes au cours de ces dernières années à Genève, alors qu'elles restent très importantes à Lausanne. A telle enseigne que le conseiller d'Etat genevois Pierre-François Unger pouvait dire, dans une récente intervention – je cite : *« Dans ce contexte, vous serez intéressés par la comparaison des infections récentes entre Genève et Lausanne, établie par le Dr Schiffer, des services des professeurs Hirschel et Perrin des Hôpitaux universitaires genevois ; elle va nous démontrer que les infections à VIH chez les usagers de drogues ont presque disparu à Genève tandis qu'elles restent fréquentes à Lausanne. Sachant que chaque infection traitée coûte plus de 20'000 francs par an, je considère dès lors que l'argent investi... »* C'est vrai, on peut se renvoyer les chiffres les uns aux autres et prendre ce qui nous intéresse. Je vous invite à attendre les chiffres vaudois avec un peu de patience et passablement de sérénité. Nous en aurons bientôt, qui résulteront de l'étude commandée par le Département de la santé et de l'action sociale, par le conseiller d'Etat Maillard, avec l'accord du Conseil consultatif toxicomanie dans sa grande majorité. Cette étude a été entamée, et ses résultats nous sont annoncés pour ces prochaines semaines. Nous aurons l'occasion de nous prononcer sur des chiffres qui concernent notre région, notre canton, ces prochains mois. Avant d'utiliser des chiffres émanant d'un peu partout, il vaut mieux attendre ces conclusions.

Puisque j'ai dit que je rectifierai certaines choses, je reviens par un tout petit mot à la dimension régionale et aux propos qu'on prête à M^{me} Huguenin. C'est à la fois commode et dommage de ne pas avoir ici la personne concernée, pour l'entendre directement. Il se trouve que moi aussi j'ai été appelée par M^{me} Huguenin ce matin. Elle voulait préciser, ce que je savais déjà, que la Commune de Renens ne s'était pas encore prononcée. Ce n'est pas de la faute de qui que ce soit ici si l'Agence télégraphique suisse (ATS) a donné cette information, qui est fautive. La Commune de Renens, en effet, ne s'est pas prononcée, M^{me} Huguenin a décidé de ne pas encore donner cette réponse. Je ne sais pas qui a mal compris, M^{me} Grin, ou si nous avons eu des explications différentes. M^{me} Huguenin ne m'a pas donné les mêmes explications qu'à vous. Elle m'a dit simplement qu'elle souhaitait attendre la décision de Lausanne, parce que ce serait un bon indicateur pour la

décision que devrait prendre la Commune de Renens, ça faciliterait probablement la rédaction de sa réponse. Si M^{me} Huguenin, qui est présidente de la Commission toxicomanie de Lausanne Région, dont je fais partie, travaille en effet beaucoup sur le plan régional sur cette question – nous avons eu de longs débats déjà lors de cette commission toxicomanie – ce n'est pas parce qu'elle estime que ça ne concerne pas du tout la commune et que c'est la région ou rien. C'est parce que M^{me} Huguenin – et je dois la remercier du travail qu'elle a fait, malheureusement je suis devenue assez pessimiste en matière de collaboration intercommunale –, hélas sans beaucoup de succès, tente précisément de faire participer les communes à tout le dispositif lausannois. Ce qu'on dit pour le local d'injection – que ce n'est pas un problème exclusivement communal mais aussi régional – est vrai aussi pour la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA), pour la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARLE), pour le Passage, pour Fleur de Pavé, pour le Point d'eau. Et si nous devons ne pas subventionner toutes ces institutions simplement parce que c'est un problème régional et pas seulement communal, la Commune ferait de sacrées économies! Mais si je tentais, au prochain budget, de supprimer quelques-unes de ces subventions – certaines sont plus chères que d'autres pour certains, elles sont plus chères à leur cœur et pas seulement en argent – je n'aurais pas beaucoup de succès. Le rôle de Lausanne Région réside dans ses différentes commissions, comme le fait M^{me} Huguenin, pour faire avancer le débat et essayer d faire progresser les choses plutôt que de se servir de cet argument comme prétexte pour ne rien faire.

Evidemment, les espaces de consommation ne suppriment pas le *deal*. Ce n'est pas le but, nous avons largement parlé des questions de santé publique. Admettons néanmoins que même sans ce local le *deal* n'a pas été éradiqué à Lausanne, les rassemblements perturbateurs non plus, les toxicomanes sont toujours là. Il faut savoir dans quel but on fait les choses. Le but du local d'injection n'est pas de supprimer le *deal*, il faut être clair, c'est une autre instance qui s'en occupe.

Une dernière précision et je m'arrêterai là. On a évoqué un certain nombre de subventions cantonales, qui avaient été supprimées. Je le dis très clairement: ce n'est pas parce qu'on ne fait pas un local d'injection qu'on va obtenir des subventions cantonales pour d'autres projets! Il est vrai que des sommes importantes ont été supprimées ces derniers temps, que des subventions cantonales n'ont pas été reconduites pour certaines institutions, en particulier celles subventionnées au départ par la Commission cantonale prévention et lutte contre la toxicomanie. Mais il faut savoir deux choses. D'une part, cette commission est censée financer les projets à leur démarrage, et uniquement à leur démarrage. Au bout de deux ou trois ans de fonctionnement, elles n'obtiennent plus de subventions de cette commission cantonale. Pour maintenir la subvention, il faudrait l'inscrire au budget ordinaire. D'autre part, cette commission n'a plus beaucoup d'argent précisément parce

que ce mode de fonctionnement n'a pas été respecté dans un domaine. Ces dernières années, de larges parts des montants qui devraient être consacrés à la prévention, à la lutte contre la toxicomanie, ont été exclusivement affectées à des opérations policières. Je le dis aux députés: elles auraient dû être prises par le budget ordinaire du Canton. Ça n'a pas été fait, pour des raisons sur lesquelles je ne me prononcerai pas, et on continue à financer ces opérations policières par le budget de la commission cantonale toxicomanie. Ça vous donne des indications sur le pourquoi de ce choix, qui ne m'appartient pas. Mais en tout cas, ce n'est pas parce que les finances du canton sont précaires, puisque des budgets qui devraient être consacrés à la politique de la toxicomanie ont été utilisés pour un seul des piliers, la répression.

Je m'arrête là. S'agissant de la prise en considération d'une motion, le Conseil est souverain.

Le président: – J'ai l'impression que tout a été dit, mais il y a encore une prise de parole de M^{me} Bertona. Nous vous écoutons, Madame.

M^{me} Graziella Bertona (Hors parti): – Je réagis sur le parallèle que M^{me} Zamora vient de faire entre la distribution des seringues et l'ouverture du local d'injection. Je ne pense pas que c'est exactement la même chose. Je définirais l'ouverture du local comme faire «encore plus de la même chose» et aller encore plus loin vers la banalisation de l'abus de stupéfiants.

D'autre part, nous vivons un moment où les règles d'hygiène ne touchent pas seulement la question du sida. Ça finit par être aussi le problème de la tuberculose et de quantité d'autres maladies. A mon avis, les mesures à prendre sont celles d'une prévention en amont et d'une éducation qui revient presque à celle du XIX^e siècle, où il y avait des traités d'hygiène.

Le président: – Il y a une demande de vote à l'appel nominal pour la prise en considération de cette motion. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette proposition? C'est manifestement le cas. Je passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel nominal. Oui, il faut que je précise comment vous devez répondre. Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion Peters répondent oui, celles et ceux qui la refusent répondent non.

Encore, excusez-moi, les déterminations de la commission, le temps progresse. Madame la présidente rapportrice?

M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – La commission s'est prononcée de la manière suivante: 6 voix pour la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, 2 voix contre et 1 abstention.

Le président: – Nous passons à l'appel nominal. Donc ceux qui acceptent la prise en considération: oui. Ceux qui la refusent: non. Monsieur le secrétaire.

Appel nominal

Oui: Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Bettens Jean-Charles, Bonnard Claude, Bonvin Jacques, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chiché-Vionnet Geneviève, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, George-Christin Céline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hottinger Julian Thomas, Hubler Alain, Huguenet François, Julita Caroline, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Mpo Jean, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzmann Yvan, Schlachter Thomas, Schneider Gianni John, Tauxe-Jan Michelle, Thorens Adèle, Trezzini Giampiero, Uffer Filip, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali.

Non: Abbet Raphaël, Aigroz Dominique, Ansermet Eddy, Bertona Graziella, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Dentan Josianne, Fiora-Guttman Martine, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Grin Nicole, de Haller Xavier, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Nguyen Thi, Peiry-Klunge Florence, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller Graziella, Segura Serge.

Abstention: Bergmann Sylvianne, Gratier Tristan, Meylan Gisèle-Claire, Pache Denis, Zahnd Bernard.

Le président: – Mesdames et Messieurs, par 49 oui, 30 non et 5 abstentions, vous avez décidé de prendre en considération la motion Peters pour un local d'injection à Lausanne.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Solange Peters demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants («local d'injection») en ville de Lausanne;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Nous avons trois interpellations urgentes. On y va! J'appelle à la tribune M. Jean-Yves Pidoux, auteur de la première interpellation urgente, afin qu'il nous la lise. Je vais procéder comme suit: je vais faire lire les

trois interpellations urgentes les unes après les autres puis je passerai la parole à la Municipalité pour la réponse et ensuite d'éventuelles dupliques des conseillers communaux.

Interpellation urgente de M. Jean-Yves Pidoux et consorts: «Smog hivernal: dans l'atmosphère et dans les institutions»¹⁰

Développement polycopié

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – De nombreuses interventions dans les médias ont souligné la toxicité des concentrations actuelles de particules fines dans l'atmosphère lausannoise. Des études sérieuses ont été conduites sur le sujet...

Le président: – Un peu de silence, s'il vous plaît. Ou fermez les portes s'il y a des conversations à l'extérieur. Merci.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Ces études ne laissent guère de doute qu'il s'agit là d'un grave problème de santé publique (cf. le communiqué du médecin cantonal du 3 février 2006, mais aussi Künzli N., Kaiser R., Rapp R., Sommer H., Wanner H.-U., Seethaler R., Ackermann-Lieblich U.: «Luftverschmutzung in der Schweiz – Quantifizierung gesundheitlicher Effekte unter Verwendung epidemiologischer Daten», *Schweiz. Med. Wochenschr.* 1997; 127:1361-1370).

Quant au volet politique de l'affaire qui nous occupe ici, on rappellera quelques éléments. Dans son rapport du 26 novembre 2003 à un postulat du soussigné, le Conseil d'Etat indiquait vouloir «montrer un signal clair quant à sa volonté de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à atteindre les objectifs d'assainissement de l'air du canton et en particulier de l'agglomération Lausanne-Morges.» Il indiquait en particulier que «les responsabilités d'application des différentes mesures seront définies».

Quelque temps plus tard, dans la conclusion de la réponse à une interpellation du même soussigné (réponse débattue en plenum en septembre 2005), le Conseil d'Etat déclarait d'une part que le Service de l'environnement et de l'énergie informerait régulièrement la Commune de Lausanne «quant aux valeurs d'immissions des polluants atmosphériques mesurées sur le territoire lausannois, ainsi que dans l'agglomération Lausanne-Morges en général.» Il affirmait d'autre part son volontarisme, et son intention de le partager... : «le Conseil d'Etat veut porter un regard résolument tourné vers l'avenir et tient à souligner que les communes peuvent jouer un rôle actif dans le domaine de la protection de l'air, même sans assurer elles-mêmes une surveillance de la qualité de l'air sur leur territoire. En effet, dans le cadre

¹⁰BCC 2005-2006, T. II (N° 13/I), p. 361.

des mesures d'assainissement, et en particulier des plans OPair, une large part des responsabilités d'application incombe aux Autorités communales. Ces dernières disposent ainsi d'une marge de manœuvre significative dans laquelle peut s'exprimer pleinement leur volonté de voir la qualité de notre air s'améliorer.»

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la récente actualité a plutôt vu les responsables lausannois assurer qu'ils ne disposent d'aucune compétence en matière de mesures d'urgence; ils soulignent l'inexistence de leur marge de manœuvre et affirment être entièrement dépendants du Canton! Une clarification sur les compétences effectives et respectives des collectivités publiques est donc indispensable.

Je pose par conséquent les questions suivantes à la Municipalité, en la remerciant pour ses réponses.

1. L'«information régulière» promise a-t-elle été fournie à la Ville de Lausanne? A-t-elle été transmise en temps utile? A-t-elle été assortie de recommandations d'action?
2. Quelles sont les compétences qui, selon le rapport de 2003 du Conseil d'Etat cité ci-dessus, ont d'ores et déjà été réparties entre l'Etat et les Communes? Quelles sont les compétences qui incombent d'une part aux services cantonaux et au Conseil d'Etat, d'autre part aux Communes et aux Municipalités, s'agissant de la mise en oeuvre d'une ordonnance fédérale?
3. Quelles compétences générales la Commune, respectivement la Municipalité, souhaiterait-elle obtenir en l'espèce? Comment pourrait-elle les obtenir? Quelles démarches la Municipalité a-t-elle entreprises en ce sens, respectivement envisage-t-elle d'entreprendre, et à quel délai?
4. La Municipalité de Lausanne s'est-elle adressée au Conseil d'Etat en évoquant des mesures à prendre? Si oui, de quelles mesures s'agissait-il? Etaient-elles dans la sphère de compétence du Canton? De la Confédération?
5. Deux conceptions semblent s'affronter, concernant les situations d'urgence. D'une part la «clause générale de police [qui] permet à l'autorité d'agir sans base légale lorsque la sécurité de l'Etat, des personnes et des biens est directement et gravement menacée, même si la constitution ne prévoit pas qu'il puisse être ainsi dérogé au principe de la légalité» (Pierre Moor, *Droit administratif*, Volume 1, *Les fondements généraux*, Staempfli, 1988, p. 56). D'autre part, la situation évoquée par l'article 125 de la Constitution vaudoise: «Le Conseil d'Etat peut, sans base légale, prendre toutes les mesures nécessaires pour parer à de graves menaces ou à d'autres situations d'exception.» Quelle est l'analyse que fait la Municipalité de ces dispositions? Permettent-elles à des Autorités communales ou cantonales de prendre sans

délai des mesures, s'agissant des graves dépassements de la pollution atmosphérique constatés récemment?

6. Si la clause d'urgence devait ne pas s'appliquer, la Loi sur les communes pourrait-elle être invoquée, en ses deux articles 76 et 137 (Art. 76, alinéa 1: «Le syndic est spécialement chargé de l'exécution des lois, décrets et arrêtés». Art. 137: «L'Etat veille à ce que les Communes s'administrent conformément à la loi»)? A quelles sanctions la Commune, la Municipalité ou le syndic pourraient-ils alors être exposés?

Le président: – J'appelle à la tribune la première signataire de l'interpellation urgente du POP & Gauche en mouvement, M^{me} Diane Gilliard. Nous sommes à la limite du quorum: est-ce qu'on peut faire revenir les personnes éparpillées à gauche ou à droite?

Interpellation urgente du POP & Gauche en mouvement: «La pollution atmosphérique n'est pas une fatalité. Des mesures urgentes s'imposent»¹¹

Développement polycopié

M^{me} Diane Gilliard (POP): – Le triste record «polluatoire» – c'est un néologisme – détenu par Lausanne depuis le 1^{er} février dernier n'a rien d'une fatalité. Cette pollution urbaine est essentiellement due au chauffage et à la circulation motorisée.

Il est proprement effrayant de lire dans la presse aujourd'hui que le Canton de Vaud, je cite, «a été pris de court» par cet accroissement de la pollution. Si l'on en croit M. François Marthaler, membre des Verts et chef du Département des infrastructures, je cite de nouveau, «Nous – et il parle du Conseil d'Etat – n'étions pas prêts pour affronter une telle situation.» On croit rêver. Cela fait des décennies que les scientifiques, les médecins, les écologistes au sens large crient «Au feu» et «Au fou». Cela fait des décennies qu'un nombre toujours plus important de citoyens tentent d'alerter les politiques sur les dangers pour la santé de tous que font courir l'obstination et l'aveuglement de ceux qui veulent continuer comme ça, en voiture par exemple, avec quelques aménagements indolores.

Si le Canton de Vaud avoue sa passivité, la Municipalité de Lausanne ne s'est pour l'heure pas montrée plus active. Voici une semaine qu'aucune mesure n'est prise, sous prétexte de recherche de solutions durables respectant les compétences de chacun. Pourtant, l'association des médecins pour l'environnement – qui étudie les effets de la pollution sur la santé depuis des décennies – l'affirme (c'est sur leur site et dans *24 heures*): en tolérant durablement un

¹¹BCC 2005-2006, T. II (N° 13/I), p. 361.

léger dépassement des valeurs limites, une situation météorologique particulière a conduit actuellement à une situation catastrophique, ont dénoncé ces médecins. Selon leurs calculs, la pollution de l'air va provoquer une augmentation de 10% de la mortalité journalière, une hausse de 30% des admissions à l'hôpital pour des infections des voies respiratoires, de 75% pour les asthmatiques et jusqu'à 150% pour les absences au travail. C'est eux qui le disent. La seule mesure pratique prise a été l'offre, par les tl, du billet de retour gratuit dimanche dernier. Les tl ont immédiatement enregistré une hausse de 10% des voyageurs. Ils ont aussi informé M. Marthaler – je cite toujours *24 heures* – qu'«en comparaison avec le lundi précédent, il y avait une hausse de 5 à 10% des passagers». Et celui-ci, M. Marthaler, donc, d'ajouter que l'agglomération lausannoise est «la lanterne rouge» en matière de transports publics parmi les grandes villes de Suisse. Même le projet de l'agglomération Lausanne-Morges ne ferait qu'amener Lausanne au niveau actuel des autres villes!

Encore un effort, Messieurs les politiques! Tout le monde sait que si la réduction drastique du trafic motorisé ne résout pas tous les problèmes de pollution aux particules fines, elle en résout une bonne partie. Et tout le monde sait aussi que l'alternative au trafic motorisé privé, ce sont les transports publics. L'augmentation des voyageurs ces derniers jours montre qu'il faut peu de chose – une très légère et momentanée baisse des tarifs – pour que les citoyens en fassent usage. Cela montre aussi que la conscience civique n'est pas si délitée que d'aucuns le disent.

Cet accroissement de la fréquentation des tl est un argument de poids en faveur de la gratuité des transports publics, au moins pendant la période polluée. Si cette mesure était prise, le trafic motorisé privé diminuerait, les particules fines aussi.

C'est pourquoi le POP & Gauche en mouvement pose à la Municipalité les questions suivantes:

- A-t-elle pris langue avec le Canton pour assurer la gratuité des transports publics jusqu'au retour à la situation normale et chaque fois que la situation atmosphérique le nécessitera?
- A-t-elle établi un catalogue de mesures à court et à moyen terme qui permettent de diminuer la pollution de l'air?

Le président: – J'appelle à la tribune M^{me} Sylvie Favre, dépositaire de l'interpellation urgente pour le Parti socialiste.

Interpellation urgente de M^{me} Sylvie Favre et consorts: **«Pour un air plus sain à Lausanne»¹²**

Développement polycopié

M^{me} Sylvie Favre (Soc.): – Lausanne a battu un triste record ces derniers jours. On respire ici l'air le plus pollué de Suisse dû à des particules fines dans l'air, nuisibles pour la santé. Cela a duré plus de deux semaines, alors que le seuil admissible est de 1 jour par année. De plus, la concentration de ces particules fines était quatre fois plus élevée que la limite autorisée par l'ordonnance sur la protection de l'air.

L'ennui avec ces toutes petites particules fines, chargées de polluants, de composés chimiques parfois cancérigènes, c'est qu'on ne les voit pas, on ne les sent pas, on ne les touche pas. Et pourtant, ces minuscules particules, qui proviennent notamment des moteurs diesel, pénètrent profondément dans nos poumons et nos vaisseaux sanguins.

Pour une partie de la population, en majorité des adultes bien portants, les conséquences sanitaires de cette pollution ne sont pas (encore) perceptibles.

Elles sont par contre plus graves pour les gens vulnérables, les enfants ou les personnes âgées. L'air pollué diminue la capacité respiratoire. Il provoque des toux, des bronchites, de l'asthme. Il est la cause de l'augmentation des consultations en urgence et des hospitalisations pour des affections des voies respiratoires et des poumons.

Les chiffres des décès prématurés, des journées d'hospitalisation, des jours d'activité réduite, bref des coûts sanitaires induits par cette pollution sont scandaleusement trop élevés.

Ce constat n'est pas une fatalité. Une politique responsable de la protection de l'air rend possible la diminution de ces particules fines et le respect des limites admises.

En Suisse alémanique, les Autorités de certains cantons et communes ont communiqué à la population une série de mesures à prendre: plus de chauffage au bois, les voitures diesel au garage, des limitations de vitesse, introduction générale de filtres à particules, encouragement à prendre les transports publics...

La Municipalité de Lausanne, elle, semble-t-il, n'a pris aucune mesure concrète malgré ce taux de pollution le plus élevé de Suisse. Pourtant les Lausannois ne devraient pas être les victimes de la lenteur de notre Exécutif et de son manque d'anticipation. Ce n'est pas en attendant les résultats des mesures d'autres villes ou cantons que la qualité de notre air va s'améliorer. Au contraire, il faut à court et à long terme des plans d'action. Par exemple, des restrictions de circulation, le développement des transports

¹²BCC 2005-2006, T. II (N° 13/I), p. 361.

publics non polluants ou encore une diminution de l'offre de stationnement.

Suite à ce constat, au nom du groupe socialiste, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle l'intention de prévoir un plan de mesures d'urgence qu'elle puisse appliquer dès que les normes sont dépassées ? Ou un plan de mesures progressives différenciées à mettre en place en fonction du taux de pollution ?
- Les machines de chantier pour Tridel et pour le m2 ont-elles un filtre à particules, sinon, la Municipalité a-t-elle l'intention de l'exiger ?
- Compte tenu de l'urgence, la Municipalité envisage-t-elle de répondre rapidement au postulat Ghelfi ?¹³ Ce texte, daté du 17 novembre 05, demande que soient équipés de filtres à particules les véhicules diesel de la Commune et les bus tl.

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Le président : – Est-ce que la Municipalité répond ce soir ? C'est le cas.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :
– J'espère répondre à toutes les questions, mon collègue M. Brélaz complétera si nécessaire.

Je rappelle d'abord la définition des particules fines, dites PM₁₀, d'un diamètre inférieur à 10 millièmes de millimètre. Toutes ne présentent pas les mêmes risques. Les plus dangereuses, nocives voire cancérigènes, sont les particules de suie très fines, comme les suies de diesel, produites essentiellement par les machines agricoles et les engins de chantier. Néanmoins ces émissions provenant du diesel ne représentent que 17% des poussières émises, mais j'y reviendrai plus loin.

Le point de mesure qui fait référence dans les médias se situe à la place de l'Ours, où circulent plus de 42'000 véhicules/jour, à proximité du chantier m2 et cela en période de creuse du puits de la station de la place de l'Ours. Aux abords immédiats de la station de mesure, le trafic est fortement influencé par les émissions suivantes : le trafic automobile, soit 42'000 véhicules/jour, la densité du bâti, qui ajoute une importante composante due au chauffage et à une topographie difficile. Ce point de mesure n'est pas comparable à celui de Zurich, où la station est dans une caserne à plus de 500 mètres d'une grande artère, ni à celui de Bâle, situé dans un jardin peu urbanisé aux abords de l'agglomération. Seul le point de mesure de Berne est comparable à celui de Lausanne, et a en général les mêmes valeurs. Ces dernières semaines, des travaux limitent la circulation sur la route proche du point de mesure de Berne,

on ne peut donc pas comparer nos valeurs. Le canton de Genève, quant à lui, n'a aucun point de mesure sur le Réseau national d'observation des polluants atmosphériques (NABEL), mais des points de mesures qui n'ont pas été exploités par les médias. A la lecture des mesures connues, on constate que Genève dépasse aussi largement les valeurs limites, sans toutefois atteindre les valeurs lausannoises. Bref, le problème existe dans toute la Suisse, et plus particulièrement dans notre région.

Dès qu'elle a eu connaissance des valeurs admissibles pour les polluants volatils, la Municipalité, par ses services, a suivi les informations transmises par le Réseau national et les recommandations des services spécialisés. Je vous lis quelques fiches et quelques recommandations, que M. le syndic ou moi-même avons mentionnées. Par exemple : « Trop de poussières fines dans l'air, comment puis-je contribuer à réduire les poussières fines à la maison, dans le trafic, dans la nature, etc. ? » On y trouve aussi des informations contradictoires : ne pas faire de jogging, tandis que d'autres disent de faire du vélo... Enfin bref, des choses assez irréalistes. Les services spécialisés précisent que la région lausannoise est dans une situation topographique particulière, que l'effet météo prédomine sur les mesures actives à court terme et que l'action sur un seul paramètre des émissions n'apporte aucun effet mesurable.

Les composants principaux qui génèrent des particules fines proviennent pour 50% des phénomènes de friction, soit pneus, freins, poussières mises en suspension par l'activité humaine et motorisée ; des phénomènes de combustion, le diesel à 17%, les feux, par exemple dans les milieux horticoles ou les feux libres en forêt pour 7%, les cheminées de feux de bois dont a parlé une des interpellatrices pour 8%, le chauffage à gaz et mazout pour 11%.

Différentes propositions ont été faites par des Autorités fédérales et cantonales pour réduire la vitesse sur le réseau motorisé. Il faut toutefois rappeler que la vitesse en ville est limitée à 50 km/h, voire 30 km/h, et que la vitesse moyenne en ville est de l'ordre de 35 km/h. D'autre part, les seuils d'alarme suisse et européen ne sont pas les mêmes. En effet, le seuil d'alarme est de 50 microgrammes par mètre cube de poussières fines en Suisse. La Communauté européenne a le même seuil d'alarme, mais quantifie la dose annuelle et tolère jusqu'à 35 événements par année. Nous avons eu 50 à 70 événements l'année passée en Suisse. Ces différences d'appréciation mettent l'Autorité dans l'embarras.

Les Autorités de votre ville se sont préoccupées de l'évolution du taux de motorisation depuis plus de vingt années et des mesures ont été prises. A savoir : les rues piétonnes à la fin des années 80, développées durant les années 90 ; le Plan directeur de circulation et le macaron au milieu des années 90 ; construction du m1 et du m2, zones 30 km/h sur plus de 40% du territoire lausannois, préavis sur le stationnement adopté durant cette législature, mais aussi application du Plan directeur du développement du réseau de

¹³BCC 2005-2006, T. I (N° 9/I), p. 1038, et BCC 2005-2006, T. II (N° 12/II), pp. 334 ss.

chauffage à distance et de gaz, mesures restrictives dans le dernier règlement que vous avez adopté, le Plan général d'affectation.

Sur la base de ces informations générales, la Municipalité répond comme suit à l'interpellation urgente. Je commencerai par celle de M. Knecht. Vous m'excuserez, je ne répéterai peut-être pas, certaines questions sont posées dans les autres interpellations. J'espère que je n'oublierai rien. Je voulais dire M. Pidoux, excusez-moi.

1. *L'information régulière promise a-t-elle été fournie à la Ville de Lausanne? A-t-elle été transmise en temps utile? A-t-elle été assortie de recommandations d'action?*

Non, à ce jour la Ville de Lausanne n'a reçu aucune information régulière sur les valeurs d'immissions des polluants atmosphériques enregistrées sur le territoire communal, à part l'information donnée par les stations du réseau NABEL. Nous sommes encore en période de transition et, bien que la collaboration entre la Ville et le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) existe, il y a lieu de rappeler que le matériel de la Ville de Lausanne était ancien. L'Etat, dans le cadre du plan des mesures OPair adopté par le Conseil d'Etat fin janvier, propose également au Grand Conseil un exposé des motifs pour le renouvellement de son réseau de mesures et surtout la mise en réseau des points de mesure en continu pour un montant de Fr. 1'400'000.-. Cet objet devrait être traité en mars prochain par le Grand Conseil.

2. *Quelles sont les compétences qui, selon le rapport de 2003 du Conseil d'Etat cité ci-dessus, ont d'ores et déjà été réparties entre l'Etat et les Communes? Quelles sont les compétences qui incombent d'une part aux services cantonaux et au Conseil d'Etat, d'autre part aux Communes et aux Municipalités, s'agissant de la mise en œuvre d'une ordonnance fédérale?*

Les mesures de qualité de l'air sur son territoire ne sont pas du ressort de la Commune, cette prestation est de la compétence de l'Etat. Toutefois, le catalogue d'application des mesures est une responsabilité partagée entre l'Etat et la Commune. A cet effet, le Conseil d'Etat a émis récemment son plan de mesures et a transmis ses décisions aux Communes en janvier 2006. On peut citer par exemple la planification de 50 P+R, le stationnement, le Plan général d'affectation des communes, le chauffage à distance, etc. Ce plan de mesures ne bénéficie d'aucun financement de la part de l'Etat, les financements sont purement communaux, hormis deux ou trois points particuliers.

3. *Quelles compétences générales la Commune, respectivement la Municipalité, souhaiterait-elle obtenir en l'espèce? Pourrait-elle les obtenir? Quelles démarches la Municipalité a-t-elle entreprises dans ce sens, respectivement envisage-t-elle d'entreprendre, et dans quel délai?*

La Municipalité ne revendique pas de compétences particulières en matière de protection de l'air. Il s'agit d'un problème régional qui nécessite une collaboration régionale dûment coordonnée par les spécialistes de la Confédération et du Canton, assistés par les collaborateurs de notre Administration.

4. *La Municipalité de Lausanne s'est-elle adressée au Conseil d'Etat en évoquant des mesures à prendre? Si oui, de quelles mesures s'agissait-il? Etaient-elles dans la sphère de compétence du Canton? De la Confédération?*

Le phénomène observé ces derniers jours n'a fait l'objet d'aucune information officielle, ni de la part de la Confédération ni du Canton. Toutefois, le conseiller fédéral Leuenberger et les Autorités de notre canton et de notre commune se sont exprimés dans les médias. Force est de constater que les recommandations sur les mesures immédiates étaient parfois contradictoires et non coordonnées. Ce phénomène météo est malheureusement récurrent depuis quelques années. Ces derniers jours, il est plus important dans sa durée que par son ampleur, due à des conditions météorologiques très particulières.

Questions 5 et 6. Est-ce que je vais les relire? Elles sont très longues.

Le président: – Allez-y comme ça!

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je réponds globalement aux questions 5 et 6 et plus particulièrement sur les bases légales.

La réduction de la vitesse pendant huit jours sur le réseau national – les différents documents transmis par la Confédération et le conseiller fédéral Leuenberger l'affirment clairement – relève de la compétence des Cantons. Cela vaut aussi pour la ville, dont la vitesse moyenne, je le rappelle, est toutefois de l'ordre de 35 km/h. L'efficacité de la mesure édictée par l'Autorité dépend de son appréciation de l'événement ainsi que de la proportionnalité et de l'efficacité des mesures d'urgence. Par exemple: fermeture de la ville, trafic alterné, réduction du trafic poids lourds. Différents interpellateurs l'ont dit. Néanmoins ces mesures ne sont pas efficaces à court terme. La réduction des particulières est très lente puisqu'il faut cibler le type de polluant. Des mesures moyennement efficaces, mais laissées à l'appréciation de tous, comme la gratuité des transports publics et la réduction de la température dans les habitations, peuvent être prises d'un point de vue citoyen. Les mesures de comportement sont les plus efficaces, à condition que les équipements soient de qualité.

En conclusion, nous avons le même problème à résoudre que pour le smog estival, mais sans coordination, il faut le reconnaître, par les conseillers d'Etat en charge de l'environnement. Nous nous devons de proposer tous ensemble des solutions pour mieux informer, pour mieux intervenir.

Cela nécessite de centraliser les recommandations, voire les interdictions. C'est ce qui a d'ailleurs été décidé – hier je crois – par les membres de la Conférence suisse des directeurs des Travaux publics, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (DTAP).

La Ville de Lausanne, comme certaines Autorités, l'a dit: nous avons été pris au dépourvu par le phénomène de ces derniers jours. La mise en place d'un groupe spécialisé va être proposée, organisé sur le même principe que le groupe amiante, pour appuyer les membres de l'Exécutif. Ce groupe devra être piloté par un ingénieur du Service d'urbanisme, chargé spécifiquement des problèmes d'environnement, un ingénieur du Service routes et mobilité, pour la planification, et par un ingénieur des Services industriels, en charge du chauffage à distance et du gaz.

Pour les deux autres interpellations, je prendrai d'abord celle émise par le POP, et présentée par M^{me} Gilliard.

1. *A-t-elle pris langue avec le Canton pour assurer la gratuité des transports publics jusqu'au retour de la situation normale et chaque fois que la situation atmosphérique le nécessitera?*

Donc le passé et le futur. J'y ai partiellement répondu en traitant la question 4 de l'interpellation de M. Pidoux. Plusieurs idées ont été émises par la Municipalité pour prévoir, en cas de récurrence, ce type de mesures par un allègement du prix du ticket, par exemple, ou même la gratuité des transports publics. L'initiative de Mobilis est un pas dans le sens de l'interpellateur. Toutefois la gratuité n'a pas été prise en compte dans les budgets des différentes sociétés. Afin de mieux anticiper les pics de pollution, la Municipalité analysera les propositions à mettre en œuvre avec la collaboration des sociétés partenaires et du Conseil d'Etat.

2. *Catalogue des mesures: a-t-elle établi un catalogue de mesures à court et à moyen terme qui permettent de diminuer la pollution de l'air?*

Cinquante mesures concrètes ont été présentées à la Municipalité le 23 janvier dernier par le Conseiller d'Etat en charge de l'environnement. Au niveau fédéral, l'objectif est de réduire de moitié les émissions de poussières, par exemple celles des véhicules de chantier de plus de 18 kW, par la mise en place de filtres retenant plus particulièrement les suies de diesel. Celles-ci, même si elles sont en faible proportion, sont les plus dangereuses, je l'ai dit tout à l'heure. Ces mesures comprennent également le contrôle des installations de chauffage, des prescriptions sur les gaz d'échappement, le contrôle régulier du parc automobile, la redevance sur le trafic poids lourds (RPLP), etc. Elles devraient permettre de réduire très sensiblement les dioxines d'azote. Les polluants du type des particules fines nécessitent un effort particulier de la part de notre Autorité pour développer le chauffage à distance et le gaz, ainsi que pour assurer un entretien accru des surfaces de voirie.

J'en arrive aux questions posées par M^{me} Favre.

– *Les machines de chantier pour Tridel et pour le m2 ont-elles un filtre à particules, sinon, la Municipalité a-t-elle l'intention de l'exiger?*

Cette question a déjà été posée dans ce plenum et j'y ai répondu. Oui, il y a l'obligation pour toutes les machines en place pour une durée de plus de trois mois d'être équipées d'un filtre à particules. Toutefois, seules celles équipées lors de la conception sont efficaces; d'après les constructeurs, il faut reconnaître une certaine inefficacité à cette méthode lorsque le filtre est ajouté après coup. Cette phase de transition est difficile, c'est vrai. Néanmoins l'exigence a été posée, et un contrôle régulier est effectué.

– *Compte tenu de l'urgence, la Municipalité envisage-t-elle de répondre rapidement au postulat Ghelfi?¹⁴ Ce texte daté du 17 novembre 2005, demande que soient équipés de filtres à particules les véhicules diesel de la Commune et des bus tl.*

Cette réponse sera donnée prochainement, selon le délai fixé par notre règlement.

Le président: – La discussion est ouverte sur les réponses aux diverses interpellations.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (POP): – Le groupe POP & Gauche en mouvement remercie la Municipalité pour ses réponses techniques, et aussi parce qu'elle compte examiner avec le Canton la gratuité des transports publics lorsque se pose ce genre de problème. Pour la soutenir, nous déposons la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en collaboration avec le Canton, assure la gratuité des transports publics et des parkings relais chaque fois que les limites d'émissions de particules polluantes sont dépassées. Il souhaite en outre qu'elle établisse un catalogue de mesures à court et à long terme qui permettent de diminuer la pollution de l'air ainsi que leur programme de mise en œuvre.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – J'aimerais faire part d'expériences menées en Allemagne dans des villes comme Stuttgart, Darmstadt, Leipzig, où les taux de pollution étaient très élevés, l'automne passé. A part interdire le transit pour les gros camions, ces mesures consistent entre autres à nettoyer très souvent les routes et les trottoirs afin de faire tomber les particules et pouvoir les balayer. Grâce à de telles mesures, prises notamment à Stuttgart, le taux de pollution a très rapidement baissé. Il me semble qu'il y a quelques années, on voyait plus souvent des camions

¹⁴BCC 2005-2006, T. II (N° 12/II), p. 334.

nettoyer les routes. Je demande à la Municipalité si ce ne serait pas une mesure facile à prendre, avant de commencer à restreindre le trafic, ce qui, on le sait, ne porte pas beaucoup de fruits.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – M^{me} Longchamp a parfaitement raison. J’ai écrit mon texte à toute vitesse et puis j’ai parlé très vite. C’est vrai, plus de 50% des particules fines sont dues au mouvement, à quoi s’ajoute le freinage, des trains entre autres. On disait que la pollution était nettement réduite si on prenait le train, mais on ne disait pas que c’était une solution idéale. Le problème, ces jours, c’est qu’il fait froid. Mouiller la route produit du verglas, puis la venue d’autres polluants, dont le sel et tous ses composants indirects. Comme il y a passablement de gens ici qui s’y connaissent en chimie, je vais m’arrêter là, mais c’est assez complexe. Quand ce phénomène météo se produit dans cette période, ce n’est pas bon. Dès que nous le pourrons, nous prendrons ces mesures de précaution.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : – Très rapidement : je remercie la Municipalité pour ses réponses satisfaisantes, qui décrivent une situation insatisfaisante. Je ne pense pas qu’on puisse aller beaucoup plus loin ce soir. Je déplore quand même – enfin je ne déplore pas, je regrette – je regrette que les réponses aux questions d’ordre plus juridique ou institutionnel sur les responsabilités n’aient pas été abordées. Je dois comprendre qu’un avis de droit relativement sophistiqué sur cette question n’est peut-être pas facile à produire en moins d’une demi-journée.

Je précise aussi que ces questions seront posées «en stéréo», et il est probable que le Conseil d’Etat, interrogé sur les mêmes problèmes par une interpellation développée au Grand Conseil, se donnera un peu plus de temps pour répondre à cette question.

Ceci dit, la situation est insatisfaisante et les mesures proposées, non pas effectuées mais à prendre, sont souvent contradictoires. Il est en effet assez bizarre de conseiller aux gens à la fois de ne pas utiliser la voiture et de ne pas aller à pied.

M^{me} Christina Maier (Hors parti) : – Monsieur le syndic a dit en début de séance que la Municipalité se trouvait démunie face aux pics de pollution mesurés. Ce n’est pas étonnant. Je vais me livrer à un petit rappel historique qui n’a hélas pas été fait par les personnes qui ont déposé les interpellations urgentes. En effet, l’office chargé d’établir un réseau performant de mesures de la pollution à Lausanne, d’effectuer et de proposer des analyses, a été supprimé en mai 2004 par M^{me} la directrice de la Sécurité sociale et de l’Environnement, dans le cadre des Prestations 2004¹⁵. Cela – j’ai ici le bulletin – avec le soutien de M. le syndic qui trouvait, en d’autres termes, que cet office ne servait pas à grand-chose. Donc finalement, ce n’est pas

étonnant de se trouver... On peut vraiment remercier M. Français qui a recherché très rapidement des informations. Parce qu’il n’y a personne dans l’Administration pour effectuer ce travail.

M^{me} Eggli, vous avez déposé une résolution, que je soutiens. J’en avais aussi déposé une à l’époque, d’ailleurs votée par la majorité du Conseil¹⁶. Elle n’avait évidemment servi à rien puisque elle demandait que la Commune entame le dialogue avec le Canton pour que non seulement le système de mesures ne soit pas démantelé, mais qu’il soit réorganisé, et que les analyses soient faites en collaboration avec la Commune. Ça n’a pas été fait. Malheureusement pour les Lausannois et les Lausannoises.

Le président : – Monsieur le syndic, je vous donnerai la parole ensuite, il y a plusieurs demandes de prise de parole.

M^{me} Sylvie Favre (Soc.) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses. On peut souligner une volonté d’information, une volonté de mettre en place un groupe spécialisé, deux ou trois intentions très louables. Cependant la situation est très urgente. Peut-être, pourquoi pas, la verrons-nous se reproduire cet hiver encore. Pour avoir une position claire de la part de la Municipalité, je vous sou mets cette résolution :

Résolution

Le Conseil communal souhaite :

- que la Municipalité prenne des mesures de sa compétence en matière de lutte contre la pollution de l’air et, le cas échéant, fasse le nécessaire au plus vite pour obtenir du Canton les délégations de compétence ;
- que la Municipalité établisse un catalogue de mesures à court et long terme qui permettent de diminuer la pollution de l’air. Des mesures incitatives mais aussi restrictives sont à soumettre à la population ;
- qu’une publication de la qualité de l’air en ville de Lausanne soit faite régulièrement avec les mesures d’urgence à prendre en cas de dépassement des taux ;
- que la Municipalité réponde dans les plus brefs délais au postulat Ghelfi du 17 novembre 2005. Elle doit sans plus tarder faire tout son possible pour que les véhicules il soient équipés de filtres à particules ainsi que les véhicules diesel de la commune.

Le président : – Vous me transmettez votre résolution, s’il vous plaît ?

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Nous avons entendu de la part de la Municipalité que les Autorités avaient été désarmées face à ce phénomène. Tout de même, cette pollution a perduré pendant deux semaines sur la ville de Lausanne. Ce n’est que par la presse, le 2 février, que nous avons enfin appris que la ville détenait un taux record de particules fines. C’est quand même incroyable ! Si on ne pouvait pas prendre des mesures efficaces tout de suite, la

¹⁵BCC 2004 (N° 5), pp. 452 ss.

¹⁶BCC 2004 (N° 5), pp. 458 ss.

population qui se trouvait sous ce nuage de particules aurait au moins pu être informée, on aurait pu lui indiquer quelles précautions prendre. Aucune information n'a été donnée dans ce sens. Le 3 février, tout de même, le médecin cantonal a publié un communiqué de presse invitant la population à prendre certaines précautions, que la presse a relayées. Ce communiqué n'est pas très rassurant pour la population lausannoise. Il y est fait état d'une étude du Dr Boillat, de l'Institut universitaire romand de santé du travail, à la demande du Département de la santé et de l'action sociale. Ce professeur estime, dans son étude, l'augmentation des admissions hospitalières quotidiennes à 17% pour chaque groupe à risque. Ces groupes sont les enfants et adultes asthmatiques, les personnes de 65 ans et plus, atteintes de bronchite obstructive, et toute autre personne de 65 ans et plus, atteinte de problèmes respiratoires. Font également partie des groupes à risque les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, d'angine de poitrine. Selon les mêmes études épidémiologiques, les taux actuels PM₁₀ permettent d'estimer une augmentation de 5 à 12% de risques de mortalité pour des personnes souffrant de maladies cardio-pulmonaires. Quand on voit les conséquences d'une telle pollution, la première chose à faire n'est pas de se demander qui est compétent, de la Commune ou du Canton, mais d'informer rapidement la population lausannoise des précautions qu'elle doit prendre dans ces périodes.

Le président : – Aucune main ne se lève parmi les conseillers communaux, Monsieur le syndic vous avez la parole.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne veux pas refaire tout le débat, il y a toujours des gens qui sont sages après coup. Et d'autres qui pensent que la Ville devrait avoir à la fois les hôpitaux cantonaux, et toutes les compétences de la Confédération, voire celles de l'Union européenne. Nous ne sommes qu'une Commune, malheureusement.

Je réponds d'abord de manière très claire à M^{me} Maier. Nous n'avons pas supprimé l'Unité environnement parce que nous ne voulions pas avoir de données, mais parce que cette unité ne faisait rien d'autre que de réunir des données pour les transmettre au Canton. Aucune proposition ne venait jamais d'elle, puisque toutes les compétences étaient cantonales. Nous avons donc décidé de la supprimer, dans le cadre de la séparation entre Etat et Commune, puisque nous ne faisons que les mesures que d'autres devaient faire. Si nous avions gardé cette unité, nous n'aurions rien su de plus en la matière.

Les questions posées par M. Pidoux sont assez délicates. Il n'existe pas de responsabilité causale des autorités en droit suisse, contrairement à ce qui se passe en France et dans l'Union européenne. On peut poursuivre juridiquement les Communes, en Allemagne notamment, si elles ne prennent pas tel ou tel type de mesures. C'est pourquoi, d'ailleurs, toutes sortes de mesures s'y appliquent, sur une base de 35 fois par an. Ce n'est pas tout à fait la situation de la Suisse, qui a décrété la norme la plus sévère sans se donner

aucun moyen juridique de l'appliquer. Mais ça, c'est notre génie propre, comme on dit parfois ici.

Les clauses juridiques – aussi bien la responsabilité du syndic, définie dans la Loi sur les communes, que le nouvel article constitutionnel – sont fondées sur des principes très différents. Il s'agit, dans les petites communes essentiellement, en cas d'émeute ou d'une guerre entre voisins qui risque de mal tourner, de conférer au syndic des pouvoirs de police; qu'il puisse faire venir Securitas, si la police cantonale ne peut pas venir, ou puisse arbitrer, avec de vrais pouvoirs de police, la dérogation à défaut d'autre chose. On peut évidemment étendre cette définition et dire que toute situation de crise dépend du syndic, quelle que soit la taille de la commune. Mais ce n'était pas l'intention d'origine. Est-ce que la jurisprudence va nous faire évoluer? Nous n'en savons rien. Quant à l'article constitutionnel, les Constituants qui l'ont voulu avaient pour but de permettre au Conseil d'Etat de faire face à une révolution. Il faut quand même savoir dans quel contexte cet article a été inscrit dans la Constitution! C'est vrai, ce texte peut s'inscrire dans un contexte complètement différent. Mais pour le moment, ce n'est pas l'interprétation juridique en la matière.

Je rappelle à chacun ce qu'a déclaré M. le conseiller fédéral Leuenberger, malheureusement tardivement. Il a dit, en substance: s'il n'y a aucun mouvement d'air – je dis bien aucun mouvement, pas le moindre souffle de vent – et que j'arrête tous les chauffages de Suisse, à zéro, et que j'arrête tous les véhicules de Suisse à zéro, il faut dix jours pour redescendre à 50. Une fois que c'est parti, on ne peut compter qu'un peu sur les mesures mais beaucoup sur le vent. Donc, idéalement, il ne faudrait pas que ça commence. Il faut qu'on puisse agir avant, à titre préventif. La politique que mène la Municipalité pour l'amélioration des transports publics, pour la substitution du pétrole par le gaz, les filtres à particules, doit progresser autant que possible. Mais l'efficacité des filtres à particules sur des autobus qui sont déjà là est à peu près égale à zéro. Ça tient dix jours et puis c'est fichu. Par contre, sur d'autres véhicules c'est meilleur. Il faut donc faire attention, dans le salmigondis technique qu'on entend, et savoir quelles mesures provoquent une amélioration et lesquelles font de la décoration.

Sinon, je ne vais pas vous dire que la santé publique dépend du Canton, et que la Commune n'a pas encore l'intention de communaliser le service de la santé publique pour que les conseillers communaux puissent donner des injonctions plus efficaces. Ça coûterait quelques centaines de millions de plus à la Commune chaque année, et c'est hors de nos moyens. En revanche, ce qui est très clairement apparu en Suisse romande en général, c'est un état d'impréparation assez manifeste, avec des mesures récentes, des contradictions lourdes, et tout ce qui s'ensuit. Dans cette optique, les Autorités communales et cantonales doivent mettre à profit ces prochains mois pour développer un dispositif de communication adéquat, un dispositif de

répartition des tâches adéquat, et un dispositif de mesures. De ce point de vue, la première résolution qui vous a été proposée est parfaitement recevable. La deuxième est tellement compliquée que je craindrais de m'y perdre si je l'analysais point par point. Alors je n'essayerai même pas.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – J'avais posé une petite question en début de séance, je me permets donc de reprendre la parole pour dire que je ne suis que moyennement satisfait de la réponse de M. le syndic. Sur la responsabilité du Canton et de la Ville: le Canton, qui avait ces informations, se doit de prendre un certain nombre de mesures. C'est de notre responsabilité d'organiser le territoire, de prendre des mesures, et dans ce sens-là nous avons notre part de responsabilité. C'est d'ailleurs dans ce sens que va le postulat que j'ai déposé tout à l'heure sur la préparation d'un plan général climatique. Vous le découvrirez quand vous le lirez, il met un certain nombre d'éléments en évidence afin d'adopter des mesures cohérentes à Lausanne, dans l'agglomération, supervisées par le Canton. Mais s'il vous plaît, tous ensemble!

M. Daniel Brélaz, syndic: – D'abord, nous n'avons rien contre le «tous ensemble» – quelle que soit l'orthographe, d'ailleurs. Dans la situation actuelle, nous affirmons la volonté de travailler Canton et Commune. Mais regardez le catalogue de quelques mesures prises: nous avons d'abord été consultés – en tout cas celui qui vous parle – sur la mesure dite du Département des infrastructures, la communauté Mobilis, avec la prolongation des validités des billets journaliers pour lundi et mardi, donc jusqu'à aujourd'hui. Enfin jusqu'à dans deux minutes... Nous avons donné notre plein accord puisque nous avons été consultés. Les responsables de tous les cantons romands, MM. Cuche, Cramer et Marthaler, tous labellisés d'un point de vue écologique, se sont concertés directement pour ne pas se lancer dans la logique des 80 km/h, vu le très faible effet présumé, et que tout cela était un peu improvisé. Leurs collègues alémaniques ont fait un autre choix. Une fois que nous en étions à ce stade, la seule mesure non improvisable était celle sur les transports publics, et la réflexion sur un plan à plus long terme.

Mais si nous retrouvons la même situation la semaine prochaine, ce qu'à Dieu ne plaise, et que nous prenons les meilleures des mesures – à part arrêter les machines de chantier de la place de l'Ours qui nous feront déjà gagner 30 points... mais ce sera encore très haut! – nous gagnerons au maximum 10 à 15 points. Même à des taux de 155, 160 ce serait encore ressenti comme dur. Seules les mesures à long terme seront efficaces. D'ici là, nous allons devoir faire le maximum, d'où le plan de mesures que nous sommes d'accord d'élaborer. Mais nous devons aussi avoir l'honnêteté de dire à la population que personne ne lui donnera la baguette magique qui ferait que l'année prochaine, grâce au génie propre de la Municipalité et de l'ensemble des habitants et du Canton, les particules n'iront pas au-delà de 50.

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): – Ce sera très bref. J'interviens sur les deux résolutions. Je vous invite à n'en soutenir aucune. La première, celle de M^{me} Eggli, parce que je ne crois guère aux vertus de la gratuité. Il y a toujours quelqu'un qui paie au bout du compte. Même M^{me} notre ancienne syndique le disait: il y a toujours quelqu'un au bout de la chaîne et, en général, c'est le contribuable. Ça c'est la première résolution. Quant à la seconde, je vous invite aussi à ne pas la voter malgré l'affection que j'ai pour M^{me} Favre, parce qu'elle ressemble plus à un postulat qu'à une résolution. C'est une série d'injonctions, donc, pour moi, un postulat.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Ce qui m'a surpris dans la situation de crise que nous connaissons, c'est de voir le cafouillage institutionnel auquel nous avons été conviés. Je ne vais pas vous proposer des mesures particulières pour assainir l'air, mais j'aimerais qu'on assainisse un peu la politique.

La Commission de gestion est intervenue à plusieurs reprises pour parler des problèmes de pollution. Et jamais, jamais, on ne lui a répondu que l'action ne dépendait que de l'Etat. Pendant des années, la Municipalité a fait procéder à des mesures de la qualité de l'air avant de refiler la tâche au Canton. Récemment, on a pu lire que la Municipalité ne savait pas à quoi servent les normes. Et pourtant, à l'issue de l'examen portant sur l'année 2000, la Commission de gestion disait au sujet de l'Office de l'environnement: *«L'office continue sa surveillance scientifique de la qualité de l'air et fournit aux personnes intéressées des renseignements pointus sur la qualité de l'air à Lausanne. Ces renseignements sont aussi à la disposition de... la Municipalité pour déterminer les actions à mener au vu des mesures consciencieusement effectuées...»* La Commission prolongeait ces points de suspension par l'observation: *«La Municipalité est invitée à dire quel plan d'action lui inspire l'extrait suivant de son propre rapport de gestion: «On peut estimer que près de 60% de la population de l'agglomération lausannoise est exposée à une pollution par le NO₂, qui dépasse la valeur limite annuelle et que cette proportion monte à près de 80% pour l'exposition aux poussières fines PM₁₀.»»* La commission ajoutait même une définition, précisant que *«les PM₁₀ sont des particules d'un diamètre inférieur à 10 micromètres, qui ne sont pas retenues par le nez et pénètrent dans les alvéoles pulmonaires. Comme il est d'usage pour mieux faire passer le message, on signalera sans avoir l'air d'insister; que les enfants des lecteurs de ce rapport ont aussi de telles alvéoles.»*

Traitant de la gestion 2003, la Commission de gestion écrivait, après avoir appris la suppression de l'Office de l'environnement: *«La sous-commission avait pour intention de demander, comme pour l'exercice 2000, ce que la Municipalité comptait faire des nombreuses mesures effectuées par cet office en relation avec la pollution atmosphérique. On trouvera justification de cette interrogation dans la phrase même du rapport de gestion de la Municipalité de*

l'exercice en revue: «En effet, on a observé une augmentation massive du nombre d'heures où la valeur limite était dépassée, ce qui, en termes de santé publique, s'est probablement traduit par une augmentation des consultations médicales pour des problèmes respiratoires.» On peut souligner la sobriété de la remarque municipale.

Les invitations à se poser des questions, à s'informer et à informer adressées à la Municipalité ne datent donc pas d'aujourd'hui. Cette façon d'accumuler des données journalières sans se demander si elles pourraient conduire à agir rapidement dans des circonstances particulières est inquiétante. Ce fatalisme contemplatif me rappelle une caricature du temps de la Société des nations, où l'on dénonçait l'inefficacité de l'institution. Elle mettait en scène deux personnages, dont l'un décrétait: «Il faut faire quelque chose pour les pays victimes d'agression.» Et l'autre de répondre: «On pourrait les classer par ordre alphabétique.» J'ai le sentiment que Raymond Burki pourrait actualiser le propos.

Le président: – Mesdames et Messieurs, minuit est passé, la séance est suspendue. Je vous prie de signer les feuilles de présence, pour la séance de relevée, qui durera quelques minutes. A moins que vous ne vous décidiez à continuer à prendre la parole, ce qui est toujours possible. Est-ce que je peux vous prier, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, d'aller signer les feuilles de présence.

La séance est interrompue à 00 h 02

La rédactrice

Diane Gilliard
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 14

Séance du mercredi 8 février 2006

Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 13/I, page 351)

Ouverture de la séance 606

Interpellations :

1. «Smog hivernal : dans l'atmosphère et dans les institutions» (M. Jean-Yves Pidoux et consorts).
Suite et fin de la discussion 606
2. «La pollution atmosphérique n'est pas une fatalité. Des mesures urgentes s'imposent»
(POP & Gauche en mouvement). *Suite et fin de la discussion* 606
3. «Pour un air plus sain à Lausanne» (M^{me} Sylvie Favre et consorts). *Suite et fin de la discussion* 606

Séance

du mercredi 8 février 2006

Membres absents excusés: – M. Jean-Pierre Bébox, M. Eric Blanc, M. Pierre Dallèves, M. Nicolas Gillard, M. Daniel Péclard, M. Pierre Santschi, M. Nelson Serrathiuk, M^{me} Isabelle Truan.

Membres absents non excusés: – M. Raphaël Abbet, M^{me} Dominique Aigroz, M^{me} Caroline Alvarez Henry, M. Eddy Ansermet, M^{me} Claire Attinger Doepper, M. Jean-Louis Blanc, M. Marc-Olivier Buffat, M. Yves-André Cavin, M. Jean-Luc Chollet, M. Paul-Louis Christe, M. Bernard Coupy, M. André Gebhardt, M. Albert Graf, M^{me} Nicole Grin, M. Xavier de Haller, M. Philippe Jacquat, M^{me} Caroline Julita, M. Pierre-Henri Loup, M. André Mach, M^{me} Gisèle-Claire Meylan, M. Gilles Meystre, M. Jean Mpoy, M. Thi Nguyen, M. Jacques Pernet, M^{me} Solange Peters, M. Roland Philippoz, M. Francis Pitet, M^{me} Graziella Schaller, M. Thomas Schlachter, M. Gianni John Schneider, M^{me} Michelle Tauxe-Jan.

Membres présents	61
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	31
Effectif actuel	100

A 00 h 05, en la Salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville

Le président: – Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte, la discussion se poursuit.

Interpellation urgente de M. Jean-Yves Pidoux et consorts: «Smog hivernal: dans l'atmosphère et dans les institutions»¹

Interpellation urgente du POP & Gauche en mouvement: «La pollution atmosphérique n'est pas une fatalité. Des mesures urgentes s'imposent»²

Interpellation urgente de M^{me} Sylvie Favre et consorts: «Pour un air plus sain à Lausanne»³

Suite et fin de la discussion

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je ne peux pas vous dire «Bonne journée», puisqu'on en a recommencé une, mais...

Pour le reste, je voudrais rappeler deux ou trois choses suite à l'intervention de M. Ostermann. Aujourd'hui, nous n'avons pas seulement les particules de 10 microns de diamètre, mais de 2,5, mesurées depuis un à deux ans. Donc une certaine quantité en plus qui n'étaient même pas détectées auparavant. Depuis qu'on connaît, voilà une année ou deux, la problématique des microparticules de 2,5 microns, on a inféré le risque cardiologique. Celui-ci n'existait pas, en tout cas dans la littérature recensée, contrairement aux risques pulmonaires, connus depuis plus longtemps.

Cela dit, tous les gens sérieux dans ce dossier – j'insiste sur le mot «sérieux», et pas «agité» – admettent que les seules mesures efficaces sont à long terme. Des mesures pour améliorer les transports publics, pour l'élimination par les filtres à particules de toutes les pollutions dues au diesel, qui sont assez nombreuses. Au point de vue énergétique, avec une utilisation toujours plus grande du gaz. M. Français vous a donné tout à l'heure le total gaz-pétrole, mais le gaz pollue cinq fois moins. Cela passe également par une politique de meilleure consommation énergétique. C'est ce qu'on appelle le plan climatique. Mais ce ne sont pas des choses faisables en un tour de main pour la semaine prochaine. La Ville, depuis déjà bien des années, travaille plus que d'autres dans ces directions. Nous ne prétendons pas être moins pollués que les autres, mais nous ne le sommes pas plus. L'écart est dû uniquement à la localisation de la station de mesures, sinon c'est comparable aux grandes villes suisses, il faut avoir l'honnêteté de le dire. Et dans cette optique-là, la Municipalité prend les mesures efficaces.

Maintenant, en cas de crise, il y a des mesures positives évidentes. Transports publics avec tarif réduit ou gratuité le temps de la crise, et rien de plus. C'est la mesure qui a été prise par le Canton pour ce qui vient de nous concerner. On peut aussi, pour un certain nombre de chantiers, surtout lorsqu'il y a des polluants forts, se demander si certains délais sont acceptables. On peut aussi s'interroger sur des mesures plus fortes. Il n'y a pas de base légale dans le canton de Vaud pour le moment, pour des mesures du type circulation pair / impair, Genève, qui a la base légale, envisage de le faire. Mais – je suis absolument sûr de pouvoir vous le dire – dès qu'une mesure forte sera prise – les 80 km/h n'en font pas partie, en tout cas en Suisse alémanique, et même ici – vous aurez une polémique gigantesque, y compris de la part de ceux qui exigent des mesures ici. Par exemple sur l'approvisionnement du pays ou des supermarchés, si l'interdiction des camions était formulée, ou des choses de ce genre. On entendrait: «Est-ce que ça a vraiment changé quelque chose par rapport aux enquinements que ça nous a créé?». Si nous voulons

¹BCC 2005-2006, T. II (N° 13/I), p. 361; (N° 13/II), pp. 593 ss.

²BCC 2005-2006, T. II (N° 13/I), p. 361; (N° 13/II), pp. 594 ss.

³BCC 2005-2006, T. II (N° 13/I), p. 361; (N° 13/II), pp. 595 ss.

mettre en œuvre de manière sérieuse un tel train de mesures, ce qui devra être fait ces prochains temps, nous devons raisonner en termes de coûts/avantages. De telle manière que lorsqu'une de ces mesures sera prise, par le Canton, la Commune ou qui que ce soit d'autre, on en connaisse l'effet. Est-ce qu'elle est efficace à 1 pour 100'000, 1 pour 1000, 10 pour 100? Aucune mesure ne fera à elle toute seule plus de 10%. A cette lumière, on peut ensuite affronter les citoyens pour quelques mesures moins agréables sur d'autres aspects. Cela ne se fait pas en décrétant dans l'urgence. Ou la Municipalité, comme une bande de derviches tourneurs, vous interdit six trucs géniaux, s'aperçoit ensuite que c'est efficace à 1% et passe pour l'idiote du village. Nous nous refusons à travailler de cette manière. Mais en effet, la prochaine fois, nous devons savoir ce que pèse chaque mesure et lesquelles prendre.

Le président: – La discussion se poursuit, mais je ne vois plus de mains se lever. Nous sommes en face de deux résolutions. La première est déposée par M^{me} Andrea Egli, je vous la lis. Le POP & Gauche en mouvement soumet la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en collaboration avec le Canton, assure la gratuité des transports publics et des parkings relais chaque fois que les limites d'émissions de particules polluantes sont dépassées. Il souhaite en outre qu'elle établisse un catalogue de mesures à court et à long terme qui permettent de diminuer la pollution de l'air ainsi que leur programme de mise en œuvre.

Celles et ceux qui soutiennent cette résolution lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A une assez nette majorité, avec quelques abstentions, cette résolution est acceptée.

Le président: – Maintenant, la résolution déposée par M^{me} Favre:

Résolution

Le Conseil communal souhaite:

- que la Municipalité prenne des mesures de sa compétence en matière de lutte contre la pollution de l'air et, le cas échéant, fasse le nécessaire au plus vite pour obtenir du Canton les délégations de compétence;
- que la Municipalité établisse un catalogue de mesures à court et long terme qui permettent de diminuer la pollution de l'air. Des mesures incitatives mais aussi restrictives sont à soumettre à la population;
- qu'une publication de la qualité de l'air en ville de Lausanne soit faite régulièrement avec les mesures d'urgence à prendre en cas de dépassement des taux;
- que la Municipalité réponde dans les plus brefs délais au postulat Ghelfi du 17 novembre 2005, qu'elle fasse tout son possible pour que les véhicules tl soient équipés de filtres à particules ainsi que les véhicules diesel de la commune.

Celles et ceux qui soutiennent cette résolution lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Dans les mêmes proportions, cette résolution a été acceptée.

Le Conseil communal de Lausanne,

– vu les interpellations urgentes de:

- M. Jean-Yves Pidoux et consorts: «Smog hivernal: dans l'atmosphère et dans les institutions»;
- M^{me} Diane Gilliard et consorts: «La pollution atmosphérique n'est pas une fatalité. Des mesures urgentes s'imposent»;
- M^{me} Sylvie Favre et consorts: «Pour un air plus sain à Lausanne»;

– ouï la réponse municipale;

– considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

adopte

- la résolution de M^{me} Andrea Egli, disant:

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en collaboration avec le Canton, assure la gratuité des transports publics et des parkings relais chaque fois que les limites d'émissions de particules polluantes sont dépassées. Il souhaite en outre qu'elle établisse un catalogue de mesures à court et à long terme qui permettent de diminuer la pollution de l'air ainsi que leur programme de mise en œuvre.

- la résolution de M^{me} Sylvie Favre, disant:

Le Conseil communal souhaite:

- que la Municipalité prenne des mesures de sa compétence en matière de lutte contre la pollution de l'air et, le cas échéant, fasse le nécessaire, au plus vite, pour obtenir du Canton les délégations de compétence;
- que la Municipalité établisse un catalogue de mesures à court et à long terme qui permettent de diminuer la pollution de l'air. Des mesures incitatives mais aussi restrictives sont à soumettre à la population;
- qu'une publication de la qualité de l'air en ville de Lausanne soit faite régulièrement avec les mesures d'urgence à prendre en cas de dépassement des taux;
- que la Municipalité réponde dans les plus brefs délais au postulat Ghelfi du 17 novembre 2005. Qu'elle fasse tout son possible pour que les véhicules tl soient équipés de filtres à particules ainsi que les véhicules diesel de la Commune.

Mesdames et Messieurs, la séance est levée. Merci.

La séance est levée à 00 h 15.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16